

039704/0001/005

S.I.O. Validation des Certificats de l'agent

Instructions

SERVICE GÉNÉRAL  
DU PERSONNEL

PARIS, le 7 Mars 1944.

1<sup>e</sup> Division

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions.

P.366 Par lettre P.245 du 16 février 1944, je vous ai adressé copie d'une correspondance échangée entre M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications et M. le Secrétaire Général de la Main-d'œuvre, concernant le maintien à la S.N.C.F. des agents appartenant aux classes soumises au Service du Travail Obligatoire.

Il vient d'être décidé que tous ces agents seront maintenus à la disposition de la S.N.C.F. jusqu'au 31 décembre 1944 et que la procédure à employer (1) pour régulariser la situation des intéressés sera la suivante :

I - Chaque représentant de la S.N.C.F. auprès du Directeur départemental de la Main-d'œuvre établit pour chaque agent porteur du titre visé dans les lettres P.9911 du 20 octobre et P.10138 du 4 décembre 1943 une nouvelle fiche du modèle ci-joint.

Cette fiche sera soumise au visa du Directeur départemental de la Main-d'œuvre puis remise à l'intéressé pour être insérée dans sa carte de travail en échange de l'ancienne fiche devenue caduque.

Dès que cet échange aura été réalisé, le Représentant de la S.N.C.F. auprès du Directeur départemental de la Main-d'Oeuvre me retournera par votre intermédiaire les anciennes fiches devenues sans objet.

Les imprimés nécessaires pour réaliser cette opération seront envoyés directement par mes soins et votre intermédiaire à chaque représentant de la S.N.C.F. auprès du Directeur départemental de la Main-d'Oeuvre.

II - Par ailleurs, il sera délivré aux agents nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922, embauchés après le 16 février 1944, une fiche du même modèle établissant la régularité de leur situation, fiche qui sera insérée dans la carte de travail.

Dans ce but, chaque Chef d'Arrondissement adressera au Représentant de la SNCF auprès du Directeur départemental de la Main-d'Oeuvre, le nom, les Prénoms, la date de naissance, l'adresse domiciliaire et le grade de chacun des intéressés, ainsi que l'indication de la fonction remplie et de l'Etablissement d'attache.

Le représentant établira une fiche pour chacun de ces agents; ces fiches seront ensuite remises au Directeur départemental de la Main-d'œuvre, accompagnées de la liste nominative des intéressés. Le cadre de cette liste sera celui du modèle annexé à ma lettre P. 9696 du 6 août 1943 un double de cette liste sera adressé au Service Central du Personnel.

Afin que les Directeurs départementaux puissent régulariser les cartes de travail des agents, ces derniers devront se présenter personnellement aux Directeurs départementaux pour retirer leur fiche individuelle.

Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux agents dont la résidence d'habitation est située dans la région de Paris (département de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne). La procédure à employer à leur égard fait l'objet de la lettre P.365 du 7 mars 1944.

Le Directeur,  
R. BARTH.

P.S.- Si certains Directeurs départementaux de la main-d'œuvre demandent qu'au lieu de la remise du fiche visé ci-dessus aux intéressés, maintien de leur maintien à la S.N.C.F. jusqu'au 31 décembre 1944, soit effectuée sur la carte de travail elle-même, vous n'aurez pas à vous y opposer.

(1) - Vous trouverez ci-contre copie de la Circulaire 1978 TM du Secrétaire Général à la Main d'œuvre.

ETAT FRANCAIS  
MINISTERE DU TRAVAIL

Paris, le 2 Mars 1944.

SURVIVAL

SECRETARIAT GENERAL A

Le Secrétaire Général à la Main-d'Oeuvre

10

## Difraction de l'orientation

Mouvements de Main-d'œuvre

#### MOTIVATIONS DE MELLEZOUA YOUSSEF

**OBJET :** Processus à adopter pour la régularisation de la prolongation jusqu'au 31.12.44 du sursis accordé aux jeunes gens de la S.N.C.F. appartenant aux classes 1939/4ème à 1942.

Par circulaire 647/TM du 25 janvier 1944, je vous ai fait parvenir ma décision de renouveler jusqu'au 31 décembre 1944, les sursis accordés aux jeunes gens nés entre les classes 1939/4ème à 1942 appartenant au personnel de la S.N.C.F. Je vous indique ci-dessous le processus à suivre pour ce renouvellement :

1<sup>o</sup>- Pour les jeunes gens des classes 1939/4<sup>eme</sup> à 1942 embauchés à la S.N.C.F.  
avant le 16 février 1944 et munis d'un feuillet individuel de sursais.

Les représentants de la S.N.O.F. auprès des Directeurs départementaux de la Main-d'œuvre établiront pour chaque agent porteur d'un feuillet individuel de sursis expirant le 16 février 1944 un nouveau feuillet du modèle ci-joint.

Ca feuillet sera soumis au visa du Directeur départemental de la Main-d'œuvre par le représentant de la S.N.C.F. qui le remettra ensuite à l'intéressé pour être inséré dans sa Carte de Travail en échange de l'ancienne fiche devenue caduque.

2°- Pour les jeunes gens des classes 1939/4ème à 1942 embauchés postérieurement au 16 février 1944 ou pour ceux qui, bien qu'embauchés antérieurement au 16 février 1944 ne seraient pas encore munis d'un feuillet individuel de sursis.

Les représentants de la S.N.C.F. auprès des Directeurs départementaux de la Main-d'Oeuvre établiront un feuillet individuel pour chacun de ces agents. Ces feuillets seront remis au Directeur départemental de la Main-d'Oeuvre accompagnés de la liste nominative de ce personnel. Les jeunes gens intéressés se présenteront personnellement au Directeur Départemental de la Main-d'Oeuvre dont ils dépendent pour retirer leur feuillet individuel et pour faire régulariser leur carte de travail.

Je vous prie de bien vouloir donner toutes instructions utiles aux Directeurs départementaux de la Main-d'Oeuvre pour l'exécution de ces prescriptions.

2007-2008

81-21-9

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST  
voie et batiments  
Service Général  
Personnel

Paris, le 27 JAN 1944

Sursis des agents  
soumis au S.T.O.

---  
N° 0284

Monsieur le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement  
à TOURS,

Je vous prie de prendre note qu'il y a  
lieu de faire figurer la date d'embauchage de  
l'intéressé à la colonne 7 des listes que vous  
m'adressez en application des dispositions de  
la lettre P. 10.138 du 4-12-43 - 2<sup>e</sup> rectifica-  
tif (ma transmission du 11-1-44).

P. LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS,

1.44

20.1.

O

Tous Arrondissements.

92719-13 ex.

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST  
voie et BÂTIMENTS  
Service Général

Paris, le

1 DEC 1943

DO9

Personnel

3740

Monsieur le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement VB

à TOURS

Comme suite à la dernière conférence des Chefs d'Arrondissement de la Voie, je vous adresse ci-joint copie d'une Note P.I.O 070 du 22 Novembre 1943 de Mr.BARTH, ainsi que d'une lettre du 23 Octobre du Commissaire Général de la Main-d'Oeuvre aux Préfets Régionaux.

Je vous rappelle, ainsi qu'il a été indiqué au cours de la réunion du 25 Novembre, que les règles "d'exemption" et de "sursis" pour les jeunes gens du S.T.O. ont fait l'objet de dispositions parues dans la presse au mois de Septembre dernier, reproduisant le texte d'un fascicule en date du 23 Août 1943 à l'usage des fonctionnaires du C.G.I.M.O.

En ce qui concerne plus particulièrement le recrutement de jeunes gens à la S.N.C.F., je vous signale que, du fait qu'ils auront été embauchés postérieurement au 15 Octobre 1943, ces jeunes gens ne seront pas susceptibles d'être appelés à relever les agents MT qui travaillent actuellement en Allemagne (Première tranche des opérations de retour en France et de remplacement des cheminots détachés à la Reischbahn).

LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BÂTIMENTS,

Tous Arrts

2<sup>e</sup>

2-11-43  
J

M<sup>r</sup> Montlivet

Préparer une note aux sections  
renseignant les points les plus  
importants de la note de M<sup>r</sup> Barth  
et de M<sup>r</sup> Blondel

11/11/43

R

Voie et Bâtiments

Tours, le 6 Décembre 1943

2e Arrondissement

Main-d'œuvre auxiliaire

Embauchages

M. le Chef de la e Section,

La S.N.C.F. est autorisée à procéder à l'embauchage des jeunes gens nés entre le 1er Octobre 1919 et le 31 Décembre 1922.

Il pourra être procédé à l'embauchage de ces jeunes gens même lorsque l'intéressé ne pourra présenter un certificat de son précédent employeur indiquant qu'il est libre de tout engagement avec lui.

L'embauchage des intéressés sera, comme dans le cas général, signalé au Service de la Main-d'Oeuvre des transports, mais après embauchage seulement.

Le contrat de travail habituel PXXI(I (sans les mentions spéciales prévues par la lettre P.9302 du 11 Mai 1943) leur sera remis.

Comme conséquence de ces nouvelles dispositions:

1°) L'établissement des fiches d'embauchage prévu par la lettre P. 9308 du 12 Mai 1943 est suspendu, sauf en ce qui concerne l'admission des jeunes gens nés après le 1er Octobre 1939.

2°) Les disposition de la lettre P. 9302 du 11 Mai 1943, sont abrogées.

Le Chef du 2e Arrondissement,

18 ex.

Paris, le 23 novembre 1943

S.N.C.F.  
SERVICE CENTRAL  
DU  
PERSONNEL

1ère Division

P 10.077

Monsieur le Directeur de  
l'Exploitation  
de la Région du NORD

Par lettre du 13 novembre 1943, vous avez bien voulu me demander si, en vertu de la circulaire du 23 octobre 1943 du C.G.I.M.Q. concernant la situation des jeunes gens nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922 embauchés dans certains secteurs d'activité, certains agents de la S.N.C.F. qui ont été désignés pour aller travailler en Allemagne et qui ne sont pas partis, peuvent être considérés comme étant en règle.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'y a pas d'objection à ce que vous utilisiez les services de ces agents qui se trouveront dans la même situation que ceux dont les noms ont figuré sur les listes définitives de départs, qui ont refusé de partir et qui sont toujours en service

LE DIRECTEUR  
R. BARTH

COPIE à MM. les Directeurs de l'Exploitation des Régions, MM. les Chefs des Services Régionaux

FAER estimacion CS-2 -

Monsieur le Chef du 2<sup>e</sup> Art v. B,  
à Tours,

Pour veoir instructions.

Paris, le 26 DEC 1943

LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS

Toutes Div.

Tous Arrdt.

ML

MINISTÈRE de la  
PRODUCTION INDUSTRIELLE  
et des COMMUNICATIONS

Paris, le 9 novembre 1943

DIRECTION DES CHEMINS DE FER

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ETAT  
A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET AUX COMMUNICATIONS,

à Monsieur le P R E S I D E N T  
du Conseil d'Administration de la Société Nationale  
des Chemins de Fer Français,

Aux termes d'un accord intervenu entre le Gouvernement Français et les Autorités allemandes, les jeunes gens des classes 1939-1940-1941 et 1942 nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922 peuvent rester en France, à condition d'être embauchés dans certains secteurs d'activité présentant une importance essentielle, notamment à la S.N.C.F. et dans les entreprises de réparation de matériel ferroviaire.

Cette décision vise d'une part à conserver dans les secteurs présentant une importance essentielle les jeunes gens qui y travaillent déjà, d'autre part à mettre les jeunes gens actuellement inoccupés ou travaillant dans des secteurs d'intérêt secondaire à même de se porter vers ces activités essentielles.

Il a toutefois été entendu que la possibilité d'embauche volontaire accordée aux jeunes gens et la facilité consentie aux entreprises essentielles ne devaient pas conduire à des abus et que la protection accordée aux travailleurs dans certains secteurs ne visait que le personnel indispensable.

Il convient en conséquence que, tout en reprenant l'embauchage des jeunes gens nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922, la S.N.C.F. poursuive avec la plus grande activité ses efforts pour développer au maximum l'emploi de la main-d'œuvre masculine non astreinte au Service du Travail Obligatoire ainsi que celui de la main-d'œuvre féminine.

Signé : BICHELONNE.

Aé.B.

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

Paris, le 22 Novembre 1943.

1<sup>o</sup> Division

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions.

N<sup>o</sup> P. 10.070.

Par lettre du 9 novembre 1943, dont copie ci-contre, M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications nous fait connaître que la S.N.C.F. peut reprendre l'embauchage des jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 1919 et le 31 décembre 1922 et qu'elle doit, en même temps, poursuivre avec la plus grande activité ses efforts pour développer au maximum l'emploi de la main-d'œuvre masculine non astreinte au Service du Travail obligatoire ainsi que celui de la main-d'œuvre féminine.

En conséquence, les dispositions suivantes devront être appliquées :

1<sup>o</sup>- Les dispositions de ma lettre P. 9302 du 11 mai 1943 relative à l'embauchage sont abrogées.

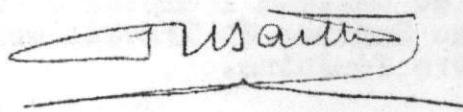
Il pourra être procédé à l'embauchage des jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 1919 et le 31 décembre 1922, même lorsque l'intéressé ne pourra présenter un certificat de son précédent employeur indiquant qu'il est libre de tout engagement avec lui.

L'embauchage des intéressés sera, comme dans le cas général, soumis à l'approbation de l'Inspecteur du Service de la Main-d'œuvre des Transports.

Il leur sera remis le contrat de travail habituel P XXI-1 (sans les mentions spéciales prévues par la lettre P. 9302 du 11 mai 1943).

2<sup>o</sup>- L'établissement des fiches d'embauchage prévu par la lettre P. 9308 du 12 mai 1943 devra être suspendu, à partir du lundi 29 novembre, sauf en ce qui concerne l'admission des jeunes gens nés après le 1er octobre 1919. Il n'y aura plus lieu de me faire parvenir les tableaux donnant hebdomadairement les embauchages réalisés depuis le 16 mai 1943.

Le Directeur,



.....

COPIE à M.M. les Directeurs des Services Centraux,  
les Chefs des Services Régionaux.

Tours, le 10-12-1943

Février P. 10.138

~~N° 10138~~

Monsieur le Chef d'Arrondissement MT

Ex.

l'ingénieur chef des Ateliers.

TOURS

- Suite à la lettre de M<sup>e</sup> le Directeur du S.A.C.P., dont la référence est rappelée en marge, relative à l'embauchage des jeunes gens nés entre le 1-10-1924, et le 31-12-1928.

- Afin de munir ces jeunes gens de fiches validant leur carte de travail jusqu'au 15-2-1944, je vous demanderais de bien vouloir me faire parvenir au fur et à mesure des embauchages un état comportant : le nom, les prénoms et la date de naissance des intéressés. — Les fiches qui seront établies par nos soins, vous seront retournées après avoir été soumises au visa du délégué départemental du C.G.I.M.O., pour être remises aux intéressés qui les inséreront dans leur carte de travail.

*Recd dans ce  
14.12.43*

*faç*

Tours, le 10 décembre 1943.

Lettre P. 10.138

Tours Q. 14.C. 040.

N° 1025  
Jatt

Monsieur le Chef de la 1<sup>re</sup> section.

- Par nos mots en date du 6-12-1943 et 9-12-43 je vous ai précisé que vous pouriez embaucher les jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 1919 et le 31 décembre 1922 étant entendu que vous pouriez utiliser les services de jeunes gens ayant figure sur les listes définitives de départ et que ne sont pas parties.

A l'administration de la SNCF  
particulièrement au  
15 avril 1943

- En vue de régulariser leur situation ~~actuelle~~, il y aura lieu de leur faire prendre une fiche validant leur carte de travail jusqu'au 16-2-44 à insérer dans la dite carte.

- Cette fiche sera établie par nos soins sur notre demande.

Pour les postulants qui ne seront pas en possession de la carte de travail, il y aura lieu de délivrer un certificat de travail, en vue de leur faire établir une carte de travail par le C.G.I.M.O.

- Chaque postulant devra fournir une déclaration écrite attestant qu'il n'a pas eu d'employeur immédiat précédant sa demande d'emploi à la SNCF.

- Vous voudrez bien spécifier pour chaque postulant s'il y a nécessité d'établir une fiche de validité.

HM

Pel

1-1-44

D

2ème rectificatif à la lettre P.10.138 du 4 décembre 1943.

Paris, le 29 décembre 1943

Le texte du 5ème alinéa de la lettre P.10.138 du 4 Décembre 1943 relative au sursis des agents de la S.N.C.F. appartenant aux classes soumises au service du travail obligatoire est à remplacer par le suivant : *L'ordre*.

Aé.ML.

Paris, le 8 décembre 1943

RECTIFICATIF à la lettre P. 10.138 du 4 décembre 1943

Le texte du 4ème alinéa de la lettre P. 10.138 du 4 décembre 1943 relative au sursis des agents de la S.N.C.F. appartenant aux classes soumises au Service du Travail Obligatoire est à remplacer par le suivant :

Aé.JG.

SERVICE CENTRAL  
du PERSONNEL

1ère Division.

N° P.10.138.

Paris, le 4 Décembre 1943.

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation  
des Régions,

Par lettre P.9911 du 20 octobre 1943, je vous ai indiqué les conditions dans lesquelles devait être régularisée la situation des agents de la S.N.C.F. appartenant aux classes soumises au Service du Travail Obligatoire et bénéficiaires d'un sursais (agents en service au 15 août 1943).

D'autre part, par lettre P.10070 du 22 novembre 1943, je vous ai fait connaître que la S.N.C.F. pouvait reprendre l'embauchage des jeunes gens nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922.

En vue de munir du titre établissant la régularité de leur situation les jeunes gens admis à la S.N.C.F. postérieurement au 15 août 1943 et nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922, il sera délivré à chacun d'eux une fiche du modèle annexé à ma lettre P.9911 précitée. Cette fiche sera insérée dans la carte de travail.

déposé  
coller

Dans ce but, chaque Chef d'Arrondissement adressera au Représentant de la S.N.C.F. auprès du Délégué départemental du C.G.I.M.O., la liste des agents de la S.N.C.F. nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922 qui ne sont pas en possession de cette fiche.

Chaque représentant de la S.N.C.F. auprès du Délégué départemental du C.G.I.M.O. établira, pour chacun des agents intéressés, une fiche. Les fiches seront ensuite remises au Délégué départemental du C.G.I.M.O., accompagnées d'une liste nominative dont le cadre sera celui du modèle annexé à ma lettre P. 9696 du 6 août 1943; un double de cette liste devra être adressé au Service Central du Personnel. Afin que les Délégués départementaux du C.G.I.M.O. puissent établir ou régulariser les cartes de travail des agents, ces derniers devront se présenter personnellement aux Délégués pour retirer leur fiche individuelle. (indiquer col. 4, la date d'embauchage des intéressés)

Vos représentants m'indiqueront par votre intermédiaire le nombre de fiches qui auront été ainsi remises aux intéressés avant le 31 décembre 1943.

Au fur et à mesure que les embauchages d'agents nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922 se produiront, une fiche établie dans les conditions indiquées ci-dessus sera remise à chaque intéressé.

LE DIRECTEUR,

COPIE à M.M. les Directeurs des Services Centraux  
les Chefs des Services Régionaux  
les Chefs d'Arrondissements  
les représentants de la S.N.C.F. auprès des  
délégués départementaux du C.G.I.M.O.

Aé.B... 1.1.  
S.N.C.F.

Paris, le 20 Octobre 1943.

Service Central  
du Personnel  
1<sup>o</sup> Division

Réf. P. 9911

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions.

Par lettre P. 9756 du 2 septembre 1943, je vous ai fait connaître dans quelles conditions devaient être annotées les cartes de travail des agents de la S.N.C.F. appartenant aux classes soumises au Service du Travail Obligatoire.

Par lettre P. 9882 du 11 octobre 1943, je vous ai transmis copie d'une lettre de M. le Commissaire Général à la Main d'œuvre indiquant que, d'une part, "les agents de la S.N.C.F. bénéficiaires de sursis, resteraient dans cette position jusqu'à nouvel avis" et que, d'autre part, "un processus nouveau étant envisagé pour la régularisation des titres de sursis, aucune mention nouvelle ne doit être portée jusqu'à "nouvel ordre sur les cartes de travail des intéressés".

M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications, vient de nous faire connaître, le 14 octobre, la procédure à appliquer pour munir les agents de la S.N.C.F. appartenant aux classes soumises au Service du Travail Obligatoire d'un titre constatant la régularité de leur situation.

Cette procédure est définie dans le texte ci-après extrait d'une lettre adressée le 28 septembre 1943 par le Commissaire Général de la Main d'œuvre au Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications:

A - "Les bénéficiaires de sursis verront leur titre reconduit jusqu'au 16 février 1944, suivant la procédure simplifiée ci-après : un feuillet destiné à être joint à l'ancien titre de sursis sera établi pour chaque sursitaire par les soins et sous la responsabilité de la S.N.C.F., qui "le remettra à l'intéressé après visa du délégué départemental du Commissariat général à la Main d'œuvre.

"Ce feuillet assurera la régularité du jeune agent en cause "sans que celui-ci ait à faire une démarche quelconque auprès des Services régionaux du C.G.I.M.O."

B - "Les jeunes gens nés en 1922, maintenus en qualité de "Schlüssel-kräfte" et pour lesquels la S.N.C.F. a établi la procédure "U.K.", "verront également leur sursis renouvelé jusqu'au 16 février dans les

COPIE à M.M. les Directeurs des Services Centraux,  
les Chefs des Services Régionaux,  
les Chefs d'Arrondissements,  
les Représentants de la S.N.C.F. auprès des délégués départementaux du C.G.I.M.O.

"mêmes conditions, sans intervention des Services régionaux du C.G.I.M.O.,  
"restant entendu que l'effectif de ces jeunes gens est limité à 1.451  
"agents."

En application de ces dispositions, chaque représentant de la S.N.C.F. auprès du délégué départemental du C.G.I.M.O. établira pour chacun des agents de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail obligatoire et ayant figuré sur les listes établies en application de la lettre P. 9696 du 6 juin 1943, listes visées au 1er alinéa de la page 2 de la lettre P. 9756 du 2 septembre 1943, une fiche du modèle joint.

Ces fiches seront soumises, après établissement, au visa du délégué départemental du C.G.I.M.O. et remises ensuite aux intéressés qui les inséreront dans leur carte de travail.

Le nombre des fiches en blanc nécessaires pour réaliser cette opération sera envoyé directement par mes soins et par votre intermédiaire à chaque représentant de la S.N.C.F. auprès du délégué départemental du C.G.I.M.O.

Le Directeur,

Tricaut

2ème ARRONDISSEMENT VB Tours, le 9 septembre 43

-----  
Personnel

-----  
P. 9756

Monsieur le Chef du Service,  
Division du Service Général - Person  
PARIS

J'ai l'honneur de vous adresser en retour les listes nominatives des S.T.O. du département d'Indre-et-Loire pour les 3 Services, après avoir fait le nécessaire en ce qui concerne la carte de travail des intéressés ainsi que cela est prescrit dans la lettre rappelée en marge.

Je tiens à vous signaler qu'il ne nous a pas été possible de joindre l'auxiliaire BROCHERIE, Paul, du Sce V.B. qui serait employé sur les lignes télégraphiques, l'intéressé étant inconnu au service électrique D'autre part, les auxiliaires BERTRAND et DESTUYVER partis avec le train cantonnement à destination de LONGUEAU, n'ont pas été touchés. Nous faisons le nécessaire pour que leurs cartes soient régularisées.

Le nécessaire a été fait également pour les autres Services. A noter que pour les Ateliers les agents dont les noms suivent absents sans autorisation, n'ont pu être touchés. Il s'agit de :

LE GENTIL, Benoit absent depuis le	2.8.43
JOUDUNE Bernard d°	3.9.43
BROQUET, Marcel d°	13.8.43

Le Chef du 2ème Arrondissement

S T O

Mention de la situation à apposer par la direction à l'ordre du S T O - sur la cartes de travail -

à renouveler le 8 Septembre

de voté au S T O autorisé

Recueilli le 10 Septembre  
M T

à renouveler le 10 Septembre

au 10 Septembre

Lt.B.  
SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

*Indre. et. Loire*

Paris, le 2 Septembre 1943.

1<sup>e</sup> Division

P. 9756

7.9  
Messieurs les Directeurs de l'Exploitation  
des Régions.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous copie des instructions que M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications vient de nous adresser par lettre du 1er septembre 1943 :

"Je vous prie de prendre les mesures utiles afin que les jeunes gens sursitaires des classes soumises au service du travail obligatoire se présentent, sans délai et au plus tard le 10 septembre 1943, munis de leur carte de travail aux Directeurs départementaux du Commissariat général interministériel à la Main d'œuvre en vue de faire mentionner sur ladite carte la regularité de leur situation.

"Dans le but de faciliter cette opération, vous voudrez bien inviter vos représentants locaux à s'entendre directement avec les Directeurs départementaux intéressés afin que la présentation des jeunes gens ait lieu suivant un ordre qu'ils auront à établir."

A cet effet, les représentants de la S.N.C.F. auprès des Directeurs Départementaux du Commissariat Général interministériel à la Main d'œuvre (ex-Commissariat général au Service du travail obligatoire) devront s'entendre immédiatement avec les Directeurs départementaux pour l'exécution de l'opération qui nous est prescrite.

A partir des listes qui ont été dressées par arrondissement et département en application de ma lettre P. 9696 du 6 août 1943, j'ai fait établir des listes par département que j'ai adressées par lettre du 30 août 1943 à chacun des Directeurs départementaux du Commissariat; ces dernières listes comportent exclusivement les noms, prénoms, dates de naissance et adresses des agents intéressés (à l'exclusion de toute indication concernant le grade ou la fonction à la S.N.C.F. (1). . . . .

(1) - L'indication du grade ou de la fonction à la S.N.C.F. n'a pas d'intérêt pour le Commissariat car il ne lui appartient pas d'effectuer une discrimination parmi les agents de la S.N.C.F., les désignations pour le travail en Allemagne étant effectuées à l'intérieur de celle-ci suivant les directives du Secrétaire d'Etat aux Communications.

COPIE à Messieurs les Directeurs des Services Centraux,  
les Chefs de Services Régionaux,  
les Chefs d'Arrondissements,  
les Représentants de la S.N.C.F. auprès des Directeurs départementaux du Commissariat Général interministériel à la Main d'œuvre.

Mais, pour permettre à nos représentants d'identifier les agents en cause, je vous prie de leur adresser pour leur seul usage un exemplaire de chacune des listes par arrondissement et par département qui intéressent leur département.

La lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1943 du Ministre prévoit que les jeunes gens auront à se présenter aux Services départementaux des Commissariats.

Vos représentants devront examiner avec les Directeurs départementaux du Commissariat s'il ne serait pas possible d'éviter ces dérangements en présentant simplement aux Services départementaux du Commissariat les cartes de travail pour y faire porter les annotations nécessaires (sans que l'agent ait à se présenter lui-même); cette méthode présenterait évidemment l'inconvénient de démunir l'agent de sa carte de travail pendant un certain délai; mais il serait possible de lui délivrer en échange pendant ce délai une attestation de son chef d'établissement certifiant que sa carte de travail lui a été retirée et indiquant le jour à partir duquel ce retrait a eu lieu et le jour où il doit prendre fin.

L'examen de ces suggestions ne doit pas cependant avoir pour effet de retarder les opérations, la date du 10 septembre devant absolument être respectée.

Le Directeur,

Marie

**2ème Arrondissement V.B**

## Personnel.

**LISTE COMPLEMENTAIRE DES S.T.O INAPTES ALLEMAGNE  
ET AFFECTES A LA S.N.C.F.**

LECOMTE	Andréé Léopold.	13-5-1922	43 Boulevard Marchand Duplessis. TOURS.	Auxiliaire-Bureau.	2ème Section TOURS.	était <del>KKKK</del> Etudiant.
NIAULIN	Lucien	22-7-X-1922	73 Rue Lakanal. TOURS.	d°	2ème Arrondt. TOURS	d°
ROBINEAU	Claude <del>XX</del> Jean	17-12-1922	70 Rue Claude Thion. TOURS.	d°	2ème Section TOURS.	d°

Tours, le 9 Septembre 1943.

2e Section

✓ Destuyver	René	✓
✓ Barnard	José	✓
✓ Gouget	Juliette	✓
✓ Morencois	René (coins)	✓
✓ Lucas	Maurice	✗
✓ Vian	Pierre	✓
✓ Vange	Roger	✗
✓ Pichon		✗
✓ Muller	Lucien	✓
✓ Tessier	Albert	✓
✓ Moreau	Maurice	✓
✓ Couffignal	Roger	✓
✓ Vero	Paul	✓
✓ Frager	Jean	✓

3e Section

✓ Fauchie	René	✓
	Robert	✓
✓ Surget	Hervé	✓
✓ Bertrand	Albert	✓
✓ Pichon	José	✓

1<sup>e</sup> Sub

✓ Noyant	René + Amélie	
✓ Marchoux	Claude	✓
✓ Boizeray	José + Blas	

2<sup>e</sup> Sub

✓ Tessier	Chateauneuf	✓
-----------	-------------	---

S E S

✓ Brochierian	Paul	✓
✓ Luteau	José	✓
✓ Brunet	Jean	✓
✓ Vidremont	René	✓
✓ Muller	Eugène	✓
✓ Louis	René	✓

Bureaux

✓ Vieilfault	Robert	✓
✓ Turpin	Bernard	✓
✓ Tessieraud	José	✓

✓ family Espia (D F Hes) ✓

Voie et Bâtiments  
2<sup>e</sup> Arrondissement  
Personnel  
S T O

Tours, le 4 Septembre 1943

M. le cluf d'arrondt "exploit"  
M T  
cluf ateliers de Tours

Suite à ma communication téléphonique de ce jour.

Conformément aux instructions contenues dans la lettre P.9756 du 2 Septembre, de M. le Directeur, la situation des jeunes gens sursitaires des classes soumises au S.T.O. appartenant à la S.N.C.F. doit être régularisée au plus tard le 10 courant et mention doit être portée sur leur carte de travail de la régularité de leur situation.

A cet effet, après accord avec M. le Directeur Départemental du S.T.O. d'Indre-et-Loire, les cartes de travail des intéressés figurant sur les listes ci-jointes que je vous communique seront retirées contre remise de l'attestation prévue in fine de la lettre de M. le Directeur.

Ces cartes devront être remises à la Direction du S.T.O. (31, rue Eupatoria, à Tours) à partir du 7 courant par un agent qualifié de votre service qui les reprendra lorsque l'opération sera terminée.

Je vous demanderai de vouloir bien me retourner les listes communiquées en me tenant au courant.

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement

l'ign - Paris

par

Tours, le 4 Septembre 1943

S.T.O.

Monsieur VIDAL,  
Chef de la 1ère Section  
BLOIS.

Je vous adresse une copie de la lettre P.9756 du 2 septembre, relative à la régularisation de la situation des jeunes gens des classes soumises au S.T.O. en service à la S.N.C.F.

En qualité de représentant de la S.N.C.F. auprès du Directeur Départemental du S.T.O. du Loir-&-Cher, je vous prie de faire le nécessaire de toute urgence, puisque cette opération doit être terminée le 10 courant, pour fixer les dates auxquelles les intéressés devront se présenter au S.T.O. et les convoquer ensuite par l'intermédiaire de leur service respectif.

La suggestion A pourra être envisagée si vous la jugez préférable et que la Direction du S.T.O. l'accepte.

Ci-joint 9 listes, qui nous sont communiquées par la Direction, à me retourner en me rendant compte.

Le Chef du 2ème Arrondissement

Brugé - Paris

2ème Arrondissement VB. Tours, le 17 Aout 1943

-----  
Personnel  
-----

Lettre P.9696

Monsieur le Chef du Service V/B  
Division du Service Gal-Pel PARIS

Comme suite à votre transmission de la lettre de Monsieur le Directeur du Service Central P rappelée en marge, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, établies en triple exemplaires, 7 liettes comportant les agents et auxiliaires des classes soumises au S.T.O de mon Arrondissement.

Il y a une différence de une unité avec le total des états modèle II qui vous ont été adressés en application de la lettre P.9694.

Cette différence provient du passage d'un S.T.O au service de l'Exploitation.

Le Chef du 2ème Arrondissement.

Aé.HI

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

Paris, le 6 août 1943

1ère Division

n° 3.696

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions,  
Messieurs les Directeurs des Services Centraux F et A,

L'Instruction I M<sup>1</sup> du 31 juillet 1943 de M. le Commissaire Général au Service du Travail obligatoire indique que les agents de la S.N.C.F. appartenant aux classes soumises au Service du travail obligatoire (agents nés en 1919 (4<sup>e</sup> trimestre) 1920-1921-1922) ~~sont en sursis de départ en pour l'entier service prolongé~~ <sup>actuellement</sup> sont en sursis de départ ~~en pour~~ en Allemagne jusqu'au 31 août 1943 et que pour le 1er septembre le Commissariat Général au S.T.O. fera parvenir aux Directeurs départementaux de ce Service la liste des jeunes gens à maintenir en sursis.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir donner les instructions nécessaires pour que les listes des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au S.T.O., et en service au 15 août 1943, soient établies par département sur état du modèle joint, dans les conditions indiquées ci-après pour être adressées au S.T.O. en vue d'obtenir pour les intéressés la prolongation du sursis de départ en Allemagne.

Les listes seront établies par Arrondissement ou circonscription assimilée et adressées en deux exemplaires par l'intermédiaire du Service régional intéressé au Service Central P pour le 20 août 1943 au plus tard.

Ces listes seront différentes s'il s'agit d'agents nés en 1922 ou d'agents nés en 1921 -1920-1919 (4<sup>e</sup> trimestre).

Ne devront pas figurer sur ces listes les agents de la S.N.C.F. (cadre permanent et auxiliaires) dont le départ en Allemagne est prévu au titre des prélèvements en cours non plus que les jeunes gens soumis au S.T.O. et embauchés par la S.N.C.F. en vue de leur formation rapide dans des emplois d'hommes d'équipe, de manœuvres ou de manutention, de manœuvres de dépôt, de cantonniers avant leur envoi à la D.R.

Doivent y figurer, par contre, les jeunes gens soumis au S.T.O. embauchés par la S.N.C.F. au titre du contingent des 3.200 ouvriers en métal.

Dans la colonne C, on indiquera le grade et la fonction remplie : pour les agents du cadre permanent, on notera si l'intéressé est à l'essai, confirmé ou commissionné ainsi que l'emploi occupé et la spécialité; pour les auxiliaires, on indiquera les fonctions remplies et la spécialité; pour les ouvriers, on n'omettra pas d'indiquer leur spécialité.

.....  
COPIE à Monsieur le Secrétaire Général.

Messieurs les Directeurs des Services Centraux M - T - V - C.

Messieurs les Chefs des Services Régionaux.

Messieurs les Chefs d'Arrondissements.

Dans la colonne 6 on indiquera l'établissement auquel l'intéressé est affecté, c'est-à-dire Service Central, Régional, Arrondissement, Gare, Dépôt, Entretien, Atelier, Magasin, District, etc..

Dans la colonne 7 "Observations" on indiquera si l'intéressé est exempté du départ en Allemagne. Les motifs d'exemption au titre du Service du travail obligatoire sont ceux qui ont été indiqués au § I de la lettre P. 9599 du 16 juillet 1943.

Dans la colonne 7 "Observations" on indiquera lorsqu'il y aura lieu et chaque fois que ce sera possible si l'intéressé est inapte au travail en Allemagne au sens du Service du travail obligatoire.

En ce qui concerne les jeunes gens nés en 1923, on indiquera, dans la colonne 7 "Observations", s'ils ont obtenu des Autorités allemandes leur mise en position "UK".

Le Directeur,

*Frémaët*

P.S. - Vos Services auront à demander au Service Central du Personnel les imprimés nécessaires pour la confection des listes.

Monsieur le Chef du 2ème Arrondissement

-----  
Pour faire le nécessaire.

Je précise que tous les agents et auxiliaires des classes soumises au S.T.O. doivent figurer sur ces listes, à l'exception de ceux qui ont été désignés à titre définitif pour être détachés à la D.R.B. (au titre du contingent des 5000/22 et des contingents antérieurs Z.O. et Z.N.O.), qu'ils soient partis ou non. Il y a lieu d'exclure aussi, bien entendu, les agents et auxiliaires partis comme travailleurs libres, ou requis en dehors de la S.N.C.F.

Les listes en question, qui doivent être établies séparément pour la classe 1942 et les autres classes soumises au S.T.O., devront me parvenir, en triple exemplaire, par département, pour le mercredi 18 courant au matin, dernier délai.

Ci-joint 32 exemplaires des différentes listes.

Paris, le 10 AOUT 1943

P. LE CHEF DU SERVICE  
DE LA VOIE ET DES BATIMENTS,

Toutes Divisions  
Tous Arrondissements

1<sup>er</sup>  
11. VIII. 43

*Ogier*

Tours, le 17 Aout 1943

VOIE & CHAMPS

Arrondissement de TOURS

Lettre P. 9696 -

Monsieur le Chf du 1<sup>e</sup> R.B.  
Division du 1<sup>e</sup> R.P. à Paris.

Comme suite à votre transmission  
de la Lettre de Monsieur le Général, dans ce  
P. rappelé au marge, j'ai l'honneur de  
vous faire parvenir, établis en 4 tirage  
exemplaires, 7 lots confortés, 8 autres  
et quelques déclassements au S.T.O. de  
mon arrondissement.

Le chef de 1<sup>e</sup> R.B.

Fours, le 17 Aout 1943

Letter P. 9696

Monsieur le Chef du S.S. R.B.

Division du 1<sup>er</sup> Inf. Del Pois.

Comme suite à votre transmission  
de la Lettre de Monsieur le Général, dans laquelle  
il rappelé en regard, j'ai l'honneur de  
vous faire parvenir, établies au type  
exemplaire, 7 listes comportant 8 agents  
et auxiliaires déclarés venus au S.T.O. de  
mon arrondissement.

Le Chef du 2<sup>e</sup> Bataillon

S.N.C.F.

Région : Sud-Ouest

Service : VB

Arrondissement : Environ Tours

Un exemplaire pour  
chaque départementII - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département Indre et Loire.

2. Avril

49

sur papier à S.V.P.

en majuscules S.V.P.

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
DESTUYVER	Denis	30-6-1920	JOUÉ les TOURS Tour les Tours	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	District Tours Sud. plus de 2 ans S <sup>e</sup> 14 <sup>e</sup>	
BAUMARD	Georges	16-1-1921	10 bis Rue Gaston TOURS	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	Mairie à Toulon. Section 1 <sup>er</sup> de TOURS plus de 2 ans S <sup>e</sup> 14 <sup>e</sup>	
POUPAULT	Emmanuel	31-12-1920	PNE 14 Moissais Blattement	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	District	existe en France
FOUCHE	André	25-7-1921	Bel Air LANGEAIS	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	District de LANGEAIS	
ANDRE	Robert	30-1-1920	LA CELLE SE AVANT	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	PORT DE PILES plus de 2 ans S <sup>e</sup> 14 <sup>e</sup>	
SURGET	Henri	24-11-1921	VILLEPERDUE	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	District PORT de PILES	
FROGER	Georges	4-11-1922	17 Quai Goyen S <sup>e</sup> MORTHO RICEN	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	District	
GOUGET	Gilbert	14-11-1921	25 Rue Mouchot - TOURS	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	District de TOURS	
MORENCAIS	René	29-12-1921	7 Rue Eugène Pottier S <sup>e</sup> PIERRE des CORPS	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	District de S <sup>e</sup> PIERRE des CORPS	
LUCAS	Marcel	5-11-1920	S <sup>e</sup> CÔME JARDIN - LARICHE	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	District de TOURS	
VIAU	Georges	12-12-1921	Jardins d'Alençay - S <sup>e</sup> PIERRE des CORPS	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	District de S <sup>e</sup> PIERRE.	
PIKET	Robert	6-2-1921				
NOYANT	René	28-11-1920	10 quai des Marais AMBOISE	Aux <sup>3e</sup> - cant <sup>ai</sup>	District d'AMBOISE	

NOM	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
MARCHOUX	claude	30-8-1920	Rue Neuve - VERNON S/BRENNER.	Aux <sup>2</sup> - cu	District d'AMBOISE	
VAUGES	Roger	22-10-1920	7 Rue d'Alger TOURS	cantonnier	District de TOURS	
BERTRAND	Albert	30-1-1921	THILOUZE	Aux <sup>2</sup> - cu	District PORT-DE-PILES	
SAUMETIER	Maurice					
VESIN	Yvan	18-8-1920	2 Rue Michel - CHATEAURENAULT	Aux <sup>2</sup> cu	District de CHATEAURENAULT	
BIZERAY	georges	22-12-1920	Le Vivier - COUR S/Loire	Aux <sup>2</sup> cu	District de BLOIS	
REGAHER	georges	27-3-1920	COURBOZON (C)			
PICHON	georges	21-9-1920	MONTS	Aux <sup>2</sup> cu	District TOURS-SUD	
MULLER	Lucien	12-6-1920	Chateau Roidelement - St AVERTIN	Aux <sup>2</sup> cu	District TOURS	
GOURFOIS	Marcel	30-5-1920	19 B <sup>3</sup> d grindelk			
DESBUREAUX	Anacle					
LEDET	georges	3-8-1920	112 Rue Debrotte TOURS	Aux <sup>2</sup> cu	Section TOURS pour ESPRÉ 15-6-63	
TESSIER	Albert	16-4-1920	17 Rue St Barthélémy St SYMPHORIEN	ob	District ST PIERRE	
VIEILFAUT	Robert	10-1-1921	202 Rue Felvotte TOURS	Attache ECR 12	Aux <sup>2</sup> TOURS	
TESSIER	Anacle					

2

5

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service  
du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence  
d'habitation se trouve dans le département d'Indre et Loire

Région :

Service :

Arrondissement :

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
MOREAU	Marcel	9-1-1921	St Côme Jarduis - LA RICHE	Aux <sup>me</sup> Peintre.	District. B.	
TURPIN	Bernard	5-7-1920	Rue Gambetta - VOUVRAY	Associat <sup>eur</sup> -Cag.	Agen <del>et</del> E.V.	
BURAND	Roger	10-4-1921		Expéditionnaire		
TESSERAUD	georges	17-1-1921	54 Rue de Metz - TOURS	Pépinière	Amt d'Entretien.	
COUFFIGNAL	Roger	11-8-1920	20 Rue Jacob Brunel TOURS	Expéditionnaire	Rue Jon TOURS.	
VÉRON	Paul	22-7-1920	211 Rue du G <sup>al</sup> . Renault TOURS	—	2em District TOURS	

S.N.C.F.

Région : Sud-Ouest  
 Service : V.B  
 Arrondissement : 2<sup>e</sup> Tours

~~Opérations pour  
chaque département~~

I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1922, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département Indre et Loire

5

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
MARTIN	Raymond	18-1-1922		Ave. cantinière		
FROGER	Georges	4-11-1922	17 quai Pasteur Saint-SYMPHORIEN.	0 <sup>o</sup>	District TOURS	Juste
TESSIER	André	20-2-1922		Aux <sup>3</sup> peintre		
BRUNET	Jean	2-4-1922	9 Rue Jules Ferry - TOURS	Attaché fabell. Surveillant S.E	SET	Propriétion UK en cours
VEDRENNE	René	29-7-1922	139 Rue Orget TOURS	Duravit S.E	SET	— 0 <sup>o</sup> —
MILLEREUX	Eugène	16-2-1922	8 Avenue du Château TOURS	Attaché Ech. g SE ( <del>SE</del> )	SET	— 0 <sup>o</sup> —
HERODIN	Alfred					
Louis	André	19-8-1922	La Carrée - SACHE	Aux <sup>3</sup> . Crie S.E	SES	Juste

S.N.C.F.

Régin : Sud-Ouest

Service : Voie et Entretien

Arrondissement : 2e

~~H~~ - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1914, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département LOIR-ET-CHER

Nº

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
<b>Stagiaires maintenus en service à la S.N.C.F. par suite d'insécurité ou d'exemption définitive en service</b>						
MONNEAU	Jules	12-3-20	P.N.118 - à Lestieu	Auxil.cantonnier	District Blois	à la date du 15 Aout 1943 exempté 4 ans S.M.

S.N.C.F.

Région : SUD-OUEST  
 Service : Voie et Bâtiments  
 Arrondissement : 2e Tours

I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1922, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département du LOIR-et-CHER

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
HERODIN	Abel	21-9-22	Ecure par CHATEAU	auxiliaire bureau	Section de LOIS	Inapte.

S.N.C.F.

Région : SUD-OUEST  
 Service : Voie et Bâtiments  
 Arrondissement : 2e TOURS

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>re</sup>, 1920<sup>er</sup>, 1921<sup>er</sup>, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'EURE-et-LOIR

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
COURTOIS	Marcel	30-5-20	18 Boulevard Brindille CHATEAUDUN	auxiliaire centonnier	District CHATEAUDUN	

## S.N.C.F.

Région : SUD-OUEST  
 Service : Voie et Bâtiments  
 Arrondissement : 2e TOURS

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département *de la VIENNE*

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
POUPAULT	Emmanuel	31-12-20	P.H. 214 Noussais - BEAUREPPE	ancilier cantonnier	District CHATELLERAULT	Apte en France
GROSPEAUD	Emile	3-8-20	9 rue St-Jean - CHATELLERAULT	-d°-	-d°-	
PILLETT	Robert	6-2-21	Cour du Prêche, CHATELLERAULT	-d°-	-d°-	plus de 2 ans SM.
SAULNIER	Maurice	5-2-20	72 rue d'Avancourt CHATELLERAULT	-d°-	-d°-	
ROCHER	André	10-5-21	Pension Hélina-Foucault rue St-Pierre à LOUDUN	Piqueur	Section LOUDUN	

S.N.C.F.

Région : **SUD-OUEST**  
 Service : **Voies et Bâtiments**  
 Arrondissement : **2e TOURS**

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département de l'**INDRE**

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
LIGAULT	André	27-8-21	14 rue de la Palisse LE BLANC	auxiliaire cantonnier	District LE BLANC	
JOUSSE	Raymond	26-10-21	CLICHY-sur-INDRE	-d°-	District BUZANGAIS	
CHEBONNIER	André	14-2-21	-d°-	-d°-	-d°-	

S.N.C.F.

Région : SUD-OUEST  
 Service : Voie et Bâtiments  
 Arrondissement : 2e - TOURS

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département du LOIR-et-CHER

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
BRONIER	Georges	27-3-20	COURBOUZON	auxiliaire cantonnier	District de BLOIS	
DESEURRAUX	André	21-10-20	16 rue Chevrier - VENDOME	-d°-	Dist <sup>3</sup> de VENDOME	
BOUQUIN	André	28-1-20	Le Temple - VENDOME	-d°-	-d°-	
VALLEE	Raymond	18-10-21	ONZAIN (près la gare)	-d°-	Dist <sup>2</sup> d'AMBOISE	
DURAND	Roger	10-5-21	VENDOME, 34 rue Ambroise-Paré	Expéditionnaire	Section de VENDOME	

*Correspondances*

TOURS, le 10 Mai 1944

$\text{Ap}^P$  -

M. le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie  
à TOURS

- SURSIS ACCORDÉS AUX AGENTS  
S.N.C.F. -

Par votre lettre du 3.5.44, vous nous demandez le retour des anciens fichets de surais retirés aux agents de nos ateliers.

Je vous confirme les renseignements fournis par ma lettre  
du 26.4.44, à savoir que les bâquets en question vous ont été retour-  
nés à l'exception de celui du manœuvre auxiliaire LECOMTE.

Celui-ci est en effet malade à RENNES, nous tenons d'obtenir son adresse et nous lui réclamons sa fiche que nous vous adresserons dès réception.

### L'Ingénieur Chef des Ateliers,

J. G. Farquhar

Paris le 1 mai 1944

Avis arrivé aux  
agents SNCF

vers le chef du 2<sup>e</sup> Art. Jan.

Comme il n'y a pas de réponse dans les 1944 de la lettre N° 365 du 1<sup>er</sup> Avril 1944 en date du 7 mars 1944 je vous prie de me dire par retour du courrier, le contenu précis de cette (A de la lettre ci-dessous)

a cheval

Merci le chef du train

Les commandants de St Pierre du Cap n'ont pas  
pu venir de nous faire passer tous les amis  
français.

J'aurai accès à ces amis pour que ce petit  
mouvement d'ingénierie

soit effectué (cp. Trés)  
à l'heure

vers le 2-5-44

vers le 2<sup>e</sup> Art. Jan

Bernard R  
Guillaumet A  
Pignon  
Gauthier Clém.  
Gobin  
Decante A  
Prugier  
Maurin  
Vallpis  
Vulcan  
Cecillant  
Verney

Tours, le 25 Mars 1944

M. le Chef de la 2<sup>e</sup> Section

Je vous adresse ci-joint 17 ~~feuilles~~ feuilles de validation jusqu'au 31-12-44, validant les cartes de travail des agents et auxiliaires soumis au STO.

En m'avisant de la réception de ces feuilles et du nécessaire fait, veuillez me faire parvenir les feuilles ayant servi à valider les cartes jusqu'au 16-1-44.

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,

~~Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement~~

~~Yvonne fait~~

5 AVR 1944

~~Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement~~

Tours, le 25 Mars 1944

M. le Chef de la 7<sup>e</sup> Section,

Je vous adresse ci-joint 3 & feuillets de validation jusqu'au  
31-12-44, validant les cartes de travail des agents et auxiliaires  
soumis au STO.

En m'avisant de la réception de ces feuillets et du nécessaire  
fait, veuillez me faire parvenir les feuillets ayant servi à valider  
les cartes jusqu'au 16-2-44.

Bertrand A

Murphy Robert

Faubuyer

Richou

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,

*7 arr*

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement

*A. Leclercq*

14 AVR 1944

*Le. Leclercq*

Tours, le 25 Mars 1944

*1 Fouché*  
M. le Chef de la 4<sup>e</sup> Section,

Je vous adresse ci-joint 4 feuillets de validation jusqu'au  
31-12-44, validant les cartes de travail des agents et auxiliaires  
soumis au STO.

En m'avisant de la réception de ces feuillets et du nécessaire  
fait, veuillez me faire parvenir les feuillets ayant servi à valider  
les cartes jusqu'au 16-2-44.

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,

*D. Bére*  
~~Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement~~

*Yerroux fait*

- 5 AVR 1944

*Mur*  
M. le Chef de Section

Tours le 24 Mars 1944.

VILLE DE TOURS

arrondissement de Tours

S.T.O

Monsieur le Chef de  
la 2<sup>e</sup> section

- Nous vous prions de nous mettre en rapport avec Monsieur Daffa chef de section à Poitiers pour faire établir pour les experts de notre section tout l'honneur d'autant qu'il se trouve dans la même ville une fille de l'ancien déporté mort de maladie au camp de l'île d'Yeu.

- A titre indicatif appartenant au S.T.O. : Marianne Gouzeau - née à... -

Tours le 24 Mars 1944.

VOTB & BATIMENTS  
Arrondissement de Tours  
S.T.O

Monsieur le Chef de  
la 2<sup>e</sup> section

- Vous voudrez bien vous mettre en  
rapport avec Monsieur Daffa, chef de  
section à Poitiers pour faire établir  
pour les deux 5 de notre section <sup>particular</sup> tout la  
procédure officielle se trouvant dans la  
seule, une liste de négociation validé  
leur carte de travail jusqu'au 31-12-44.  
- A titre indicatif, appartenant au  
S.T.O : Bourgault - Gaspard - Gallat -  
Joubert -

Le Maire, Bureau  
du S.T.O.

3<sup>e</sup> Arrondissement V.B.

7<sup>e</sup> Section

Service du Travail  
Obligatoire

Poitiers, le 23 Mars 1944

Monsieur le Chef du V<sup>e</sup> Arrondissement V.B  
à Court

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-après, extrait d'une lettre n° P.366 de M. le Directeur BARTH, en date du 7 Mars 1944, relative à la régularisation de la situation des jeunes-gens soumis au S.T.O.

"II - Par ailleurs, il sera délivré aux agents nés entre "le 1er Octobre 1919 et le 31 Décembre 1922, embauchés après le "16 Février 1944, une fiche du modèle ~~modèle~~ établissant la régularité de leur situation, fiche qui sera insérée dans leur "carte de travail.

" Dans ce but, chaque Chef d'arrondissement adressera au "Représentant de la S.N.C.F. auprès du Directeur départemental "de la Main-d'Oeuvre, le nom, les prénoms, la date de naissance, "l'adresse domiciliaire et le grade de chacun des intéressés, ainsi "que l'indication de la fonction remplie et de l'Etablissement "d'attache.

" Le représentant établira une fiche pour chacun de ces "agents; ces fiches seront ensuite remises au Directeur départemental de la Main-d'Oeuvre; accompagnées de la liste nominative "des intéressés. Le cadre de cette liste sera celui du modèle "annexe à ma lettre P.9696 du 6 Août 1943 un double de "cette liste sera adressé au Service Central du Personnel."

Je vous prierai de vouloir bien m'adresser les renseignements demandés par cette catégorie d'agents.

Le Chef de Section Principal,  
Représentant de la S.N.C.F. près du Directeur de la  
Main-d'Oeuvre pour le Département de la  
VIENNE,

P  
24.3.44

J  
Court & J  
26/3/44  
à la 7<sup>e</sup> son

Tours, le 14 Mars 1944

VOIS & BATIMENTS

Arrondissement de TOURS

MINUTE  
Inspect<sup>r</sup> ppal Chef d'Arrt EX.  
l'Ingr Chef d'Arrt M.T.

Monsieur - Chef des Ateliers  
TOURS.

Maintien à la S.N.C.F.  
des agents appartenant aux  
classes soumises au STO

P. 366

Comme suite à la transmission de la lettre de Monsieur le Directeur du Sce Cal P., je vous demanderais de bien vouloir me faire parvenir la liste, en double exemplaire, des agents et auxiliaires de votre Service, soumis au STO, déjà munis d'une fiche validant leur carte jusqu'au 16-2-44, afin de faire établir pour chacun d'eux, une nouvelle fiche autorisant leur maintien en service jusqu'au 31-12-44. Après leur visa, le Directeur départemental de la main d'œuvre ces fiches vous seront adressées et vous aurez à nous adresser en retour les anciennes fiches périmées.

Pour les agents ou auxiliaires soumis au STO et embauchés depuis le 16-2-44, vous voudrez bien m'adresser en quadruple exemplaire, une liste du modèle annexé à la lettre P 9696 du 6 Août 1943. Les fiches les concernant seront établis par nos soins et vous seront adressées dès signature par le Directeur du C.G.M.O.

L'Inspecteur Divisionnaire  
Représentant de la S.N.C.F. auprès du C.G.M.O.

2ème Arrondissement

Tours, le 23 février 1944

S.T.O Sursitaires.

Monsieur le Chef du Service V.B  
Don du Service Gal-Pel PARIS.

Par transmission de la lettre 9911, de Monsieur le Directeur, en date du 20 Octobre 1943, vous nous aviez indiqué le processus à suivre pour valider les cartes de travail des agents du cadre et des auxiliaires en sursis. - Nous avions remis à chacun d'eux un feuillet visé par le délégué départemental du C.G.M.O, qui validait sa carte jusqu'au 16 février 1944.

A Cette date étant révolue, les sursitaires s'inquiètent de se trouver en situation irrégulière, et nous demandent ce qu'il y a lieu de faire.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire connaître les nouvelles dispositions qu'il y a lieu d'appliquer envers ces jeunes gens.

Monsieur Bédécé  
Inspecteur Divisionnaire  
2<sup>e</sup> Arrt V.B., à Tours,

L'Inspecteur Divisionnaire  
Représentant la SNCF  
auprès du C.G.M.O

Le sursis des agents et auxiliaires soumis au S.T.O sera prolongé jusqu'au 31 Décembre 1944. *Hiriby*  
Des instructions vous parviendront incessamment.

En ce qui concerne A, la Police a reçu des instructions pour que les intéressés ne soient pas inquiétés à ce sujet. Toutefois, si des difficultés de cet ordre se présentent, vous aurez à m'en renvoyer sans retard.

25.2.44

1/2 CENT

*Et Gérard* *Le 25.2.44* *Th. Hiriby*

2e Arrondissement

Tours, le 23 Février 1944

S.T.O. Sursitaires

Monsieur le Chef du Service V.B.  
Division du Service Général - Pel - PARIS.

Par transmission de la lettre 9911 de Monsieur le Directeur, en date du 20 Octobre 1943, vous nous aviez indiqué le processus à suivre pour valider les cartes de travail des agents du cadre et des auxiliaires en sursis. Nous avions remis à chacun d'eux un feuillet visé par le délégué départemental du C.G.M.O. qui validait sa carte jusqu'au 16 Février 1944.

A { Cette date étant révolue, les sursitaires s'inquiètent de se trouver en situation irrégulière, et nous demandent ce qu'il y a lieu de faire.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire connaître les nouvelles dispositions qu'il y a lieu d'appliquer envers ces jeunes gens.

Monsieur BEDREDE  
Inspecteur Divisionnaire, 2e Arr<sup>t</sup>  
V.B. à TOURS,

L'Inspecteur Divisionnaire  
Représentant la SNCF  
auprès du C.G.M.O.  
Signé: BEDREDE

Le sursis des agents et auxiliaires soumis au S.T.O. sera prolongé jusqu'au 31 décembre 1944. Des instructions vous parviendront incessamment.

En ce qui concerne A, la police a reçu des instructions pour que les intéressés ne soient pas inquiétés à ce sujet. Toutefois, si des difficultés de cet ordre se présentaient, vous aurez à m'en référer sans retard.

25-2-44

P. Le Chef du Service V.B.  
Signé: GILLES  
l'Inspectr Ppal Chef de l'Arrondt. Exploitation  
Copie transmise à M.l'Ingénieur Chef de l'Arrondt. M. et T.  
" Chef des Ateliers  
TOURS.

à titre de renseignements.

Tours, le 1er Mars 1944  
L'Inspecteur Divisionnaire  
Représentant la S.N.C.F. près du C.G.M.O.

Tours, le 14 Janvier 1944

VOIE & BATIMENTS

Arrondissement de TOURS

P. 10.138

MINUTE

( l'ingénieur Chef d'Arrondt. M.T.  
Monsieur ) - - des Ateliers  
( l'Inspecteur ppal Chef d'Arrondt. EX.  
TOURS.

Par lettre en date du 29-12-43, nous recevons un rectificatif à la lettre P. 10.138 du 4 Décembre 1943, ainsi conçu:

"Chaque représentant de la S.N.C.F. auprès du Délégué départemental du C.G.I.M.O. établira, pour chacun des agents intéressés, une fiche. Les fiches seront ensuite remises au Délégué départemental du C.G.I.M.O., accompagnées d'une liste nominative dont le cadre sera celui du modèle annexé à ma lettre P. 9696 du 6 Août 1943; un double de cette liste devra être adressé au Service Central du Personnel. Afin que les délégués départementaux du C.G.I.M.O. puissent établir ou régulariser les cartes de travail des agents, ces derniers devront se présenter personnellement aux Délégués pour retirer leur fiche individuelle".

En conséquence, vous voudrez bien établir une liste nominative, dont le cadre sera celui de la lettre P. 9696 précitée, pour toute demande de fiche que vous aurez à formuler.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire parvenir ces listes en 4 exemplaires.

D'autre part, vous voudrez bien inviter les agents ou auxiliaires qui seront à munir d'une telle fiche, à la retirer eux-mêmes au C.G.I.M.O.

L'Inspecteur Divisionnaire  
Délégué de la S.N.C.F. près du C.G.I.M.O.

Tours le 14-1-44.

"copie" fait

P. 10.138

Monsieur l'ingénieur chef d'arrondissement MT  
de chef de Ateliers.  
l'Inspecteur général chef d'arrondissement Exp.  
Tours.

Par lettre en date du 29-12-43, nous recevons  
un rectificatif à la lettre P. 10.138 du 14 décembre  
1943 ainsi corrigé : -- (Copier le 2<sup>e</sup> paragraphe -  
accostade)

En conséquence, vous rendrez bien établis  
une liste nominative, dont le cadre sera  
celui de la lettre P. 9696 précitée, pour toute  
demande de fiche que nous aurons à formuler.  
Je vous demanderai de bien vouloir me  
laisser parvenir ces listes en 4 exemplaires -

D'autre part, nous rendrez bien établis les  
apports auxiliaires qui servent à nous d'une  
telle fiche, si la retine eux mêmes au C.G.I.M.O.

L'Inspecteur g<sup>én</sup>  
éologue de la SNCF jeudi CGI.M.O.

1re lecture

Blois le 10 Janvier 1943.

S T O .

Personnel.

Mouvement le Chef de Bureau,

Suite à lettre P 10 138 de M<sup>e</sup> la Directeur du Service central des Personnels et suite à communication téléphonique de ce jour, je vous informe que depuis la régularisation des jeunes gens S T O des classes comprises entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922, prorogation jusqu'au 2 février 1944 par petite fiche individuelle collée sur carte de Travail, aucun nouvel embauchage n'a eu lieu parmi les jeunes nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922.

A Blois, le 10 JAN. 1944

Le Chef de Section P psal

*Témo*

Tours, le 1<sup>er</sup> Janvier 1944.

VILLE & BATIMENTS  
2<sup>e</sup> Arrondissement de TOURS  
Lettre P-10.138

Monsieur le Chef du D<sup>e</sup> V.B.  
Secr<sup>étaire</sup> des S<sup>e</sup>s q<sup>u</sup> - 7<sup>e</sup> - Paris

Comme suite à la lettre rappelée en  
marge, et à ma note du 29 décembre 1943,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucune  
fiche de validation de carte de travail n'a été  
délivrée par le département du Finistère.

Le Directeur de l'Arrondissement

VOIE & BATIMENTS  
2<sup>e</sup> Arrondissement de TOURS  
Lettre P-10.138

Tours, le 12 janvier 1944.

Monsieur le Chef du 3<sup>e</sup> V.B  
des dossiers - Tel - Paris

Comme suite à la lettre rappelée en  
marge, et à ma note du 29 décembre 1943,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucune  
fiche de validation de carte de travail n'a été  
délivrée dans le département du Loir et Cher.

Le chef du 2<sup>e</sup> Arrondis.

Personnel Q.14.c.43

Paris, le 29 Décembre 1943

2<sup>e</sup>me rectificatif à la lettre P. 10.138 du 4 Décembre 1943

Le texte du 5<sup>e</sup> alinéa de la lettre P. 10.138 du 4 Décembre 1943, relative au sursis des agents de la S.N.C.F. appartenant aux classes soumises au service du travail obligatoire est à remplacer par le suivant:

Chaque représentant de la S.N.C.F. auprès du Délégué départemental du C.G.I.M.O. établira, pour chacun des agents intéressés, une fiche. Les fiches seront ensuite remises au Délégué départemental du C.G.I.M.O accompagnées d'une liste nominative dont le cadre sera celui du modèle annexé à ma lettre P. 9696 du 6 Août 1943; un double de cette liste devra être adressé au Sce Central du Personnel. Afin que les Délégués départementaux du C.G.I.M.O. puissent établir ou régulariser les cartes de travail des agents, ces derniers devront se présenter personnellement aux Délégués pour retirer leur fiche individuelle.

Monsieur le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondt. V.B. à TOURS,

Pour valoir instructions (suite à ma transmission en date du 8-12-43 de la lettre P.10.138).

Les copies des listes visées en A devront m'être adressées en double exemplaire (dont un destiné au Sce Central P.)

Prière d'aviser vos représentants départementaux auprès du C.G.I.M.

Paris, le 11 Janvier 1944  
P. Le Chef du Service V.B.  
Signé: BLONDEL

Copie transmise à M. VIDAL, Chef de Section  
à BLOIS,

pour lui permettre de mettre à jour l'exemplaire de la lettre P.10.138 qui est en sa possession.

Tours, le 13 Janvier 1944  
Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,

89/9-15

Paris, le 29 Décembre 1943

2<sup>e</sup> Arrêté rectificatif à la lettre P.10.138 du  
Personnel 4 Décembre 1943

N° 14. S.F. 43

Le texte du 5<sup>e</sup> alinéa de la lettre P.10.138 du 4 Décembre 1943, relative au sursis des agents de la S.N.C.F. appartenant aux classes soumises au service du travail obligatoire est à remplacer par le suivant :

A Chaque représentant de la S.N.C.F. auprès du Délégué départemental du C.G.I.M.O. établira, pour chacun des agents intéressés, une fiche. Les fiches seront ensuite remises au Délégué départemental du C.G.I.M.O., accompagnées d'une liste nominative dont le cadre sera celui du modèle annexé à ma lettre P.9696 (du 6 Août 1943; un double de cette liste devra être adressé au Service Central du Personnel. Afin que les Délégués départementaux du C.G.I.M.O. puissent établir ou régulariser les cartes de travail des agents, ces derniers devront se présenter personnellement aux Délégués pour retirer leur fiche individuelle.

Monsieur le Chef du 2<sup>e</sup> Art. v. B,  
à Tours,

Pour valoir instructions (suite à ma transmission en date du 8.12.43 de la lettre P.10.138).

Les copies des listes visées en A devront m'être adressées en double exemplaire (dont un destiné au Service Central P.).

.../

Prière d'aviser vos représentants  
départementaux auprès du C.G.I.M.O.

Paris, le 11 JAN 1944

/LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS,

*M*

2<sup>e</sup>  
12-1-44  
*de*

Tours, le 29 Décembre 1943

MINUTE

Lettre P-10.138

Monsieur le Chef du Service  
V.B.  
Don du Sce Général - Personnel  
PARIS.

Comme suite à votre transmission de la lettre de M. le Directeur rappelée en marge, j'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'à ce jour, 32 fiches de validation de cartes travail, jusqu'au 16-2-44, ont été remises aux jeunes gens de la SNCF admis postérieurement au 15-8-43 et cette distribution se répartit comme suit:

Service Exploitation	:	9
Ateliers	:	9
Service M.T.	:	2
Service V.B.	:	12 (dans ce

chiffre sont compris 3 stagiaires inaptes Allemagne, affectés S.N.C.F.)

Le Chef du 2e Arrondissement,

Tours, le 15 Décembre 1943

VOIE & BATIMENTS  
Arrondissement de TOURS

Lettre P. 10.138

MINUTE  
Monsieur le Chef d'Arrondt. Expl<sup>on</sup>  
M.T.  
- l'Ingénieur Chef des Ateliers

TOURS,

Suite à la lettre de M. le Directeur du Service Central P. dont la référence est rappelée en marge, relative à l'embauchage des jeunes gens nés entre le 1er-10-1919 et le 31-12-1922.

Afin de munir ceux de ces jeunes gens admis à la S.N.C.F. postérieurement au 15 Août 1943, de fiches validant leur carte de travail jusqu'au 16 Février 1944, je vous demanderais de bien vouloir me faire parvenir au fur et à mesure des embauchages un état comportant: le nom, les prénoms et la date de naissance des intéressés. Ces fiches qui seront établies, par nos soins, vous seront retournées après avoir été soumises au visa du délégué départemental du C.G.I.M.O., pour être remises aux intéressés qui les inséreront dans leur carte de travail.

Le Chef du 2e Arrondissement,

Tours, le 24 novembre 1943.

2<sup>e</sup> Arrondissement  
de TOURS

Lettre P. 9911

Monsieur le Chef du Service V.B.  
Division du Sce Gal Pel - PARIS

Comme suite à la lettre rappelée en marge,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître que les  
cartes de travail des agents et auxiliaires de  
la S.N.C.F., bénéficiaires de sursis, ont été  
validées jusqu'au 16-2-1944 par insertion de  
feuilles établis par nos soins, et visés par  
le délégué départemental du C.G.I.M.O.

Ci-joint, en retour, les listes du dépar-  
tement d'Indre-et-Loire communiquées.

P. le Chef du 2<sup>e</sup>me Arrondissement,  
L'Inspecteur Divisionnaire  
représentant la S.N.C.F. auprès du  
C.G.I.M.O. ,

*Meunier*

Monsieur Béreoste,

Inspecteur Divisionnaire au 2<sup>e</sup>me Arr. v.b., à Tours,

Il vous appartient, en tant que représentant de la S.N.C.F.  
auprès du C.G.I.M.O. de l'Indre et Loire, de conserver les listes  
en question.

86. 11. 43

*WILHELM*  
*Le CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS*

*M*

*DR*

TOURS, le 9 Novembre 1943

PERSONNEL

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
EXPLOITATION - TOURS-

S T O

--

Suite à votre lettre n°8370 du 3 cour-  
rant me demandant de vous faire parvenir 16  
feuilles pour mise au point des cartes de tra-  
vail des S T O en résidence dans le Loir-et-Cher.

Je vous confirme notre communication  
téléphonique de ce jour vous faisant connaître  
que Mr VIDAL, Chef de Section Ppal à Blois, délé-  
gué de la S.N.C.F. auprès du CG I M O, a fait le  
nécessaire pour les S T O des 3 Services et que  
les intéressés sont en possession de leurs feuil-  
lets signé par le c g i m o .

*fait*

*Le Chef du 2e Arrondissement,*

*Siguié —*

P.O.-MIDI

Voie et Gravure

Bordereau d'envoi  
de prescriptions de Service.

Adressé par Monsieur QUINTARD, Chef de Bureau du 2<sup>e</sup> Ar

à Monsieur Normand, Inspecteur divisionnaire du S.E.S

N<sup>o</sup> de N<sup>o</sup> 10359.

10.000 Ex. in 4<sup>e</sup> Carré bulle 56 gr. Imp. Benet (63111-5-36)

Nature des prescriptions	Numéros	Nombre	Collections auxquelles sont destinées ces prescriptions	Observations
Décret à coller sur l'Annexe à la lettre D.C.	5041	105	Aux détenteurs du document.	

S/G.

S.N.C.F.

TOURS, le 3 novembre 1943

Région du SUD-OUEST  
2<sup>e</sup> Arrondissement  
Exploitation  
TOURS

P.n° 8370

Monsieur l'Ingénieur, Chef  
du Service de la Voie  
à Courte

La lettre P.9911 du Service Central du Personnel en date du 20 octobre 1943 relative à la mise au point des cartes de travail des agents de la S.N.C.F. appartenant aux classes soumises au S.T.O., prévoit que les bénéficiaires de sursis verront leur titre reconduit jusqu'au 16 février 1944, à l'aide d'un feuillet à insérer dans les dites cartes.

Pour me permettre de faire le nécessaire en ce qui concerne les jeunes gens de mon Arrondissement dont la résidence d'habitation se trouve dans le département du Vir et Cher je vous serais obligé de vouloir bien me faire envoyer par le représentant de la S.N.C.F. de ce département auprès du C.G.I.M.O. 16 feuillets en blanc.

L'INSPECTEUR PRINCIPAL  
Chef d'Arrondissement de l'Exploitation,

*Transmis à Monsieur Vidal*  
*1<sup>e</sup> Secr*  
*1<sup>e</sup> Secr*

en le priant de nous confirmer que le nécessaire a été fait par ses soins tant pour le R<sup>e</sup> Explo. que M.T.

Monsieur le chef de Bureau trans. le 5 novembre 1943  
P. en chif d'arrondt.

Le nous informe que le messager a été fait pour tous les services et que les intérêts sont actuellement en possession de leur feuillet signé du CGIMO.  
A Blois, le .. 6 NOV. 1943

Le Chef de Section Prat

*Talat*

2ème ARRONDISSEMENT VB  
Personnel

Tours, le 28 octobre 43

Validation des cartes  
de travail des S.T.O.  
en sursis ou en  
position "UK"  
de l'André et Lorre.

Monsieur le Chef de la 1<sup>e</sup> Section

Je vous adresse ci-joint 3  
feuillets à insérer dans les cartes de  
travail des agents et auxiliaires S.T.O.  
de votre Section, en sursis ou en position  
"UK". Vous voudrez bien coller ce  
feuillet au bord supérieur de la carte  
d'identité des intéressés et m'aviser du  
nécessaire fait.

L'Inspecteur Divisionnaire,  
Représentant de la S.N.C.F. auprès du  
C.G.I.M.O.

29 OCTO 1943

Transmis à Monsieur le Chef du 3<sup>e</sup> DISTRICT  
en lui demandant de faire le nécessaire.  
Nous en avisier.

- Nouveau l'inspecteur divisionnaire  
nécessaire fait. Blois le - 8 NOVE 1943

Le Chef de Section P.M.

*Héraud*

2ème ARRONDISSEMENT VB  
Personnel

Tours, le 28 octobre 43

-----  
Validation des cartes  
de travail des S.T.O.  
en sursis ou en  
position "UK"  
de l'Indre et Loire.

MINUTE

Monsieur le Chef de la 1<sup>e</sup> Section

1  
2  
3

des  
Bureau fait

Je vous adresse ci-joint  
feuilles à insérer dans les cartes de  
travail des agents et auxiliaires S.T.O.  
de votre Section, en sursis ou en position  
"UK". Vous voudrez bien coller ce  
feuillet au bord supérieur de la carte  
d'identité des intéressés et m'aviser du  
nécessaire fait.

L'Inspecteur Divisionnaire,  
Représentant de la S.N.C.F. auprès du  
C.G.I.M.O.

Tours, le 29 - 10 - 1943

Monsieur le Chef de la  
1<sup>re</sup> section.

Je vous adresse ci-joint, un  
feuillet à insérer dans la carte  
de travail du S.T.O. Vauges Roche.

Vous voudrez bien faire le  
nécessaire, et m'avisier du nécessaire  
fait.

Le Chef de Bureau  
du 2<sup>e</sup> Arrondissement

Monsieur le chef de Bureau

je vous informe que le nécessaire  
a été fait A Blois, le 30 OCT. 1943

Le Chef de Section P.D.  
*hdc*

2ème ARRONDISSEMENT VB  
Personnel

Tours, le 28 octobre 43

Validation des cartes  
de travail des S.T.O.  
en sursis ou en  
position "UK"  
de l'ordre ~~et bonne~~.

Monsieur le Chef de la 3<sup>e</sup> Section

Je vous adresse ci-joint 1  
feuillet à insérer dans les cartes de  
travail des agents et auxiliaires S.T.O.  
de votre Section, en sursis ou en position  
"UK". Vous voudrez bien coller ce  
feuillet au bord supérieur de la carte  
d'identité des intéressés et m'aviser du  
nécessaire fait.

L'Inspecteur Divisionnaire,  
Représentant de la S.N.C.F. auprès du  
C.G.I.M.O.

*Paray*  
Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire  
Le nécessaire a été fait

2 NOV 1943  
Le Chef de Section P\*



VOIE & BATIMENTS  
Arrondissement de TOURS

Tours le 29-10-43.

Monsieur Théolier.

Chef d'atelier du chantier  
des Ponts Tours

Je vous adresse ci-joint, un  
feuillet à insérer dans la carte de  
travail de l'auxiliaire Morencais René.

Vous voudrez bien coller  
ce feuillet au bord supérieur interne grande  
de la-dite carte.

Il n'est pas nécessaire fait.

Nécessaire fait  
ce feuillet.  
28/10/H

Le Chef de Bureau  
du 2<sup>e</sup> Arrondissement

62710

2ème ARRONDISSEMENT VB  
Personnel

Tours, le 28 octobre 43

Validation des cartes  
de travail des S.T.O.  
en sursis ou en  
position "UK"  
de l'Yonne et Loire

Monsieur le Chef de la 2<sup>e</sup> Section  
4<sup>e</sup> 7<sup>e</sup>

16  
Je vous adresse ci-joint ~~44~~ feuilles à insérer dans les cartes de travail des agents et auxiliaires S.T.O. de votre Section, en sursis ou en position "UK". Vous voudrez bien coller ce feuillet au bord supérieur de la carte d'identité des intéressés et m'aviser du nécessaire fait.

L'Inspecteur Divisionnaire,  
Représentant de la S.N.C.F. auprès du  
C.G.I.M.O.

Amande / Muffler /  
Craffignal / Lichon /  
Desfayres / Jurgel /  
Frinche / Buisson A. /  
Grieger / Véron /  
Gouget / Vian /  
Lemaitre / Bertrand A. /  
Lucas M. /  
M. Omer M. /

~~l'Inspecteur Divisionnaire~~ le Chef du 2<sup>e</sup> arrondissement

Nécessaire fait

10 NOV 1943

Le Supérieur Chef de Section

Chartres, le 29 Octobre 1943

Monsieur le Chef d'arrondissement  
Voie et Batiments  
Région Sud-Ouest T O U R S .

En application des dispositions de la lettre P 9918 du 20 octobre 1943 du Service Central du Personnel, 1<sup>re</sup> Division j'ai fait établir par le Directeur départemental du C.G.I.M.O. d'Eure-et-Loir, pour chacun des agents de la S.N.C.F. soumis au service du travail obligatoire et ayant figuré sur les listes établies en application de la lettre P. 9696 du 6 juin 1943, listes visées au 1er alinéa de la page 2 de la lettre P. 9756 du 2 septembre 1943, un fichez indiquant que le bénéficiaire est maintenu à la disposition de la S.N.C.F. jusqu'au 16 février 1944.

Ce fichez est à insérer dans la carte de travail.

En conséquence, je vous adresse ci-joint 1 fichez pour les agents de votre service dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'Eure-et-Loir.

Je vous prie de bien vouloir m'en accuser réception.

L'Inspecteur Divisionnaire  
SAVARIAU

Représentant la S.N.C.F. auprès du Directeur départemental du C.G.I.M.O. d'E./L)

transmis à  
Moulinet et  
Chef de la 2<sup>e</sup> Section  
Veuillez faire le nécessaire et  
rien arriver au retournant la  
précédente.

3 - 11 - 43  
Chef du 2<sup>e</sup> Arrond.  
La R.D. de Chartres du 2<sup>e</sup> Arrond.  
*Consigné*

Moulinet a été chef d'arrondissement  
Le nécessaire a été fait.  
Le Chef de Section p.  
*Signature*

Correspondance

2<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT VB Tours, le 28 octobre 43  
Personnel

Validation des cartes  
de travail des S.T.O.  
en sursis ou en  
position "UK"  
de l'Indre ~~et Loire~~.

Monsieur l'Inspecteur ~~1<sup>re</sup> de la Section~~

Je vous adresse ci-joint 7  
feuillets à insérer dans les cartes de  
travail des agents et auxiliaires S.T.O.  
de votre Section, en sursis ou en position  
"UK". Vous voudrez bien coller ce  
feuillet au bord supérieur de la carte  
d'identité des intéressés et m'aviser du  
nécessaire fait.

L'Inspecteur Divisionnaire,  
Représentant de la S.N.C.F. auprès du  
C.G.I.M.O.

Monsieur l'Inspecteur ~~1<sup>re</sup> de la Section~~  
Nécessaire fait pour 5 agents.

En retour feuillets destinés à Gambin Gédio  
et Brocheriou Paul qui sont de la Division  
des études.

Tours, le 5 Novembre 1943.  
L'Inspecteur Divisionnaire du S.N.C.F.

2 Arrondissement VB  
Personnel

TOURS, le 28 Oct. 1943

Validation des cartes  
de travail des STO  
en sursis ou en  
position "UK".

Monsieur l'Ingénieur en Chef  
Chef de la Division  
des Etudes  
Paris

J'ai l'honneur de vous adresser les ~~feuilles~~ feuilles à insérer dans les cartes de travail de GAMBIN Egidio  
et BROCHERIOU Paul  
qui appartiennent à la Division des Etudes.

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement

Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire  
S E S

Je vous retourne, mise à jour par le STO,  
la carte de travail de M. BROCHERIOU, auxiliaire  
de la Div. des Etudes. veuillez la faire  
remettre à l'intéressé en échange de l'attesta-  
tion actuellement en sa possession.

En me retournant cette attestation, vous  
me ferez connaître pour quelles raisons  
M. BROCHERIOU n'a pu être touché à son domi-  
cile à la suite de notre communication du  
6 septembre et, le cas échéant, faire les  
observations utiles.

Tours, le 24 Septembre 1943  
Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement VB

P<sup>r</sup> le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement

L'Inspecteur Divisionnaire

*Alain*

Monsieur le Chef d'Arrondt,  
L'auxiliaire BROCHERIOU n'a pu être  
touché à son domicile le 6.9.43 car  
à ce moment il était à LIBOURNE.  
Ci-joint attestation en retour.

4.10.43

L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE SES

*lemy*

Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire  
S E S

Je vous retourne, mise à jour par le STO,  
la carte de travail de M. BROCHERIOU, auxiliaire  
de la Div. des Etudes. veuillez la faire  
remettre à l'intéressé en échange de l'attesta-  
tion actuellement en sa possession.

En me retournant cette attestation, vous  
me ferez connaître pour quelles raisons  
M. BROCHERIOU n'a pu être touché à son domi-  
cile à la suite de notre communication du  
6 septembre et, le cas échéant, faire les  
observations utiles.

Tours, le 24 Septembre 1943  
Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement VB

*faut*

Monsieur le Chef du Service VB

J'ai l'honneur de vous retourner, après  
nécessaire fait, la liste départementale sur  
laquelle figure M. Brocheriou.

Tours, le 24 Septembre 1943  
Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement

*faut*

Tours, le 17/9/43.

VOIE & BATIMENTS

Arrondissement de TOURS

Monsieur l'Inspecteur ~~du~~  
du S.E

- vous voudrez bien nous rendre  
au domicile de l'aumônier de la D.E  
Brocheriou, à "la Halle" par St  
Georges des Corps en vue de lui faire  
régulariser sa carte de travail par  
les soins du S.T.O.

- ci joint une attestation à  
lui remettre, en échange de sa  
carte.

Monsieur le Chef Arrondist. ~~pu~~

Ci-joint la carte demandée.

Tours le 22-9-43

L'Inspecteur Départemental du S.E

hury

Tours, le 25 Mars 1944

*Parijs*

M. le Chef de la ~~Section~~

Je vous adresse ci-joint 1 feuillets de validation jusqu'au  
31-12-44, validant les cartes de travail des agents et auxiliaires  
soumis au STO.

En m'avisant de la réception de ces feuillets et du nécessaire fait,  
veuillez me faire parvenir les feuillets ayant servi à valider les  
cartes jusqu'au 16-2-44.

Monsieur le Chef du 2<sup>e</sup> Arrond<sup>t</sup>

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,

J'ai reçu et remis à M. Turpin  
le feuillet valable jusqu'au 31-12-44

Ci-joint en retour le feuillet portant  
la signature du Chef d'Etudes p...  
de l'agent

27-3-1944

*D. Dev.*

*Parijs*

Tours, le 25 Mars 1944

Inspecteur G<sup>e</sup> du S.E.S.  
M. le Chef de la ~~Section~~ Section,

Je vous adresse ci-joint 8 feuillets de validation jusqu'au 31-12-44, validant les cartes de travail des agents et auxiliaires soumis au STO.

En m'avisant de la réception de ces feuillets et du nécessaire fait, veuillez me faire parvenir les feuillets ayant servi à valider les cartes jusqu'au 16-2-44.

Monsieur le Chef d'Arrondissement, Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*R.Dan*

Nécessaire, ce qui concerne M.M. Brunet Jean,  
Louis André - Vézuron René et Milleron Eugène.

Ci-joint y retrouvez les feuillets nécessaires.

Quant à M.M. Bouloz - Brocherion et Malbete, ces agents sont incorus au S.E.S. D'après renseignements recueillis, ils appartiendraient au 1<sup>er</sup> Régional-District des Etats, mais malgré différentes démarches, ils n'ont pu être trouvés.

5-4-44

L'Inspecteur Divisionnaire du S.E.S.

Zouz, le 6/7/43.

Monsieur le chef de la section  
de Zouzun.

- Suite à ma communication téléphonique  
de ce jour; afin de faire appeler par la  
direction départementale STO de la Vienne, une  
mention indiquant la situation à prendre ci-  
apprécier de notre section; nous voudrez bien faire  
parvenir par le courant au plus tôt, par  
télé recommandé, la carte du travail d'interrogation  
à M. Daffa, chef de son état à Poitiers.

- Nous renverrons la carte à M. Roche contre  
renvoi de l'attestation de jointe (à renvoyer après)  
l'opération terminée) et à me faire parvenir  
nos horaires sur lesquels figurera indument  
le nom et prénom de l'infirmier.

✓  
Ch. Falguerande

2<sup>e</sup> Arrondissement  
à Tours  
" "

Retour après nécessité  
fait.

Loudun, le 9 SEP 1943

LE CHEF DE SECTION

Egair

2ème Arrondissement V.E.

Personnel

S.T.O.

Tours, le 6 Septembre 1943

Monsieur le Chef de la ~~Section~~

- Apposition de la lettre N° P. 9756 du 2 Septembre 1943 de M. le Directeur - Instructions de M. le ministre à la direction industrielle et aux communications du 1-9-43

Suite à ma communication téléphonique de ce jour, afin de faire apposer, par la Direction départementale du travail, une attestation indiquant la situation des agents ci-après, veuillez me faire parvenir pour le 8 courant au plus tard, les cartes de travail des intéressés.

Ces cartes devront être datées aux agents contre remise des attestations ci-jointes (à compléter par vos soins et à reprendre après l'opération terminée) et me parvenir sous bordereaux sur lesquels figureront seulement les noms et prénoms des intéressés.

Noyant René

Marchaux Claude

Vauges Roger

Bizeray George. (à faire viser par STO du 1er et deux)  
T.S.V.P.

Le Chef du 2ème Arrondissement,

Maury

Mouvement le chef d'arrondissement

Je vous informe que nous avons fait le nécessaire  
pour la carte Travail de Bigorre.

Pour Moyant et Marchoux, ordre a été donné au débiteur  
de l'envoyer directement à l'arrondissement.

En ce qui concerne la carte de Vauges nous avons fait  
le nécessaire au S.T.O à Blois du fait que l'intéressé a fait  
rectifier sa adresse et appartient au département de (l'ancien) Cher)

A Blois, le ..... 9 SEP 1943

Le Chef de Section pour

Nadar

(reçu de Nadar et c'est mon avis enfin je...). apres j'arrangeais

enfin j'arrangeais  
évidemment j'arrangeais  
après j'arrangeais  
9127

2ème Arrondissement V.E.

Personnel

S.T.O.

Tours, le 6 Septembre 1943

*Inspecteur divisionnaire du S.E.S.*  
Monsieur le Chef de la Section

- Application de la lettre N° P.9756 du 2 Septembre 1943 de M. le Directeur - Instructions de M. le Ministre à la Production Industrielle et aux communications du 1-9-43.

Suite à ma communication téléphonique de ce jour, afin de faire apposer, par la Direction départementale du S.T.O., une mention indiquant la situation des agents ci-après, veuillez me faire parvenir pour le 8 courant au plus tard, les cartes de travail des intéressés.

Ces cartes devront être retirées aux agents contre remise des attestations ci-jointes (à compléter par vos soins et à reprendre après l'opération terminée) et me parvenir sous bordereaux sur lesquels figureront seulement les noms et prénoms des intéressés.

Monsieur le Chef d'Arrondissement.

Le Chef du 2ème Arrondissement,

Ci-joint la carte de travail demandée,

sauf ce qui concerne Brocheron Paul qui est incomme au S.E.S. En retour l'attestation qui lui était destinée.

7/8743

P/

Inspecteur Divisionnaire du S.E.S.

A. J. Leach

listé au verso

Brocherian Paul )  
Luteaux Guy ) 10<sup>e</sup> des Etudes  
Gamliel Egidio /

Brunet Jean  
Vedrenne René  
Millereux Eugène  
Louis André

2ème Arrondissement V.B.

Personnel  
S.T.O.

Tours, le 6 Septembre 1943

*entretien (chantier 2  
coins)*

Monsieur le Chef de ~~l'~~

Section

- Application de la lettre N° P.9756 du 2 Septembre 1943 de M. le Directeur. Instructions de M. le Ministre à la Production Industrielle et aux Communications du 1-9-43.

Suite à ma communication téléphonique de ce jour, afin de faire apposer, par la Direction Départementale du S.T.O., une mention indiquant la situation des agents ci-après, veuillez me faire parvenir pour le 8 courant au plus tard, les cartes de travail des intéressés.

Ces cartes devront être retirées aux agents contre remise des attestations ci-jointes (à compléter par vos soins et à reprendre après l'opération terminée) et me parvenir sous bordereaux sur lesquels figureront seulement les noms et prénoms des intéressés.

*Morencois René*

Le Chef du 2ème Arrondissement,

*May*

2ème Arrondissement V.D.  
Personnel  
S.T.O.

Tours, le 6 Septembre 1943

*l'Entier*

Monsieur le Chef de la Section

- Application de la lettre N° P.9756 du 2 Septembre 1943 de M. le Directeur - Instructions de M. le Ministre à la Production Industrielle et aux communications du 1-9-43.

Suite à ma communication téléphonique de ce jour, afin de faire apposer, par la Direction départementale du S.T.O., une mention indiquant la situation des agents ci-après, veuillez me faire parvenir pour le 8 courant au plus tard, les cartes de travail des intéressés.

Ces cartes devront être retirées aux agents contre remise des attestations ci-jointes (à compléter par vos soins et à reprendre après l'opération terminée) et me parvenir sous bordereaux sur lesquels figureront seulement les noms et prénoms des intéressés.

Vicilfaud Robert

Le Chef du 2ème Arrondissement,

Tesseraud Georges

*Mug*

2ème Arrondissement V.B.  
Personnel  
S.T.O.

Tours, le 6 Septembre 1943

Monsieur le Chef de la 1 Section

- Application de la lettre N° P.9756 du 2 Septembre 1943 de M. le Directeur. Instructions de M. le Ministre à la Production Industrielle et aux Communications du 1-9-43.

Suite à ma communication téléphonique de ce jour, afin de faire apposer, par la Direction Départementale du S.T.O., une mention indiquant la situation des agents ci-après, veuillez me faire parvenir pour le 8 courant au plus tard, les cartes de travail des intéressés.

Ces cartes devront être retirées aux agents contre remise des attestations ci-jointes (à compléter par vos soins et à reprendre après l'opération terminée) et me parvenir sous bordereaux sur lesquels figureront seulement les noms et prénoms des intéressés.

Noyant René Jandrise  
Madrizay dans /  
Le Chef du 2ème Arrondissement,

Bizengy - Bloz

S.N.C.F.

Paris, le 20 Octobre 1943

Service Central  
du Personnel

1re Division

Réf. P. 9911

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation  
des Régions,

Par lettre P. 9756 du 2 Septembre 1943, je vous ai fait connaître dans quelles conditions devaient être annotées les cartes de travail des agents de la S.N.C.F. appartenant aux classes soumises au Sce du Travail Obligatoire.

Par lettre P. 9882 du 11 Octobre 1943, je vous ai transmis copie d'une lettre de M. le Commissaire Général à la Main-d'Oeuvre indiquant que, d'une part, "les agents de la S.N.C.F. bénéficiaires de sursis resteraient dans cette position jusqu'à nouvel avis" et que, d'autre part, "un processus nouveau étant envisagé pour la régularisation des titres de sursis, aucune mention nouvelle ne doit être portée jusqu'à nouvel ordre sur les cartes de travail des intéressés".

M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications, vient de nous faire connaître le 14 Octobre, la procédure à appliquer pour munir les agents de la S.N.C.F. appartenant aux classes soumises au Sce du Travail Obligatoire d'un titre constatant la régularité de leur situation.

Cette procédure est définie dans le texte ci-après extrait d'une lettre adressée le 28 Septembre 1943 par le Commissaire Général de la Main-d'oeuvre au Ministre Secrétaire à la Production Industrielle et aux Communications:

A - "Les bénéficiaires de sursis verront leur titre reconduit jusqu'au 16 Février 1944, suivant la procédure simplifiée ci-après: un feuillet des "tiné à être joint à l'ancien titre de sursis sera établi pour chaque sursitaire par les soins et sous la responsabilité de la S.N.C.F., qui le remet "tra à l'intéressé après visa du délégué départemental du Commissariat Général à la Main-d'Oeuvre.

"Ce feuillet assurera la régularité du jeune agent en cause sans que "celui-ci ait à faire une démarche quelconque auprès des Sces régionaux "du C.G.I.M.O."

B - "Les jeunes gens nés en 1922, maintenus en qualité de "Schlüssel-kräte" et pour lesquels la S.N.C.F. a établi la procédure "U.K.", verront également leur sursis renouvelé jusqu'au 16 Février dans les mêmes conditions, sans intervention des Sces régionaux du C.G.I.M.O. restant entendu "que l'effectif de ces jeunes gens est limité à 1.451 agents".

En application de ces dispositions, chaque représentant de la S.N.C.F. auprès du délégué départemental du C.G.I.M.O. établira pour chacun des agents de la S.N.C.F. soumis au Sce du Travail obligatoire et ayant figuré sur les listes établies en application de la lettre P. 9696 du 6 Juin 1943, listes visées au 1er alinéa de la page 2 de la lettre P. 9756 du 2 Septembre 1943, une fiche du modèle joint.

Ces fiches seront soumises, après établissement, au visa du délégué départemental du C.G.I.M.O. et remises ensuite aux intéressés qui les inséreront dans leur carte de travail.

.....

Le nombre des fiches en blanc nécessaires pour réaliser cette opération sera envoyé directement par mes soins et par votre intermédiaire à chaque représentant de la S.N.C.F. auprès du délégué départemental du C.G.I.M.O.

Le Directeur,  
Signé: BARTHE

Copie transmise à Monsieur le Chef d'Arrondt.  
Exploitation, Matériel et Traction, Ateliers,  
à titre d'information et en le priant de vouloir bien me faire connaître le nombre de feuillets qui lui seront nécessaires pour en munir les agents de son Service ~~en~~ sursis ou en position U.K.

Tours, le 22 Octobre 1943

L'Inspecteur Divisionnaire  
représentant de la S.N.C.F. auprès du C.G.I.M.O.

Tours, le 29 septembre 1943.

Personnel

P. 9756

MINUTE

Monsieur le Chef du Service V.B.  
Division du Sce Général - Personnel  
PARIS

J'ai l'honneur de vous adresser, en retour, les listes nominatives des S.T.O. du département du Loir-et-Cher pour les 3 services, après avoir fait faire le nécessaire par le représentant S.N.C.F. à Blois, en ce qui concerne la mise à jour de la carte de travail des intéressés ainsi que cela est prescrit dans la lettre rappelée en marge.

Toutefois, je tiens à vous signaler que le nécessaire n'a pu être fait en ce qui concerne BOUTON Jean de la D.E. qui n'a pu être joint, RAVISE Raymond, qui serait parti en Allemagne, LAMARQUE Georges, incarcéré pour vol le 3-9-43 (1 an de prison) est détenu à la prison de Blois.

Le Chef du 2e Arrondissement,

89/9

S.N.C.F.  
REGION DU SUD-OUEST  
Voie et Bâtiments  
Division du Service  
Général  
Personnel

Situation des agents  
soumis au S.T.O.

Paris, le 11 SEP 1943

2948

Monsieur le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement  
à PARIS

Je vous adresse, ci-joint, deux enveloppes contenant des rectificatifs aux listes d'agents des classes soumises au S.T.O. qui étaient jointes à la lettre P.9756 du 2 septembre 1943 (ma transmission du 3 septembre).

Vous voudrez bien remettre, d'urgence  
des enveloppes au représentant S.N.C.F.  
auprès des Directeurs Départementaux du  
C.G.I.M.O. intéressés.

P. LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS,

~~125 1 fm~~ enjoys a ~~re~~ tidal  
out at Morris 3/3/913 ~~Mo~~  
~~2 miles west~~

Chartres, le 8 Septembre 1943.

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
Voie et Bâtiments  
Région Sud-Ouest  
TOURS

Application de la Note P.9756 du 2 Septembre 1943 du Service Central du Service Central du Personnel - 1<sup>e</sup> Division.-

Les jeunes gens sursitaires des classes soumises au service du travail obligatoire doivent se présenter sans délai, munis de leur carte de travail au Directeur Départemental du Commissariat Général interministériel à la main-d'œuvre, 19 rue de la Couronne à Chartres, pour ce qui concerne l'Eure-et-Loir, en vue de faire mentionner sur la dite carte la régularité de leur situation.

Afin d'éviter le dérangement de vos agents, je me suis mis d'accord avec le Directeur Départemental du Commissariat pour que les cartes de travail me soient directement adressées par les Chefs d'établissements. Ces cartes seront ensuite présentées par mes soins aux services du Commissariat en vue d'y faire porter les annotations nécessaires et retournées directement aux établissements intéressés.

Cette méthode présentera évidemment l'inconvénient de démunir l'agent de sa carte de travail pendant un certain délai. Mais il est possible de lui délivrer en échange pendant ce délai une attestation de son Chef d'Etablissement. Cette attestation devra certifier que la carte de travail a été retirée et indiquer le jour à partir duquel ce retrait a eu lieu et le jour où il doit prendre fin. (Un délai de 8 jours est suffisant).

Je vous prie donc en conséquence d'inviter les Chefs d'Etablissements des agents dont liste ci-dessous, à opérer comme indiqué ci-dessus. Les cartes seront bien entendu à m'adresser sous pli fermé et recommandé.

NOTE IMPORTANT - Un état comportant les noms et prénoms des titulaires des cartes devra être joint aux envois.

SAVARIAU  
Inspecteur Divisionnaire de l'Exploitation  
en gare de Chartres (Eure-et-Loir)

Représentant la S.N.C.F. auprès du Directeur Départemental du Commissariat Général interministériel à la Main-d'Oeuvre d'Eure-et-Loir (ex-Commissariat Général du Service du Travail Obligatoire).

Liste des agents :

COURTOIS Marcel

District de Châteaudun

Copie transmise à M. le Chef de la 3<sup>e</sup> Section, pour faire le nécessaire de toute urgence.

Vous voudrez bien remettre à COURTOIS le récépissé ci-joint.

Tours, le 10 Septembre 1943.

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,

CHARTRES, le 8 septembre 1943

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
Voie et Batiments  
Région SUD-OUEST TOURS

Application de la Note P.9756 du 8 Septembre 1943 au  
Service Central du Personnel - 1<sup>e</sup> Division -

Les jeunes gens surveillaires des classes soumises au service du travail obligatoire doivent se présenter sans délai, munis de leur carte de travail au Directeur Départemental du Commissariat général interministériel à la main d'œuvre, 19 Rue de la Couronne à Chartres, pour ce qui concerne l'Eure et Loir, en vue de faire mentionner sur la dite carte la régularité de leur situation.

Afin d'éviter le dérangement de vos agents, je me suis mis d'accord avec le Directeur Départemental du Commissariat pour que les cartes de travail soient directement adressées par les Chefs d'établissements. Ces cartes seront ensuite présentées par ces soins AUX services du Commissariat en vue d'y faire porter les annotations nécessaires et retournées directement aux établissements intéressés.

Cette méthode présentera évidemment l'inconvénient de démunir l'agent de sa carte de travail pendant un certain délai. Mais il est possible de lui délivrer en échange pendant ce délai une attestation de son Chef d'établissement. Cette attestation devra certifier que la carte de travail a été retirée et indiquer le jour à partir duquel ce retrait a eu lieu et le jour où il doit prendre fin. (Un délai de 8 jours est suffisant).

Je vous prie donc en conséquence d'inviter les Chefs d'établissements des agents dont liste ci-dessous, à opérer comme indiqué ci-dessus. Les cartes seront bien entendu à m'adresser sous pli fermé et recommandé.

NOTA IMPORTANT - Un état comportant les noms et prénoms des titulaires des cartes devra être joint aux envois.

P  
10.9.43  
SAVARIAU  
Inspecteur Divisionnaire de l'Exploitation  
en gare de CHARTRES (Eure et Loir)

Représentant la S.N.C.F. auprès du Directeur Départemental du Commissariat Général interministériel à la Main d'Oeuvre d'Eure et Loir (ex Commissariat Général au service du Travail obligatoire).

Liste des agents :

COURTOIS Marcel District de Chateaudun

Tours, le 4 Septembre 1943

S.T.O.

Monsieur VIDAL,  
Chef de la I<sup>ère</sup> Section  
BLOIS.

Je vous adresse une copie de la lettre P.9756 du 2 septembre, relative à la régularisation de la situation des jeunes gens des classes soumises au S.T.O. en service à la S.N.C.F.

En qualité de représentant de la S.N.C.F. auprès du Directeur Départemental du S.T.O. du Loir-&-Cher, je vous prie de faire le nécessaire de toute urgence, puisque cette opération doit être terminée le 10 courant, pour fixer les dates auxquelles les intéressés devront se présenter au S.T.O. et les convoquer ensuite par l'intermédiaire de leur service respectif.

La suggestion A pourra être envisagée si vous la jugez préférable et que la Direction du S.T.O. l'accepte.

Ci-joint 9 listes, qui nous sont communiquées par la Direction, à me retourner en me rendant compte.

Le Chef du 2<sup>ème</sup> Arrondissement

Monseigneur le Chef d'arrondissement.

En retour les listes ci-jointes apres nécessaires fait pour le retour  
puis des S.T.O. sauf pour :

~~SDone~~ Boutot Jean que nous n'avons pu toucher

~~Expo~~ Ravine Raymond qui serait parti en Allemagne suivant correspondance avec le chef de gare de Salbris.

~~Expo~~ Lamarque Georges incarcéré pour vol le 3 sept 1943 à la prison de Blois condamné à 1 an et 1 jour.

A Blois, le 27 SEP. 1943

Le Chef de Section Ppal

gd  
28-9-43

2<sup>n</sup>

Surviv aux ST.O

Enlèvements posterieurs au 18-2-44.

# SURSIS Accordé aux agents et auxiliaires

S.T.O

Liste des agents qui n'étaient pas munis de fiche à visées dans la corde d'armes

## Service Exploitation

Baron André - 22-8-1920 /  
Baranger Robert 28-11-1919 /  
Baranger Robert 7-9-1920 /  
Beulle Marc 7-9-1921 /  
Boureau Georges 13-12-1919 /  
Giraud Paul 10-8-1920 /  
Lacroix André 14-1-1921 /  
Pilorget Henri 26-12-1921 /  
Rouget Albert 17-7-1920 /

## Ateliers

Lechrist Pierre 31-12-21 (par les ateliers)	Levillain Raymond - 30-9-22
Aspe Roger 11-7-21 (par les ateliers)	Lecomps Edouard 26-10-21
Lecomte Jean 26-10-20 (—d—)	
Mellon Claude 1-1-20 (—d—)	
Sauvnier Jean 16-4-21 /	
Lafarin Raymond 13-4-22 /	
Lepape Jean 2-12-22 /	
Henry Jean 13-8-21 /	
Madec Jean 22-3-20 /	
Mercier Bernard 20-2-20 /	
Martin Yves 14-12-22 /	

## Service MT

Mocœur Jean - 12-10-20 /  
Barlas George - 12-12-20 /  
Masbou Pierre - 9-9-21 /  
Chartreau Roland 4-1-20.  
Mazin Jacques 23-4-21 /  
Moreau Lucien - 1-10-19 /  
Chabrou Jean 31-10-22 /

## Service VB

Bernard Robert - 2-12-21 /  
~~Aubergeau Lucien 21-10-21 /~~  
V Guillaume André - 29-3-22 stagiaire /  
Martin Bernard 26-2-22 /  
✓ Pignon Roger 13-10-19 /  
✓ Laurent Maurice - 14-5-20 /  
H Pouzioux Robert 22-7-20 /  
✓ Gauthier Clouis 15-11-21 /  
✓ Le Berre Michel 15-5-20 /  
Cariault Maral 29-2-20. stagiaire stagiaire /  
✓ Vachon Pierre - 24-10-20. / — — —  
✓ Vialois Serge 24-8-21. — — —

2ème Arrondt.  
2ème Section

Tours, le 27 Décembre 43

Monsieur le Chef d'Arrondissement

(Régularisation de la situation des auxiliaires S.T.O. - Lettre du 15-12-43).

Ci-après la liste de ceux embauchés postérieurement au 15-8-43:

AUBERGEAU Lucien //  
GUILLAUME André //  
MARTIN Bernard //  
PIGNON Roger //  
LAURENT Maurice //  
POUZIoux Robert //  
GAUTHIER Clovis //  
LE BERRE MICHEL.

Aucun d'eux ne possède de fiche de validation et GUILLAUME, seul, est en possession d'une carte de travail. Nous avons délivré un certificat de travail aux autres pour leur permettre d'obtenir une carte.

Ci-joint les déclarations concernant l'employeur immédiat (celles de LAURENT, POUZIoux et GAUTHIER ont été adressées le 24 courant).

le S/-Ingénieur Chef de Section.

lett à la rédaction 29-12-43

Levin

Liste des surtaxes

*Listes des Sursitaires*

*Service des Ateliers*

TOURS, le 26 Avril 1944

Ap<sup>p</sup> -

77 fiches

Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire

Service Voie et Bâtiments - TOURS

Représentant de la S.N.C.F.  
auprès du C.G.I.M.O.

Comme suite à votre lettre P 366 du 14.3.44, je vous retourne ci-joint 76 biquets concernant les agents de nos ateliers qui ont reçu la nouvelle fiche valable jusqu'au 31 Décembre 1944.

Il nous reste à vous faire parvenir la fiche du manœuvre LECOMTE actuellement malade dans sa famille. Nous vous l'adresserons dès que celui-ci aura repris son service.

Par ailleurs, nous vous retournons la fiche valable jusqu'au 31.12.44 attribuée à l'attaché Groupe VI ROBIN André parti sans laisser d'adresse.

*m. Drégu (Pd)* L'Ingénieur Chef des Ateliers,

*Renaudetainy*

S.N.C.F.

Région Sud-OUEST  
Ateliers de TOURS

LISTE DES AGENTS SOUMIS AU S.T.O. QUI DOIVENT  
RECEVOIR UNE FICHE VALIDANT LEUR CARTE DE  
TRAVAIL JUSQU'AU 31.12.44

Noms et Prénoms	Date de naissance	Lieu de travail	Observations
<u>Ateliers de TOURS</u>			
AMRHEIN Marcel	5.4.20	AT.de TOURS	
ASPE Roger	II.7.21	-	
BAILLARJAUD André	8.9.22	-	
BAUDEAU Christian	22.8.20	-	
BOINE Robert	I.5.22	-	
BRUNET Martial	I8.IO.20	-	
BUSSIÈRE Aimé	26.7.20	-	
CAMPES Guy	I3.2.22	-	
CAPEL Jean	II.5.21	-	
CHARDONNEAU Yves	I2.5.22	-	
CHASSAING Robert	2I.II.22	-	
DAGORNE Henri	25.6.21	-	
DARBAS Marcel	24.7.22	-	
DECoux Henri	29.7.21	-	
DEMNET Raymond	23.II.20	-	
DESCHAMPS Albert	26.2.20	-	
DESROCHES Roger	8.9.22	-	
DIEU Jean-Claude	I3.I.21	-	
DURANTON Jean	8.IO.21	-	
FAUCONNIER Louis	8.5.20	-	
FRECONNET Georges	I6.I2.21	-	
GABORIAU Maurice	4.8.22	-	
GASNE Daniel	I4.6.22	-	
GAULT Raymond	24.7.22	-	
GAUTIER Maurice	8.3.20	-	
GELU Guy	22.6.20	-	
GIBOUREAU Jean	2.3.22	-	
GUEGAN Georges	I2.4.20	-	
GUILLEUX Jean	30.II.21	-	
HENRY Jean	I3.8.21	-	
HERGAUX Abel	I7.9.21	-	
HUIBAN Henri	5.4.21	-	
LACHAUD René	7.II.21	-	
LAFRIN Raymond	I8.4.22	-	
LANGERON André	10.2.20	-	
LE BAS Maurice	23.7.20	-	
LECAMP Edouard	26.IO.21	-	
LE CHRIST Pierre	31.I2.21	-	
LE COMTE Jean	26.IO.20	-	
LE DOUARIN Louis	I5.II.21	-	
LEGUILLE Fernand	I8.II.21	-	
LEMORT André	I9.7.20	-	
LE PAPE Jean	8.I2.22	-	
LEPINÉ Gaston	8.II.21	-	

## Question N°4 ( suite )

Nous nous efforçons dans toute la mesure du possible à ce que les cycles propres à chacun de ces wagons (cycles prévus par les instructions en vigueur) soient respectés, une fiche suiveuse a été créée à cet effet.

Il n'est fait appel aux wagons du parc commercial que si, pour une cause quelconque, un wagon aménagé ne nous est pas parvenu en temps utile.

N°5.- Que le nombre des manœuvres spécialisés soit augmenté de 1 unité aux Ateliers et de 1 unité au Magasin Général, cela afin de faciliter les remplacements

Les manœuvres spécialisés sont nommés à cet emploi après inscription au tableau d'aptitude pour une spécialité nettement définie. Il ne saurait être question de nommer un manœuvre spécialisé en surnom pour assurer les remplacements des agents de cette catégorie quelque soit leur spécialité.

Enfin les remplacements des manœuvres spécialisés par des manœuvres ont l'avantage de permettre de juger et de styler les manœuvres appelés à faire fonctions et de leur attribuer des notes d'aptitude le cas échéant, c'est d'ailleurs le principe suivi pour faire assurer les remplacements dans tous les grades et emplois.

Magasin Général

N°6°- Qu'il soit procédé à l'établissement d'une poste au chantier des bois, Bâtiment O face Scierie.

Question à l'examen.

## N°7- Chantier des Bois.

Que les vitrines des bâtiments du Chantier des bois soient peintes afin de préserver de la chaleur.

Nous demandons au Service local de la Voie de faire le nécessaire.

## N°8- R.S.M.

Les agents (Réception boulons) RSM demandent l'ouverture de deux vasistas, panneaux N° 15 et 17, permettant une meilleure aération pendant les chaleurs.

Nous estimons inutile l'ouverture de 2 vasistas dans le bâtiment A de R.S.M. étant donné que les portes coulissantes, situées au droit de la salle de réception des boulons sont maintenues ouvertes, en période de grande chaleur, et assurent une aération suffisante.

Noms et Prénoms	Date de naissance	Lieu de travail	Observations
<u>Ateliers de TOURS (Suite)</u>			
LEVEQUE Lucien	1.9.22	AT.TOURS	
LEVILLAIN Raymond	30.9.22	-	
MADEC Jean	23.3.20	-	
MADEC Vincent	2.9.22	-	
MAILLARD Francis	17.6.20	-	
MAIRE Guy	28.12.20	-	
MARTIN Yves	14.12.22	-	
MERCIER Bernard	20.2.20	-	
MOREAU Bernard	25.12.19	-	
NEGRE Gilbert	7.1.20	-	
OLLIVIER Jacques	27.10.19	-	
PASCALY Jean	30.9.20	-	
FERROTIN Lucien	11.3.20	-	
PILLET Pierre	20.8.22	-	
PINEAU Maurice	29.9.22	-	
PITAULT Louis	30.8.20	-	
PLAUD Gaston	20.3.20	-	
RAYNAUD René	29.11.21	-	
RIBIERE André	5.3.20	-	
RICHE Robert	3.8.20	-	
ROBIN André	31.1.22	-	
ROSIER Jacques	20.12.19	-	
SAULNIER Jean	16.4.21	-	
SAURAIS Georges	30.5.21	-	
SAVARY Louis	16.11.20	-	
SERTIN Georges	31.12.21	-	
SEYRAT Guy	2.12.19	-	
TAUPIN André	31.8.22	-	
VALLEE Robert	19.3.20	-	
VAUCEL Maurice	22.9.21	-	
WINZER Jacques	29.1.21	-	
MORAND Maurice	25.7.21	-	

Magasin Général de St-PIERRE

DESPREZ Marcel	25.10.19	MG St-PIERRE
PLUYAUD Bernard	7.4.22	-

TOURS, le 17 Mars 1944

127° catégorie (suite)

N° 4 - Les trois dernières demandes n'ayant pas été satisfaites, nous signalons la pénurie complète de chiffons pour le nettoyage en demandant que des mesures soient prises pour la faire cesser.

N° 5 - "Aménagement des abords du Cabinet Médical, de manière que l'agent "Personnel" et son adjoint soient placés, pendant les diverses visites médicales, à l'abri des courants d'air résultant des allées et venues obligatoires des malades, blessés, postulants, etc..."

A noter que le Cabinet médical des Ateliers est le seul qui soit, à ce point de vue, aussi défectueux.

Magasin Général St-Pierre

N° 6 - Pose de sonneries dans les bureaux et rideau pour le garage de bicyclettes et motos.

En renouvelant M. l'Ingénieur Chef des Ateliers, de nous avoir donné satisfaction, nous regrettons d'être obligés de lui reporter les questions 5 et 6 pour obtenir l'exécution des travaux.

N° 7 - Pose de stores en bois au bureau du Chantier des bois, côté Ouest, les rideaux actuels en protégeant du soleil assombrissent le dit bureau.

N° 8 - Agrandissement du vestiaire des employés, par le déplacement de la cloison, en la reportant parallèlement à la clôture du Magasin PIM, ce local étant trop exigü avec le lavabo qui se trouve au milieu.

(Ce vestiaire se trouve au chantier des bois.)

Il est exact que le Magasin Général a été dénuni de chiffons pendant longtemps - A la suite de notre dernière demande nous avons reçu 50 K. de chiffons pour les besoins du service.

La question est solutionnée.

Un ordre de travail a été établi pour installer une cloison dans la salle d'attente du Cabinet Médical des Ateliers.

Le nécessaire va être fait d'ici peu.

Le Service Central qui a été saisi de la question a demandé l'établissement d'un devis qui va lui être fourni prochainement; ce devis sera ensuite transmis au Service du Matériel pour étude et proposition d'attribution de crédit.

Nous demandons au Sce de la Voie de faire le nécessaire.

Nous examinons

S.N.C.F.

Région :

Service : Sud-OUEST

Arrondissement : Matériel et Traction  
Ateliers de TOURS

**MINUTE**

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921<sup>1/2</sup>, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département

d'Indre-et-Loire

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
GASPAR	René	1.4.20	8 rue Lakanal - TOURS	Interprète auxiliaire	AT. de TOURS	
RENAUD	Paul	22.10.21	51 rue du Docteur Chauzier - TOURS	Man.aux.	d°	
SCYKEZ	Henri	9.2.21	23 rue de la Noue - St-SYMPHORIEN	d°	d°	
DELCROS	Auguste	23.7.20	90 rue de la Grand Cour - St-PIERRE	d°	MG St-PIERRE	
MASSE	Robert	28.2.20	35 Impasse Tourlet - TOURS	Aide ouvrier aj.monteur aux.	AT.de TOURS	
LE PETIT	Michel	3.10.22	35 rue Chamel - TOURS	Man. aux.	d°	

S.N.C.F.

Région : Sud-OUEST

Service : Matériel et Traction

Arrondissement : Ateliers de TOURS

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis  
au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919.4, 1920, 1921,  
dont la résidence d'habitation se trouve dans le département  
d'Indre-et-Loire

NOM	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
I	2	3	4	5	6	7
JABIEN	Daniel	12.1.20	27 rue Jourdan-TOURS	Dessinateur projeteur de 2 <sup>e</sup> Classe	Annexe des Etudes de TOURS	

22349  
EAC de TOURS

22349

13 FEV. 1939

Sur les Commandes

d

TM. TR. A

Em. 4913

pt de Briare - série 240702 à 712  
Confectionner 8 galets  
8 axes de galets  
8 axes de culbuteurs HP  
8 d° BP

DIN 103.594

Date de livr. 5.3.

Février prochain  
21.2

30/3/39

16 FEVR 1939

11

S.N.C.F.

Région : Sud-OUEST

Service : Matériel et Traction

Arrondissement : Ateliers de TOURS

MINUTE

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis  
au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919.4, 1920, 1921,  
dont la résidence d'habitation se trouve dans le département  
d'Indre-et-Loire

NOM	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
I	2	3	4	5	6	7
JABIEN	Daniel	12.I.20	27 rue Jourdan-TOURS	Dessinateur projeteur de 2 <sup>e</sup> Classe	Annexe des Etudes de TOURS	

S.N.C.F.

Région: Sud-OUEST

Service : Matériel et Traction

Arrondissement: Ateliers de TOURS

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F.  
soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919.4-  
1920- 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans  
le département d'Indre-et-Loire

MINUTE

NOM	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
1	2	3	4	5	6	7
MOLINS	Henry	15.9.20	14 rue Claude Thion-TOURS	Attaché Gr.I	AT.TOURS	

S.N.C.F.

Région: Sud-OUEST

Service: Matériel et Fraction

Arrondissement: Ateliers de TOURS

II - LISTE NOMINATIVE des agents hommes de la S.N.C.F. soumis  
au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 , 1921,  
dont la résidence d'habitation se trouve dans le dépar-  
tement d'Indre-et-Loire

55200

NOM	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis	Etablissement auquel l'intéressé est affecté	Observations
1	2	3	4	5	6	7
PACHET	Raymond	3.6.21	22 bis rue de la California - TOURS	Aide ouv. tourneur aux.	AT.de TOURS	
BALABEAU	Marc	29.10.20	30 rue des Cordeliers TOURS	Man.aux.	d°	22-4-44,

ATELIER DE TOURS

2 AOUT 1939

Ouverture des Commandes

22869

TM TR A

Em. 215

Dt. St-Pierre - M. 141858 PR

Remplacer 1 tendeur d'attelage intermédiaire

Date de livr : 20.8

Forges

pour le 28.8

29 8

- 4 AOUT 1939

JW

ATELIER DE TOURS  
2 AOUT 1939  
Ouverture des Commandes

22869

TM TR A

Rm. 215

Dt. St-Pierre - M. 141838 PR

Remplacer 1 tenon d'attelage intermédiaire

Date de livr : 20.8

Forges

pour le 28.8

29 8

- 4 AOUT 1939

JH

S.N.C.F.

Région: Sud-OUEST

Service: Matériel et Fraction

Arrondissement: Ateliers de TOURS

II - LISTE NOMINATIVE des agents hommes de la S.N.C.F. soumis  
au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920, 1921,  
dont la résidence d'habitation se trouve dans le dépar-  
tement d'Indre-et-Loire

55200

NOM 1	Prénoms 2	Date de naiss- ance 3	Adresse domiciliaire 4	Grade et fonc- tion remplis 5	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté 6	Observations 7
PACHET	Raymond	3.6.21	22 bis rue de la Californie - TOURS	Aide ouv. tourneur aux.	AT.de TOURS	
BALABEAU	Marc	29.10.20	30 rue des Cordeliers TOURS	Man.aux.	d°	22.4.44,

S.N.C.F.

Région : Sud-Ouest

Service: Matériel et Traction

Arrondissement: Ateliers de TOURS

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis  
au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920,  
1921 et 1922 dont la résidence d'habitation se trouve dans  
le département d'Indre-et-Loire

N°

Nom I	Prénoms 2	Date de nais- sance 3	Adresse domiciliaire 4	Grade et fonction remplis 5	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté 6	Observations 7
TOULLEC	Jean	21.12. 19	14 ter rue de la Bour- de - Tours	Aide ouv. chaud. auxil.	AT.de TOURS	
TROUVE	Georges	19.5.22	Rue du Général Sarrail- St-Cyr	Man.aux.	d°	
BUNEL	Guy	22.6.20	131 rue Marat-Tours	d°	Mag.Gén.de St-Pierre	
DECELLE	Claude	21.5.22	Cité Gobel- Joué-les- Tours	d°	d°	

17/4/44

S.N.C.F.

I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service  
du Travail Obligatoire, nés en 1922, dont la résidence d'habitation  
se trouve dans le département

Région : S.O.

Service : M &amp; T

Arrondissement :

T.TOURS

d'I.T.L

N° 1

NOM	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
PERCHAUD	Claude	13.1.22	68ter, rue Michelet, Tours	A/O e.j. ment. sux.	devisoiriaus 10-11-43. AT.Tours	T922 Passé le jury le 20/9/43 inste allemande
ROBIN	André	31.1.22	40, rue Blaise Pascal	Att.Gr.VI essai	d°	UK
CAMPES	Guy	13.2.22	Rue Creix Pasquier, St-Symphorien	e.j.ment.conf.	d°	UK
GIBOUREAU	Jean	2.3.22	4, rue André Frey-Tours	teurneur conf	d°	UK
PLUYAUD	Bernard	7.4.22	14, rue Jules Favre - Tours	sux. bureau	MG St-Pierre	inste allemande
BOINE	Robert	1.5.22	Passage Carnet Saint- Pierre	meuleur conf.	AT.Tours	UK
CHARDONNEAU	Yves	12.5.22	Levée de Rochepinard Tours	teurneur conf	d°	UK
GAULT	Raymond	24.7.22	8, rue de la Madeleine Tours	A/e just.sux.	d°	UK
DARBAS	Marcel	24.7.22	41, rue Blaise Pascal Tours	e.j.ment.conf.	d°	UK
GABORIAU	Maurice	4.8.22	40, rue Pierre Brizez Tours	A/ouv.elect. sux.	d°	UK
PILLET	Pierre	20.8.22	11, rue Henri Martin Tours	min.e.j.mont. conf.	d°	UK
TAUPIN	André	31.8.22	112, Cité Jelivet Tours	min.teurneur conf.	d°	UK
LEVEQUE	Lucien	1.9.22	Rue Waldeck Rousseau, Joué-les-T.	min.e.j.mont. conf.	d°	UK
NADEC	Vincent	2.9.22	35, Impasse Christophe Columb. Tours	min.e.j.mont. conf.	d°	UK
BAILLARJAUD	André	8.9.22	15, rue Alleron-Tours	min.euv.teurn conf.	d°	UK
DE SROCHES	Reger	8.9.22	85, rue Raymond Lefèvre St-Pierre-des-C.	min.meuleur conf.	d°	UK
PINEAU	Maurice	29.9.22	Ker Maurice, rue de la Chanterie-St-Cyr-s/Leire	min.chaud. conf.	d°	UK
						.....

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
LASVALADAS X	Jean	5.IO.22	72, rue Blanqui, Teurs	min.s just. Conf.	AT.Teurs	UK
LEQUILIEC X	Henri	27.IO.22	23, rue de Riveli, Teurs	min.s.j.mont. conf.	d°	UK
CHASSAING X	Robert	21.II.22	94, rue de la Feur d'Auvergne - Teurs	min.s.j.conf.	d°	UK

S.N.C.F.

Région : S.O.

Service : M & T

Arrondissement : AT TOURS

I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'Ile-de-France.

Nº 1

NOM	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
LECHRIST ✕	✓ PIERRE Georges	31.12.21	Vaugenest - 1 <sup>er</sup> Ctry/1 <sup>re</sup> boîte 62, rue François Clouet	A/O. aj. monteur menuisier meilleur aux.	AT. TOURS	
SERTIN ✕	✗ Georges	31.I2.21			AT. TOURS	
FRICONNET ✕	✗ Georges	I6.I2.21	Impasse Balzac-Levée de la Loire - St-Pierre	menuisier	d°	
GUILLEUX ✕	✗ Jean	30.II.21	Place Richement- Saint-Avertin	aj. ment. conf.	d°	
RAYNAUD ✕	✗ René	29.II.21	10, Avenue du Chateau Tours	meuleur conf.	d°	
LEGUILLE ✕	✗ Fernand	I8.II.21	55, rue Marcel Sembat Tours	tourneur conf.	d°	
LEPINE	✗ Gaston	8.II.21	21, Passage Carnet - St-Pierre	chaud. conf.	d°	
LACHAUD ✕	✗ René	7.II.21	104, rue Deslandes Tours	aj. aux.	d°	
SAUVAGE ✕	✓ Emile	24.IO.21	7, rue de la Paix Tours	men. essai	d°	Parti en Allemagne autorisé chauffe
LEPELLETIER	✗ Pierre	I4.IO.21	Notre Dame d'Oré	aj. ment. conf.	d°	
DURANTON ✕	✗ Jean	8.IO.21	49, rue Auguste Comte Tours	A/aj. aux.	d°	
VAUCEL ✕	✗ Maurice	22.9.21	60, rue René de Prie Tours	CMO.essai	d°	
NADAUD ✕	✗ Fernand	I9.9.21	I2, rue St-Michel - St-Avertin	min. men. aux. utilisé comme CMO	d°	+ 2 ans SM Lettre P.9599
HERGAUX ✕	✗ Abel	I7.9.21	101, rue Victor-Hugo Tours	fegeren aux.	d°	
DECOUX ✕	✗ Henri	29.7.21	I9, rue Anatole France St-Pierre	aj. ment. essai	d°	réformé en Allemagne
MORAND ✕	✗ Maurice	25.7.21	3, Impasse Jensen-Tours	Abt.Gr.V essai	d°	
COLENO ✕	✗ Guillaume	24.7.21	64, rue Marceau - Tours	facteur écrit. essai	MG St-Pierre	+ 2 ans SM Lettre P.9599
ASPE ✕	✗ ROGER	11.7.21	13 rue du Maréchal Joffre St-Pierre	A/O. aj. monteur	AT. Tours	

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
DAGORNE ✕	✓ Henri	25.6.21	159, rue de la Fuye - Teurs	aj.mont. essay	AT.Teurs	a travaillé 6 mois en Allemagne DR autorisé chauffeur de camion allemande
LEMICHEL ✕	✓ Jacques	1.6.21	12, rue Constantine - Teurs	man.essay	d°	
SAURAIS ✕	✓ Georges	30.5.21	89, rue de la Rabaterie - St-Pierre	CMO essay	d°	
RENAUD ✕	✓ Yves	24.5.21	16, rue Jules Charpentier - Teurs	man.aux.	d°	+ 2 ans SM Lettre P.9599 -d°-
BURGAUD ✕	✓ Albert	4.5.21	29, rue Ernest Christophe - Teurs	man.sp.essay	d°	
LAVENANT ✕	✓ Pierre	24.4.21	102, rue des Hautes Marches - St-Anne	aj.mont. élec essay	d°	
DELBOS ✕	✓ André	12.4.21	21, rue du Mal Jeffre St-Pierre	aj.mont.essay	d°	
HUIBAN ✕	✓ Henri	5.4.21	16, Quai Port Bretagne Teurs	man.spéc.essay utilisée comme CMQ	d°	
BROQUET ✕	✓ Marcel	2.4.21	30, rue Couvrat Desvergnes - Teurs	man. aux.	d°	partie en allemagne autorisé chauffeur.
RAIMBAULT ✕	✓ Maurice	8.3.21	Ecole du Cheval Blanc St-Pierre	d°	d°	Suit les stages de formation accélérée
WINZER ✕	✓ Jacques	29.I.21	3, rue Raspail- Saint-Pierre	mouleur	d°	
DIEU ✕	✓ Jean Claude	13.I.21	35, rue des Docks - Teurs	fact.écriture essay	d°	
BOISSEAU ✕	✓ Hubert	5.I.21	5, rue Delpérier -Teurs	man.aux.	d°	
LEGENTIL ✕	✓ Benoit	4.I.21	9, rue de la Mairie- La Riche	fact.écrit. essay	MG St-Pierre	absent sans autorisation depuis le 2.8.43
MAIRE ✕	✓ Guy	28.I2.20	12bis, rue Georget - Teurs	man. aux.	AT.Teurs	
PARAL ✕	✓ Mere	15.I2.20	83 Bd Béranger-Teurs	Att. Gr.I essay	d°	
CLAIS ✕	✓ Jacques	15.I2.20	47bis, rue Origet - Teurs	d°	d°	Amit le stage de formation accélérée
DEMNET ✕	✓ Raymond	23.II.20	4, rue des Jacobins Teurs	man.essay	d°	

S.N.C.F.

Région : S.O.

Service : M &amp; T

Arrondissement : AT.TOURS

I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1922, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'I.&L.

N° 1

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
SAVARY ✕	Louis	16.II.20	72, rue du Gel Chenzy Teurs	fact.écriv. essay	AT.Tours	
BRUNET ✕	Martial	18.II.20	61, rue Clément Ader Teurs	aj.ment.essay	d°	inapte Allemagne
BOUSQUET ✕	Pierre	7.III.20	20, rue du Géhal-TOURS	aj.monteur	d°	
PASCALY ✕	Jean	30.9.20	rue Sarraill - St-Cyr-S/Loire	menuisier	d°	
PITAULT ✕	Louis	30.8.20	15, rue Charles Grand-maison - Teurs	att.Gr.VI	d°	Réformé en Allemagne
DARRIGUES ✕	Gérard	25.8.20	170, rue George Sand Teurs	fact.écriv. essay	d°	
BAUDEAUF ✕	Christian	22.8.20	30, Avenue du Mens St-Cyr-s/Loire	chaud.	d°	
BESSON ✕	Robert	30.7.20	16, rue Kléber - Teurs	man. aux.	d°	Partie en Allemagne autorisé chauff.
BUSSIERE ✕	Aimé	26.7.20	47, rue Ernest Christophe - Teurs	aj.monteur	d°	
LE BAS ✕	Maurice	23.7.20	241, rue de Paris-Teurs	chaud.	d°	
LEMORT ✕	André	19.7.20	3bis, rue Rabelais - Teurs	tourneur	d°	
DURAND ✕	Georges	7.7.20	57, rue Jelivet-Teurs	man. aux.	d°	Suit 6 cours de formation accélérée
GFLU ✕	Guy	22.6.20	72, rue Lebin - Teurs	expédition.	d°	inapte Allemagne
MAILLARD ✕	Francis	17.6.20	26, rue de Portillon - St-Symphorien	aj.ment.	d°	
HUBERT ✕	Edmond	16.6.20	1, rue Emile Zola - St-Pierre	man. spéc. essay	d°	partie en Allemagne
SMITH ✕	Fernand	12.5.20	Le Legis, rue Pas N/ Dame St-Symphorien	man. spéc. essay	d°	+ 2 ans St. Léon Pgray
FAUCONNIER ✕	Louis	8.5.20	7, rue Lebrun - St-Cyr-s/Loire	aj.monteur	d°	.....

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
GAUCHER ✕	X Reger	7.4.20	9, rue Estelle-Teurs	A/tourneur essai	AT.Teurs	
AMRHEIN ✕	X Marcel	5.4.20	41, Bd Jean Jeuriès - Jeué-les-Teurs	A/ajust.sux.	d°	né en Alsace
GUEGAN ✕	X Georges	12.4.20	17, rue Miquel - Teurs	Att.Gr. VI essai	d°	
CLEMENT	Gabriel	25.3.20	Impasse Verglat - St-Pierre	man. spéc. essai utilisé comme CMO.	d°	+ 2 ans SM Lettre P.9599
PLAUD ✕	X Gaston	20.3.20	17, rue de Bel Air St-Pierre	side de cuisine aux.	d°	
VALLÉE ✕	X Robert	19.3.20	44, Quai de la Loire - St-Pierre	mouleur	d°	
JOUENNE ✕	X Bernard	13.3.20	2 <sup>e</sup> rue Didier Teurs	manœuvre	d°	
PERROTIN ✕	X Lucien	11.3.20	47, rue du Dr Ledeuble Teurs	CMO aux.	d°	Parti en Allemagne
GAUTIER ✕	X Maurice	8.3.20	223, Bd Thiers-Teurs	man. essai	d°	
RIBIERE ✕	X André	5.3.20	122, rue de la République - St-Pierre	A/ajust.sux.	d°	inapte Allemagne
DESCHAMPS ✕	X Albert	26.2.20	51, rue Martin Audenet St-Pierre	mouleur essai	d°	
LANGERON ✕	X André	10.2.20	107, rue Blaise Pascal Teurs	mouleur	d°	
TAZET	Georges	6.2.20	22, rue du Quatre Septembre - Teurs	A/ouv.chaud.	d°	
DIDIER	Pierre	21.1.20	29, rue du Dr Chsunier Teurs	man. essai	d°	+ 2 ans SM Lettre P.9599
NEGRE ✕	X Gilbert	7.1.20	4, rue de l'Egalité - St-Pierre	mouleur	d°	
LEGRILL	Jean	31.12.19	105, rue de la Teur d'Auvergne - Teurs	ej.monteur	d°	+ 2 ans SM Lettre P.9599
MOREAU ✕	X Bernard	25.12.19	80, rue Febvette-Teurs	sux.bureau	d°	inapte Allemagne
DATHEE	Robert	24.12.19	5, rue du Bois Fleuri St-Symphorien	A/ej.ment.	d°	+ 2 ans SM Lettre P.9599
ROSIER ✕	X Jacques	20.12.19	39, rue du Hellebardier Teurs	ej.monteur	d°	
BRUNETEAUX	Reger	9.12.19	5, rue du Bois Fleuri St-Symphorien	ej.mont.sux.	d°	+ 2 ans SM Lettre P.9599

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service  
du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence  
d'habitation se trouve dans le département

Région :

Service :

Arrondissement :

N° 3

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté. (6)	Observations (7)
<i>Fais de la liste qui manque</i>						
PHILIPPE	Gaston	5 12 19	12 rue Frédéric Saurez Tous	marin "enai	At Tous	Part en Allemagne
SEYRAT *	Guy	X 2 12 19	39 rue Parmentier Tous	aj monteur	- d -	
DEREHIRE	Henri	1 12 19	29 rue d'Assas Tous	marin "enai	- d -	+ 2 ans 5 mois 1953
GUILLOTIN	Henri	31 10 19	130 rue de la Tour d'Arvergne Tous	aj monteur	- d -	PG 18 mois - d -
OLLIVIER *	Jacques	27 10 19	25 rue du Jésuite Cavaignac Tous	Alt gr I enai	- d -	+ 2 ans 5 mois - d -
DESPREZ *	René	X 25 10 19	44 rue du Marché Joffre à Paris	facteur cintur enai	h 6 1 Pierre	enfant allemande
<i>Admission depuis l'établissement</i>						
LECOMTE	Jean	26 10 20	71 rue d'Amboise Tous	marin "aux"	At Tous	
MELLON	Claude	1 11 20	1 Hotel Bellevue Rue de Paris	Alt gr I enai	- d -	
GASNE *	Daniel	14 6 22	74 rue Lassaigne Tous	aidé de cuisine aux	- d -	

S.N.C.F.

Région : Sud-OUEST

Service : Matériel et Traction

Arrondissement : Ateliers de TOURS

I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1922, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département

d'Indre-et-Loire

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
LEVILLAIN	Raymond	30.9.22	19 rue de Metz - TOURS	Man. aux.	AT.TOURS	admis le : 27.1.44
LECAMP	Edouard	26.10. 21	26 rue Jules Verne - TOURS	Ouv.mouleur aux.	4 <sup>e</sup>	admis le : 31.1.44  Lettre Paris le 16.1.44

En remerciement à Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire  
Représentant de la SNCF pris au CG190  
2<sup>e</sup> Arrondissement Voie et Bâtiments Tours.

Nous avons complété le présent document conformément  
à la demande par votre lettre du 11.2.44

Tours le 12 Février 1944  
L'Ingénieur Chef des Ateliers

S.N.C.F.

Région : **Sud-Ouest**  
 Service : **Matériel et Traction**  
 Arrondissement : **Ateliers**

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département **d'Indre-et-Loire**

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
MERCIER	Bernard	20.2.20	66 rue du Bas-Chemin-St-PIERRE	A/ouv.chaud. aux.	AT.de TOURS	
MARTIN	Yves	14.12. 22	17 bis Rue George-ST-TOURS	Calqueur auxiliaire	4°	

BSX à gous  
le 27-1-44

S.N.C.F.

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service  
du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence  
d'habitation se trouve dans le département

Région :  
Service :  
Arrondissement :

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
PHILIPPE	Gaston	5.12.19	18, rue Frédéric Sauvage Tours	man. essai	AT. Tours	autorisé chauffeur
SEYRAT	Guy	2.12.19	39, rue Garmentier	aj. monteur	d:	
DEREURE	Henri	1.12.19	29, rue d'Assas - Tours	man. essai	d:	+ 2 ans SM lettre P. 9599
GUILLOTIN	Henri	31.10.19	130, rue de la Cour d'Amour	aj. monteur	d:	PG. 18 mois lettre O. 9599
OLLIVIER	Jacques	27.10.19	25, rue du G <sup>te</sup> Gavaignac Tours	ATT. Gr. 1 essai	d:	+ 2 ans SM lettre P. 9599
DESPRET	Marcel	25.10.19	46 rue du G <sup>te</sup> Joffre S <sup>e</sup> Pierre	facteur éditions MG. s <sup>e</sup> Pierre		Inapté Allemagne
LECHRIST	Pierre	31.12.81	Vaugienet, 1 <sup>er</sup> C <sup>e</sup> 1 <sup>er</sup> étage	A/O. aj. monteur	AT. Tours	
ASPE	Roger	11.7.81	13, rue du G <sup>te</sup> Joffre s <sup>e</sup> Pierre	A/O. aj. monteur	AT. Tours	
JOUENNE	Bernard	19.3.30	20 rue Diderot - Tours	manœuvre	d:	Sorti

M. le  
Président

Monsieur l'Inspecteur Dévictionnaire  
Représentant de la SNCF auprès du  
délégué départemental de CGT MO

Voir Cours

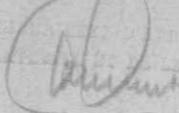
(suite à la lettre P. 10138 du 1<sup>er</sup>)  
(votre lettre du 1<sup>er</sup>

Frieze de la<sup>z</sup> voulue établir  
et nous adresser une feuille pour  
le faire accorder jusqu'au 16.2.44  
au nomme

Barlas Georges  
né le 12.12.20

P.D.  
M. Léopold  
M. Léopold  
accordé au 1<sup>er</sup> MTR  
09-12-43

Cours le 21.12.43



Tours, le 22 Décembre 1943

M. le Chef du 2<sup>e</sup> Arr. Secrétariat des Voies et Bâtiments - Tours

Comme suite à votre lettre du 15.12.43, je vous indique ci-après les renseignements demandés en ce qui concerne les jeunes gens nés entre le 1.II.1921 et le 31.III.1922 qui ont été embauchés à nos ateliers depuis le 15.8.43.

Noms et prénoms	Date de naissance	Emploi à l'admission	Observations
DURAND Georges RAIMBAULT Maurice LECHRIST Pierre	7.7.20 8.2.21 31.III.21	MV aux. MV aux. AIOAJMT aux.	démissionnaire le 9.II.43 -d°- la fiche lui a été remise par nos soins
ASPE Roger GASNE Daniel	II.7.21 14.6.22	AIOAJMT aux. aide de cuisine	-d°- Inapte temporaire (jusqu'au 31.III.43)
LECOMTE Jean	26.III.20	MV aux.	la fiche lui a été remise par nos soins
MELLON Claude	I.I.20	Att.Gr.I essai	-d°-
SAULNIER Jean	I6.4.21	MV aux.	admis récemt. Ne possède pas la fiche
LAFRIN Raymond	I3.4.22	MV aux.	-d°-
LEPAPE Jean	2.III.22	MV aux.	-d°-
HENRY Jean	I3.8.21	MV aux.	-d°-
MADEC Jean	22.3.20	AIOAJMT aux.	-d°-

Les fiches seraient à nous adresser pour ces 5 derniers agents.

L'Ingénieur chef des ateliers,

*Reneatelier*

*1  
23.12.43*

*J.*

*n° 29  
le 29/12/43  
Reneatelier*

TOTAU

# Listes des Sursitaires

## Service Exploitation

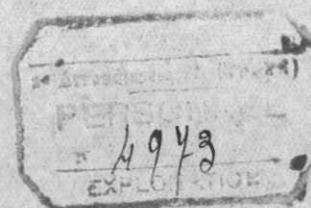
COMPTE DEBITS	MONTANT	OBJET DU VIREMENT	COMPTES CREDITS	MONTANT	ART.	§	s.-§	Report
---------------	---------	-------------------	-----------------	---------	------	---	------	--------

S.N.C.F.

Région du SUD-OUEST  
2ème Arrondissement  
Exploitation  
TOURS

Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1939<sup>4</sup>, 1920, 1921 et 1922 dont la résidence d'habitation se trouve dans le département de l'INDRE & LOIRE qui ne sont pas en possession d'un fiche individualisé de sursis.

Nom et Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis	Etablissement S.N.C.F. auquel l'intéressé est affecté	Observations
PIONNEAU William	12-7-21	rue Aristide Briand à St-Cyr-sur-Loire	Auxiliaire Sce Surveillance générale	ga re de TOURS	
MONNERAUD Jean	17-5-20	à Esvres	-d°-	-d°-	
TOURAT Jean	12-7-21	18 rue St-Barthélémy à TOURS	Auxiliaire M <sup>on</sup>	-d°-	
RAIMBAULT Maurice	8-3-21	Ecole du Cheval Blanc à St-Pierre-des-Corps	Attaché	Tours	



Zis à Monsieur Garès  
(Voir )  
Cour

En le priant de lui faire faire  
muni les intéressés d'un feuillet de service

TOURS, le 27/6/44

INSPECTEUR PRINCIPAL  
TOURS

Exploitation  
de TOURS

MINUTE

LISTE DES AGENTS ET AUXILIAIRES

soumis au S.T.O. dont les cartes de travail  
sont à valider jusqu'au 31 Décembre 1944.

Département d'INDRE & LOIRE

Nom et prénom	Date de naissance	Emploi	Résidence
ROUZIES René	10-9-22	AUX	Tours-St-Pierre
DEFORGES Pierre	8-3-22	-d°-	-d°-
BIGARREAU Daniel	11-8-22	-d°-	-d°-
LEROM Gabriel	12-8-22	-d°-	-d°-
MARTINEAU Modeste	14-12-22	-d°-	-d°-
PINON Maurice	4-3-22	-d°-	-d°-
ROBIN Clément	12-6-22	HE	Port-Boulet
ARCHAMBAULT Jean	16-2-21	FEC	Tours-St-Pierre
BOTTREAU Gaëtan	7-2-21	-d°-	-d°-
CHANTELLOU Bernard	3-5-21	-d°-	-d°-
LEROUX Yves	22-3-21	-d°-	-d°-
GUINVARCH Henri	19-7-21	-d°-	-d°-
JARNO Roger	12-8-21	-d°-	Bléré-la-Croix
KLAEYLE Robert	1-1-21	HE INTERP	Tours-St-Pierre
CARTIER Marcel	7-5-21	FEC	Joué-les-Tours
MENIER Marcel	25-10-21	F	Port-de-Piles
CHATRY Franck	21-10-21	FMX	Villeperdue
PRETEUX Maurice	1-3-21	-d°-	-d°-
PICARD Edgard	13-10-21	-d°-	La Haye Descartes
VISCIERE Gérard	17-1-21	ATT	Richelieu
FESQUET Jacques	15-6-21	-d°-	Tours-St-Pierre
MOMIRON Jean	14-4-21	-d°-	-d°-
MERCIER André	29-5-21	FEC	-d°-
AGUILLE André	16-3-21	HEMV	-d°-
CORTADE André	8-9-21	-d°-	-d°-
COSNIER Christian	1-12-21	-d°-	-d°-
DUPUY Fernand	20-6-21	-d°-	-d°-
MAZURIER Emmanuel	21-5-21	AUX	-d°-
TESSIER Lucien	22-12-21	-d°-	-d°-
VIGOUROUX Guy	22-7-21	-d°-	-d°-
FONTENAS Robert	5-7-20	XP	Tours(Arrondt)
NEAU Marc	18-3-20	XP	-d°-
PLOT Raymond	25-7-20	XP	-d°-
CARRICONDE Georges	30-10-20	XP	-d°-
ALIX Camille	29-4-20	FHEC	Tours-St-Pierre
GAULTIER Jean	30-4-20	FEC	-d°-
LEFE Jacques	1-11-20	-d°-	-d°-
LEBEAU Alfred	28-6-20	HE INTERP	-d°-
GRANGE Pierre	4-1-20	F	-d°-
TRONELLE Roger	16-6-20	FMX	Joué-les-Tours
BARANGER Robert	7-9-20	AUX	Tours-St-Pierre
BRISSON Henri	19-3-20	-d°-	-d°-
CHAMPION Joseph	6-6-20	-d°-	-d°-
DENIEL Gaston	19-3-20	-d°-	-d°-
BOUCHER André	24-10-20	FMXIN	Tours-St-Pierre
DABARD Robert	27-6-20	-d°-	Véretz
MULLER Lucien	13-8-20	ATT	Monts

Nom et Prénom	Date de naissance	Emploi	Résidence
FOUREST Pierre	23-5-20	ATT	Tours
COIGNARD Robert	22-5-20	FMX	Tours-St-Pierre
ARCHAMBAULT Jean	30-3-20	HEMV	-d°-
BRABAN Robert	7-6-20	-d°-	-d°-
CHESNIER René	16-4-20	-d°-	-d°-
TORTAY Daniel	1-4-20	-d°-	-d°-
BONNET Jean	7-5-20	HE	-d°-
BONVIN Marcel	21-11-20	HE	-d°-
GIRARD André	26-8-20	HE	-d°-
BOULAI Raymond	27-10-19	HE	-d°-
BROSSARD Jean	16-10-19	HF	-d°-
BORY Robert	7-11-19	FMX	Bléré-la-Croix
RICHEFORT Raymond	30-12-19	F	l'Ile-Bouchard
MADELAINE Roger	15-10-19	AUX	Tours-St-Pierre
MONTAUDON Jean	5-11-19	AUX	Tours-St-Pierre
MERTES René	16-4-21	HEMV	Tours-St-Pierre
MOINET Henri	17-6-21	-d°-	-d°-
ROUAUD André	6-7-21	-d°-	-d°-
BROSSET Jacques	24-11-21	-d°-	-d°-
D'ECOURD Maria	2-1-21	HE	-d°-
GASNOT Daniel	10-11-21	HE	-d°-
LETELLIER Maurice	28-6-21	HE	-d°-
WELFRINGER Michel	21-11-21	HE	-d°-
MENARD Daniel	3-9-21	HE	-d°-
NOUBEL André	21-1-21	FMX	Chateaurenault
CASTERA Charles	8-11-21	-d°-	Cinq-Mars
DESCHAMPS André	21-12-21	-d°-	Amboise
MESTRE Albert	3-6-21	FEC	Vernou
DUFOYER Pierre	14-9-21	ATT	Montbazon
BRAUD Emilian	21-6-21	FMX	Véretz
GERMAIN Martial	22-6-21	-d°-	Preuilly
BEULLE Marc	7-9-21	AUX	Tours-St-Pierre
BONNAUD Paul	31-10-21	-d°-	-d°-
FOUCAULT Roger	20-9-21	-d°-	-d°-
JACUSZIN Jean	15-7-21	-d°-	-d°-
JAMAIS Paul	22-3-20	HE	-d°-
LEDET Georges	3-8-20	-d°-	-d°-
LEVERE Roger	14-4-20	-d°-	-d°-
GUETTET Raymond	25-7-20	CR	-d°-
MAILLARD Henri	7-11-20	HE	-d°-
ARDRY Roger	1-9-20	HE	-d°-
BARON André	22-8-20	HE	La Chapelle-s/Loire
MORIER Roger	7-1-20	F	Montlouis
BERGER Jean	20-4-20	F	Chenonceaux
DUNAS René	14-2-20	AUX	Tours-St-Pierre
FILLON Paul	25-9-20	-d°-	-d°-
GIRAUD Aimé	10-8-20	-d°-	-d°-
LUCAS Raymond	12-12-20	-d°-	-d°-
PORNET Julien	21-4-20	-d°-	-d°-
SAINJON Albert	28-7-20	-d°-	-d°-
CHAUVIN Jean	26-12-19	FEC	-d°-
MOISANT Robert	18-11-19	-d°-	-d°-
CHANTOISEAU Jean	10-10-19	-d°-	-d°-
GEIST Edouard	4-12-19	FEC	-d°-
LEYGONIE Roger	25-10-19	FMXIN	Vernou-les-Varennes)
BOUCHERON Christian	17-11-19	HEMV	Tours-St-Pierre
BARANGER Robert	28-11-19	HE	Tours-St-Pierre

S.N.C.F.

Région : Sud-Ouest  
 Service : Exploitation  
 Arrondissement : Tours

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'Indre-et-Loire

N°

146

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
CORTADE	André	8/9/21	Azay-s/Cher (I.&L.)	Aux. Mv	Tours St Pierre des Corps	Exempté (plus de 2 ans de Service milit.)
DUMAS	Robert	25/12/20	84, rue Georges Courte-line à Tours	d°	d°	d°
BRISSON	Henri	19/3/20	Les Valences St Avertin	d°	d°	d°
LUCAS	Raymond	12/12/20	Les Belles Maisons St-Pierre-des-Corps	d°	d°	d°
DUPUY	Fernand	20/6/21	9, rue Galiéni à Joué	d°	d°	d°
ARDRY	Roger	1/9/20	56, rue Louis Blanc Tours	Aux. Lampiste	d°	
BRABAN	Robert	7/6/20	14, quai du Pont Neuf "	"	d°	
FILLION	Paul	25/9/20	89, rue du Cluzel	" Aux. Manutent.	d°	
DENIEL	Gaston	19/3/20	La Clarté St Cyr s/L.	Aux. Mv	d°	
FOUCAULT	Roger	20/9/21	127, rue Giraudieu	" Aux. Mv	d°	
BROSSARD	Jean	16/10/19	55, rue Chalmel	" Aux. Bureau	d°	
LE DOUARIN	Louis	15/11/21	11, rue Henri Martin "	d°	d°	
BONVIN	Marcel	21/11/20	La Pichotière St Pier- re-des-Corps	HE MN ES	d°	
CHANTELLOU	Bernard	3/5/21	61, rue Bernard Palissy Tours	Aux. Bureau	d°	
MENARD	Daniel	3/9/21	Beausoleil - Ballan	HE ES (MN)	d°	
TOURNAT	Pierre	8/2/21	Hôtel des Voyageurs Pocé s/Cisse	HE ES (MN)	Amboise	
DERRIER	Paul	12/11/20	40, rue de la Tonnelle St-Pierre-des-Corps	HE ES (MN)	Tours-St Pierre des Corps	
COSNIER	Christian	1/12/21	La Lignière <sup>st</sup> /Loire	HE A2 CFE	d°	
BRAULT	Guy	4/9/21	31, rue Colbert Tours	HE A2 ES	d°	
ROUAUD	André	6/7/21	Louche-Paris St Pierre des-Corps	HE ES (MN)	d°	

(T.S.V.P.)

185

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
DECOUARD	Marius	2/1/21	49, rue Origet Tours	HE (ES) (MN)	Tours-St-Pierre-des-Corps	
BONNET Jean		7/5/20	2, rue de la Bretonnerie Tours	HE (MN)	"	
JAMAIN	Paul	22/3/20	48, impasse d'Assas "	HE (MN)	"	
MAILLARD	Henri	7/II/20	144, rue Michelet "	HE (TRAINS)	"	
LEDET	Georges	3/8/20	112, rue Febvotte "	HE (ES) (MN)	"	
ARCHAMBAULT	Jean	30/3/20	11, rue du Hallebardier Tours	HE MV (ES)	"	
LETELLIER	Maurice	28/6/21	36, rue de Boisdenier Tours	HE (ES) (MN)	"	
MOINET	Henri	17/6/21	96, rue JJ Noirmant "	HE MV (ES)	"	
AGUILLE	André	16/3/21	Rue Calmette St Cyr s/L.	HE MV (ES)	"	
GASNOT	Daniel	10/II/21	48, rue Maréchal Joffre St-Pierre-des-Corps	HE (ES) (MN)	"	
GUISTET	Raymond	25/7/20	262, rue Jolivet Tours	HE (MN)	"	
BINGTIN	Jean	16/4/20	115, rue Jolivet "	FEC	Blois	
VISCIERE	Gérard	17/I/21	Hôtel de la Gare à Villeperdue	ATT (ES)	Richelieu	Exempté (soutien de famille)
LAMBRON	Maurice	24/8/21	Route de Tours à Cinq-Mars (I.&L.)	FMX (CFE)	<sup>Mormey</sup> Cinq-Mars-la-Pile	d°
CEIST	Edouard	4/12/19	75, rue François Richer Tours	FEC	Tours-St-Pierre-des-Corps	Exempté (Lorrain)
BOTTREAU	<sup>frère</sup> Gaston	7/2/21	70, rue Chalmel "	FEC (ES)	d°	Exempté (plus 2 ans See Militaire)
MULLER	Lucien	13/8/20	137, rue d'Entraigues Tours	ATT (ES)	Lencloître	Exempté (Lorrain)
LEROUX	Yves	22/3/21	49, rue Chalmel Tours	FEC (ES)	Tours-St-Pierre-des-Corps	
BERGER	Jean	20/4/20	38, Avenue de la République St-Pierre-des-C.	F		
CASTERA	Charles	8/II/21	227, rue Febvotte Tours	F (CFE)	<sup>Cing Mars</sup> Luxé	
GALLAS	Marcel	2/2/20	Le Corps de Garde, Comme de la Celle St Avant (I&L)	FEC	Port-de-Piles	
						***

S.N.C.F.

Région : Sud-Ouest  
 Service : Exploitation  
 Arrondissement : Tours

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'Indre-et-Loire

N° 156

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
MOISANT	Robert	18/II/19	15, rue Claude Bernard Tours	FEC	Tours-St-Pierre-des-Corps	
LEFE	Jacques	1/II/20	32, rue Bariller-Deschamps Tours	FEC (ES)	d°	
BRAUD	Emilien	21/6/21	13, rue Coursière "	FEC (ES)	Véretz	
MENIER	Marcel	25/I0/21	13, rue André Frey "	F (ES)	Nouâtre-Maillé	
PRETEUX	Maurice	1/3/21	La Choquette St Avertin	FEC ES	Villeperdue	
CARTIER	Marcel	7/5/21	79, Bd J. Jaurès Joué-les-Tours	FEC (ES)	Joué-les-Tours	
JARNO	Roger	12/8/21	Montlouis s/Loire	FEC (ES)	Bléré-la-Croix	
DE SCHAMPS	André	21/I2/21	La Pierre qui Tourne Amboise	FMX (CFE)	Amboise	
MESTRE	Albert	3/6/21	4, rue Miquel Tours	FEC (ES)	Vernou-les-Varennes	
NOUBEL	André	21/I/21	105, rue de la République Châteaurenault	FMX	Châteaurenault	
CHATRY	Franck	21/I0/21	25, rue du Puy des Banes Chinon	FMX CFE	Villeperdue	
DESGRAPPES	Gabriel	16/5/20	90, rue Avisseau Tours	FEC	Tours-St-Pierre-des-C.	
GUINVARCH	Henri	19/7/21	5, rue Jenson "	FEC (ES)	d°	
BOUCHER	André	24/I0/20	B.2 Cité Jolivet "	FMX	Tours P.C.	
LEYGONE	Roger	25/I0/19	La Colonière à Villedômer	FMX IN	Vernou-les-Varennes	
NEAU	Marc	18/3/20	124, Av.de la Tranchée St Symphorien	XP	Tours-St-Pierre-des-C.	
GAULTIER	Jean	30/4/20	42, rue Deslandes Tours	FEC	d°	
TRONELLE	Roger	16/6/20	La Bruyère par Joué-les-T.	FMX	Joué-les-Tours	
FONTENAS	Robert	5/7/20	37, rue Sébastopol Tours	XP	Tours-St-Pierre-des-C.	
DUFOYER	Pierre	14/9/21	39, rue Bugeaud "	ATT (CFE) Ffons de FMX	Montbazon	

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
RICHEFORT	Raymond	30/12/19	à L'Ile-Bouchard	F	L'Ile-Bouchard	
MERCIER	André	29/5/21	3, rue Constantine Tours	FEC (ES)	Tours-St-P.des.C.	
PICARD	Edgard	13/10/21	à Balesmes (I.&L.)	FMX (Conf.)	La Haye-Descartes	
MARQUET	Maurice	25/6/20	69, r.Jules Guesde Tours	FEC	Tours-St-Pierre-des-C.	
CHAUVIN	Jean	26/12/19	39, rue Lakanal "	FEC	d°	
BORY	Robert	1/11/19	Route de St Georges à Bléré	FMX	Bléré-la-Croix	
COIGNARD	Robert	22/5/20	43, rue Jolivet Tours	FMX	Tours-St-P.des.C.	
BIRONNEAU	André	2/1/20	Rue Carnot à Bléré	ATT fmx	d°	
CARRICONDE	Georges	30/10/20	16, rue Deslandes Tours	XP (ES)	d°	
GRANGE	Pierre	4/1/20	45, rue Auguste Comte "	F	d°	
ARCHAMBAULT	Jean	16/2/21	325, rue Edouard Vaillant Tours	FEC	d°	
HERIVAUT	Jacques	4/2/20	6, Pl. Foire le Roi "	FMX	Tours-P.C.	
CHANTOISEAU	Jean	10/10/19	6, Rue Charles Martel "	FEC	Tours-St-Pierre	
VIGOUROUX	Yves	22/7/21	15, rue de la Tonnelle St-Pierre-des-C.	AUX MN	d°	inapt
ALIX	Camille	29/4/20	9, rue de Bel Air St-Pierre	FEC (ES)	d°	
LEBEAU	Alfred	28/6/20	Les Soldes St Avertin (I&L)	HE MN	d°	Exempté(Lorrain)
KLAEYLE	Robert	1/1/21	21, rue Charles Boutard Tours	HE (ES) NN	d°	" "
WEGINGER	Philippe	21/11/21	34, rue Pl. Rabelais Tours	AUX (MN)	d°	" "
JOUENNE	Bernard	13/3/20	10, rue Diderot "	HE	d°	Inapte
MORIER	Roger	7/1/20	8, rue Plantin	F (ES)	Montlouis	Exempté (PG + de 6 mois)

S.N.C.F.

Région : Sud-Ouest  
 Service : Exploitation  
 Arrondissement : TOURS

*86*  
 I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1922, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département Indre-et-Loire

N° *13*

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
DEFORGES	Pierre	1.3.22	105 rue de la Tour d'Auvergne TOURS	AUX (MN)	Gare de TOURS - St-PIERRE	inapte
MOYER	Roger	30.3.22	14 quai Port-Bretagne TOURS	- (MV)	-d°-	inapte
DABERT	Maurice	30.1.22	à LA MEMBROLLE	-	-d°-	<del>ajourné</del>
PETIT	Henri	10.4.22	109 rue Raymond Lefebvre à ST-PIERRE	- (MN)	-d°-	<del>ajourné</del>
ROUZIES	René	10.9.22	31 av. du Canal St-PIERRE	- (B <sup>eau</sup> )	-d°-	<del>ajourné</del>

G/

S.N.C.F.

2<sup>e</sup> Arrondt-Exploitation  
de TOURSLISTE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS SOUMIS AU S.T.O.  
DONT LES CARTES DE TRAVAIL SONT A VALIDER JUSQU'AU  
31 Décembre 1944

(Personnel)

(INDRE &amp; LOIRE)

Nom et Prénom	Date de naissance	Emploi	Résidence	
BINCTIN Jean	16-4-20	FEC	Blois	habite Tours
MARQUET Maurice	25-6-20	CS2	-d°-	-d°-



*Zis à Monsieur*  
*Dates*  
*(voie 1)*  
*Zour!*  
*En le priant de vouloir bien*  
*me faire parvenir les nouveaux feuillets.*  
*Zours, le 3/11/44*

*L'INSPECTEUR PRINCIPAL*  
*DU 2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE L'EXPLOITATION*  
*[Signature]*

S.N.C.F.

Région : S. C.  
 Service : EXPLOITATION  
 Arrondissement : TOURS

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département *Indre et Loire*

N° 1

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
Baron, André	André	22.8.20	Le Chappelle aux Nauys	Chef <sup>re</sup>	Gare de Le Chappelle aux Nauys	
Barranger, H	Robert	28.11.19	6 rue Bugaud à Tours	-d- (tr.)	Tours / Gare (gare)	
Baranger	Robert	7.9.20	1 <sup>er</sup> Comme Jardin Turciche	-d- (MV)	-d-	
Beullié	Marc	7.9.21	2 rue Gujerrière Tours	-d- (MN)	-d-	
Bureau	Georges	13.12.19	1 rue Jean Bourdilby 2 <sup>e</sup> Pierr	-d- (MV)	-d-	
Giraud	Olivier	10.1.20	10 rue du Change Tours	-d- (SURO)	-d-	
Lacroix	André	14.1.21	14 Quai d. la Loire 2 <sup>e</sup> Pierr du Corps	-d- (MN)	-d-	
Pilorgé	Henri	26.12.21	63 rue Maurice Richet Tours	-d-	-d.	
Rouget	Albert	17.7.20	46 rue des Docks - s.	-d.	-d..	

*Listes des Sursitaires*

*Service M. E.*

---

Tours, le 3 Mai 1944

Sursis accordés  
aux agents SNCF

Monsieur le Chef d'Arrond<sup>t</sup>.  
Matériel et Traction  
TOURS.

Le Service Central du Personnel, par l'intermédiaire de notre Service Régional, nous demande de lui envoyer par retour du courrier les anciens fichets de sursis retirés aux agents et auxiliaires.

Je vous demanderai de me faire adresser par premier courrier le complément de ces fichets ou de me confirmer que vous n'avez pas d'autres fichets à nous remettre.

1<sup>re</sup> Retour arrondissement de Tours  
Les fichets manquants  
des état-liersments en partie les agents  
des bureaux ont été détruits au cours  
des derniers mois. La plupart ont été  
avoué envers des que détruits; moins  
que les agents pourraient avoir en  
leur possession.

Le Chef du 2<sup>me</sup> Arrond<sup>t</sup>,  
Matériel et Traction  
TOURS 5. Mai 1944

LE PREMIER CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATERIEL ET TRACTION  
TOURS

**MINUTE**  
LISTE DES AGENTS DU CADRE PERMANENT ET AUXILIAIRES  
du 3<sup>e</sup> Arrondissement M & T  
DEJA MUNIS D'UNE FICHE AUTORISANT LEUR MAINTIEN EN SERVICE  
à la S.N.C.F. jusqu'au 16 février 1944

Nom et Prénom	Date de naissance	Emploi	Etablissement
BERGER François	2.9.22	mineur ouvrier ajust <sup>r</sup> monteur (confirmé)	D.Tours
DEBOUCHAGE Raymond	7.8.22	ouvrier menuisier auxil <sup>re</sup>	E.St-Pierre
ELANDOY René	14.3.22	aide ouvrier menuisier auxiliaire	E.St-Pierre
PUGINIER Henri	29.5.22	ouvrier ajusteur mont <sup>r</sup> essai	D.St-Pierre
VOYER Roger	8.6.22	ouvrier menuisier aux <sup>re</sup>	E.St-Pierre
CHABROU Jean	31.I0.22	ouvrier ajusteur (conf <sup>mé</sup> )	D.St-Pierre
ALLARD Maurice	25.3.22	manœuvre auxiliaire	D.Tours
PUET Jean	13.2.20	ouvrier ajust <sup>r</sup> monteur	D.St-Pierre
LEPELLETIER Pierre	14.I0.21	ouvrier ajusteur monteur	D.Tours
GASCOIN Georges	27.6.20	Chef de brigade d'ouvriers	D.St-Pierre
RUFFET Jean	20.I.20	ouvrier ajusteur monteur	D.St-Pierre
BILLON Robert	16.4.20	attaché Groupe V (chaudronnier)	D.St-Pierre
AMIARD Roger	29.2.20	ouvrier ajusteur monteur	D.Tours
SUARD Robert	II.5.20	attaché groupe VI	D.Tours
FOURNIER René	9.5.21	aide ouvr.tourneur essai	D.Tours
CHARTREAU Roland	4.I.20	ouvrier chaudronnier	D.Tours
DAVODEAU Roger	9.8.20 <sup>q</sup>	aide ouv.ferreur aux <sup>re</sup>	E.St-Pierre
GASC Edmond	27.6.21	ouv.mont.électr.aux <sup>re</sup>	D.St-Pierre
GRASLIN Roger	I2.5.21	aide ouv.peintre aux <sup>re</sup>	E.Tours
LEBLANC Marc	I0.5.21	ouvrier menuisier aux <sup>re</sup>	E.St-Pierre
LAVENANT Pierre	24.4.21	aide ouv.mont.électr. essai	s/station Longchamp
MANDEREAU Robert	20.5.21	manœuvre à l'essai	E.St-Pierre

Nom et prénom	Date de naissance	Emploi	Etablissement
MAUZAC Robert	24.5.20	ouv.ajust <sup>r</sup> mont <sup>r</sup> auxil <sup>re</sup>	E.St-Pierre
TOURNEMICHE Raymond	16.6.20	ouv.menuisier aux <sup>re</sup>	E.Tours
THOUIN Gilbert	22.12.19	ouvrier tourneur	D.St-Pierre
CHUPIN Marcel	6.10.19	aide ouv.mont <sup>r</sup> électr. auxiliaire	D.St-Pierre
STEPHANO Eugène	6.7.20	manoeuvre auxiliaire	D.Tours
PRIOUX Maurice	21.4.21	d°	D.St-Pierre
BARLAS Georges	12.12.20	manoeuvre d° essai	D.TOURS
LIAN Georges	13.4.20	manoeuvre d° essai	E.Tours
DUPUY Roger	11.6.21	d°	E.St-Pierre
BODET Jean	11.6.21	d°	E.Tours
BONNEAU Henri	21.3.20	d°	E.St-Pierre
BRUNET Gérard	8.4.21	d°	E.St-Pierre
BRUNET René	27.11.20	d°	E.St-Pierre
BUILLIT Pierre	4.12.19	d°	E.Tours
MEUNIER Emile	14.11.19	d°	E.St-Pierre
GUEHO Laurent	7.12.19	d°	E.St-Pierre
AUGER André	11.12.19	facteur aux écritures	D.Tours
RIVAUD Pierre	25.12.20	d°	D.St-Pierre
MARTINEAU Frantz	8.5.21	ouv.tourneur auxil <sup>re</sup>	D.Tours
POISSON Gérard	17.5.21	facteur aux écritures essai	D.St-Pierre
LAVENAC Louis	16.10.21	ouvrier tourneur aux <sup>re</sup>	D.Tours
LEDUC David	29.3.21	ouv.ajust <sup>r</sup> mont <sup>r</sup> aux <sup>re</sup>	D.Tours
CAMUS Roger	11.11.19	d°	D.Tours
PHILIPPE Robert	3.4.20	d°	D.Tours
BELLETANTE Maurice	13.12.20	manoeuvre auxiliaire	D.Tours
ROYER Maurice	8.5.21	d°	D.Tours
CHERROUX Maurice	5.8.21	ouv?menuisier aux <sup>re</sup>	E.Tours

Nom et prénom	Date de naissance	Emploi	Etablissement
CHANTOME René	15.12.19	ouv.peintre auxiliaire	D.Tours
SAVRY Yves	26.1.20	aidé ouvr.chaudronnier auxiliaire	D.Tours
EVERITT Roger	24.9.20	aidé ouvrier menuisier auxiliaire	E.St-Pierre
MASBOU Pierre	9.9.21	attaché Gr.VI essai	D.St-Pierre
MOCAER Jean	12.10.20	aidé ouvr.soudeur aux <sup>re</sup>	E.St-Pierre
MOREAU Lucien	1.10.19	aidé ouv.monteur aux <sup>re</sup>	D.Tours
LUCAS Marcel	5.11.20	manoeuvre auxiliaire	D.Tours
TESSIER Albert	16.4.20	d°	D.Tours
DEMARCONNAY Gérard	13.4.22	attaché Gr.V essai	D/St-Pierre
JARDINIER Edouard	26.6.22	d°	D.Tours
BOULONGNE Jacques	5.7.20	attaché Gr.III	D.Tours
MAZIN Jacques	23.4.21	attaché Gr.I essai	D.Tours

§  
-§ §-  
§

III pr

Monsieur l'Inspecteur divisionnaire  
représentant de la S.N.C.F. auprès du C.O.S.Y.O  
Voici Cours

Survis accordé aux agents des classes S.T.O.

(Suite à la lettre P 10138 du 4/12/43)

Sur le dessous le nom du seul agent  
du 3<sup>e</sup> quart qui n'est pas mentionné  
sur la fiche prévue :

Mocaëf Jean, né le 12.10.20

Cours le 14.12.43

L'INSTITUT NATIONAL D'AMORCEMENT  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Amorçage

Département  
/ /

TOURS, le 12 Janvier 1944.

III-pe

Monsieur le Représentant de la S.N.C.F.  
suprès du délégué départemental  
du C.G.I.M.O.  
Arrondissement Voie de : TOURS.

SURSIS ACCORDE AUX AGENTS S.N.C.F.  
DES CLASSES 39/4 - 40 - 41 - 42

En application du 2<sup>e</sup> rectificatif à la lettre  
P. 10138 du 4-12-43, je vous adresse ci-joint 2 listes  
nominatives prescrites par lettre précitée.

L'INGENIEUR CHEF D'A.M. & T.

M. Lépine (P. el)

Dely

S.N.C.F.

Région du SUD-OUEST  
 Service M. et T.  
 Arrondissement: 3e

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service  
 du Travail obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence  
 d'habitation se trouve dans le département d'Indre-et-Loire.

Nom	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis auquel l'intéressé est affecté	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
MASBOU	Pierre	9-9-21	124bis Bd Béranger Tours	Attaché Gr. VI essai	Dt. de St-Pierre	
CHARTREAU	Roland	4-1-20	22, Bd Thiers, Tours	Ouv.chaudronnier	Dt. de Tours	
MAZIN	Jacques	23-4-21	115, rue Giraudeau, Tours	Attaché Gr. I essai	Dt. de Tours	
MOREAU	Lucien	1-10-19	6 rue des Oiseaux, Tours	A/ouv. monteur aux re	Dt. de Tours	
						11-1-44

S.N.C.F.

Région du SUD-OUEST

Service: M. et T.

Arrondissement: 3e

I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1922, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'Indre-et-Loire.

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplie	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
CHABROU	Jean	31-10-22	16 rue de Paris, Tours	Mineur ouvrier ajusteur monteur confirmé.	Dt. St-Pierre	Inapte temporaire p <sup>r</sup> l'Alle- magne (C.G.I.M.O.)

11-1-44

Région : SUD OUEST  
 Service : M & T  
 Arrondissement : 3<sup>e</sup>

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'Indre et Loire

N° 1

NOM	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
PUE T	Jean	13.2.20	8 rue du Champ Joli Tours	O AJMT	dép.St-Pierre	P.G.
RICHE	Robert	3.8.20	3 rue Chamel.Tours	O AJMT	dép.Tours	
RUFFET	Jean	20.1.20	23 rue de la Tour d'Au- vergne.Tours	O AJMT	dép.St-Pierre	P.G.
MEYER	René	4.12.20	83 B <sup>d</sup> Béranger.Tours	ATT.1	dép.Tours	
AMIARD	Roger	29.2.20	274 rue de Paris.Tours	O AJMT	dép.Tours	P.G.
BOULONGNE	Jacques	5.7.20	176 rue Victor Hugo Tours	ATT.3	dép.Tours	
FOURNIER	René	9.5.21	148 rue Jolivet(impassé) Tours	AIO TRN ES	dép.Tours	
DAVODEAU	Roger	9.8.20	74 rue de la Grand Cour St-Pierre-des-Corps	AIO SRFR AUX	ent.St-Pierre	
DEPAIRE	Albert	21.4.20	45 Villa Pierrette Rochepinard.Tours	O AJMT AUX	dép.Tours	
GASC	Edmond	27.6.21	209 rue Febvotte.Tours	O MTE AUX	dép.St-Pierre	Plus de 2 ans Sce militaire
GRASLIN	Roger	12.5.21	25 rue Lamartine.Tours	AIO PE AUX	ent.Tours	Orphelin de guerre;mère dé soutien de sa grand'mère.
LEBLANC	Marc	10.5.21	24 rue Etienne Marcel Tours	O MEN AUX	ent.St-Pierre	
MANDEREAU	Robert	20.5.21	6 rue Denfert-Rochereau Tours	AIO SRFR AUX	ent.St-Pierre	
MAUZAC	Robert	24.5.20	23 rue Anatole France St-Pierre-des-Corps	O AJMT AUX	ent.St-Pierre	
TOURNEMICHE	Raymond	16.6.20	24 Passage Blanqui. Tours	O MEN AUX	ent.Tours	

NOM	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
THOUIN	Gilbert	22.I2.19	23 rue de la Tonnelle St-Pierre-des-Corps	O TRN	dép.St-Pierre	
CHUPIN	Marcel	6.I0.19	61 Cité Mame. Tours	AIO MTE AUX	dép.St-Pierre	
OSSANT	Roger	21.I0.21	23 rue Michel de Marolles.Tours	O AJMT ES	dép.Tours	
STEPHANO	Eugène	6.7.20	63 rue de l'Elysée Tours	MV AUX	dép.Tours	Alsacien-Lorrain
PRIOUX	Maurice	21.4.21	6 rue Margueron.Tours	MV AUX autorisé CFRU	dép.St-Pierre	
MARCEL	Moïse	29.9.21	121 rue Jolivet.Tours	MV ES (ex O MEN AUX)	ent.St-Pierre	
LIAN	Georges	13.4.20	au bourg. Larçay	MV ES (ex O MEN AUX)	ent.Tours	
DUPUY	Roger	11.6.21	18 R.de la Hallebarde Tours	MV ES (ex O.MEN AUX)	ent.St-Pierre	
BODET	Jean	11.6.21	5 rue de Ballan.Tours	MV ES (ex O SRFR AUX)	ent.Tours	
BONNEAU	Henri	21.3.20	7 rue Jeanne d'Arc Ste-Radégonde	MV ES (ex O SRFR AUX)	ent.St-Pierre	
BRUNET	Gérard	8.4.21	rue Robespierre. St-Pierre-des-Corps	MV ES (ex O SRFR AUX)	ent.St-Pierre	
BRUNET	René	27.11.20	Le Grand Village. La Ville aux Dames	MV ES (ex O.SRFR AUX)	ent.St-Pierre	
GIRARD	Henri	2.11.20	Passage Blanqui. St-Pierre-des-Corps	MV ES (ex O MEN AUX)	ent.St-Pierre	
BUILLIT	Pierre	4.I2.19	33 rue Lavoisier.Tours	MV ES	ent.Tours	
MEUNIER	Emile	14.11.19	8 rue Henri Lebrun St-Cyr-sur-Loire	MV ES (ex O AJMT AUX)	ent.St-Pierre	
GUEHO	Laurent	7.I2.19	32 rue de la Fraternité St-Pierre-des-Corps	MV ES	ent.St-Pierre	Plus de 2 ans Sce militaire

S.N.C.F.

Région : SUD OUEST  
 Service : M & T  
 Arrondissement : 3<sup>e</sup>

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'Indre & Loire

N° 2

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
AUGER	André	11.12.19	105 rue de Paris Tours	FEC ES	dép. Tours	Plus de 2 ans de Sce militaire
RIVAUD	Pierre	25.I2.20	73 rue de la Grand Cour St-Pierre-des-Corps	FEC ES	dép.St-Pierre	
POISSON	Gérard	17.5.21	38 rue André Frey Tours	FEC ES	dép.St-Pierre	
LEDUC	David	29.3.21	18 rue Jean de la Fontaine. Tours	O AJMT AUX	dép.Tours	Plus de 2 ans de Sce militaire
CAMUS	Roger	11.11.19	6 impasse Christophe Colomb à Tours	O AJMT AUX	dép.Tours	
PHILIPPE	Robert	3.4.20	164 rue d'Entraigues Tours	O AJMT AUX	dép.Tours	
SOMMIER	Pierre	26.7.20	rue Fleurie.St-Cyr-sur-Loire	AIO FRG AUX	ent.St-Pierre	Plus de 2 ans de Sce militaire
BELLETANTE	Maurice	13.I2.20	I74 rue de la Noue St-Pierre-des-Corps	MV AUX	dép.Tours	P.G.
ROYER	Maurice	8.5.21	5 rue des Guetteries Tours	MV AUX	dép.Tours	Orphelin de guerre Soutien de famille
CHIROUX	Maurice	5.8.21	La Maubertière. St-Avertin	O MEN AUX	ent?Tours	Fils d'aveugle de guerre.Soutien de famille.
CHANTOME	René	15.12.19	77 rue du D <sup>r</sup> Fournier Tours	O PE AUX	dép.Tours	
Savuy	Yves	26.1.20		AIO chau AUX	St Cours	PG (admis le 19.4.3)
Everitt	Roger	24.9.20		AIO MEN AUX	Ent JGum	+2ans 3m ( — 28.9.43 )

S.N.C.F.

Région : SUD OUEST  
 Service : M & T  
 Arrondissement : 3<sup>e</sup>

I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1922, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'Indre et Loire

N° 1

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
BERGER	François	2.9.22	63 rue du Sanitas.Tours	O AJMT CFE	dépôt Tours	<i>Alsacien-Berrain position U.K.</i>
DEMARCONNAY	Gérard	13.4.22	63 rue de l'Alma.Tours	ATT-5 ES (O AJMT)	dép.St-Pierre	Position U.K.
DEBOUCHAGE	Raymond	7.8.22	1 rue André Duchesne Tours	O MEN AUX	ent.St-Pierre	Position U.K.
ELANDOY	René	14.3.22	49 rue des Tanneurs. Tours	AIO MEN AUX	ent.St-Pierre	Position U.K.
PUGINIER	Henri	29.5.22	52 rue Blaise Pascal Tours	O AJMT ES	dép.St-Pierre	Position U.K.
PIVARD	Albert	18.7.22	91 Cité Jardins des Bords de la Loire.Tours	AIO MEN AUX	ent.St-Pierre	Position U.K.
VOYER	Roger	8.6.22	rue de la Loire Saint-Symphorien	O MEN AUX	ent.St-Pierre	Position U.K.
JARDINIER	Edouard	26.6.22	63 rue de l'Alma.Tours	ATT.5 - ES (O AJMT)	dép.Tours	Position U.K.

S.N.C.F.

Région : **Sud-Ouest**Service : **MT**Arrondissement : **Service Régional**

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du travail obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département **INDRE & LOIRE**

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplie (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
------------	----------------	--------------------------------	-----------------------------	-------------------------------------	--	---------------------

**INDRE & LOIRE**

MORAND Maurice 29.7.21 3 ,Impasse Janson g  
Tour

Attaché Gr.V  
à l'essai

Annexe des Etudes  
de Tours.

S.N.C.F.

Région : SUD-OUEST  
 Service : Matériel & Traction  
 Arrondissement : 3ème

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'Indre-et-Loire.

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
ROME	Théodore	2.I.20	8, rue Sadi Carnot à Joué-les-Tours	aide ouvrier auxiliaire	D.Tours	
JOUBERT	Pierre	9.I.21	57, rue Martin Audenet à St-Pierre	aide ouvrier menuisier aux <sup>re</sup>	E.St-Pierre	
FERME	Henri	25.4.21	8, rue du Dr Jaujas à Tours	aide ouvrier (fer) aux <sup>re</sup>	E.St-Pierre	
BESSEREAU	André	4.4.20	59, rue Plantin à Tours	manœuvre auxiliaire	D.Tours	
CHASSA	Jean	5.11.19	53, rue du Dr Chaumier à Tours	d°	d°	
LENAIN	Jean-Marie	11.10.20	Civray-s/-Cer	aide ouvr.fer auxiliaire	D.Tours	
GUIMARD	René	7.II.21	rue de Paris, Hôtel d'Orléans à TOURS	monteur ajust auxiliaire	D.Tours	
GUILLON	Guy	11.1.21	18, rue du Plessis à La Riche	manœuvre auxiliaire	E.St-Pierre	
RICAUD	Marcel	13.3.20	397, rue d'Entraigues à Tours	d°	d°	
BOITARD	René	22.I.20	12, Impasse Walvois à Tours	aide ouvrier fer.auxiliaire	D.Tours	

S.N.C.F.

Région : SUD OUEST

Service : Matériel à Traction

Arrondissement : 5ème

I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1922, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département d'INDRE-et-LOIRE.

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
TREMBLAIS	Jean	17.7.22	11, rue de la Rabatte- rie à St-Pierre	aide ouvrier ferreux aux Je	D.St-Pierre	
PASQUET	Georges	26.9.22	39, quai de la Loire à St-Pierre	manceuvre auxiliaire	D.St-Pierre	
MENU	Jean	10.4.22	8, rue Fénelon à Tours	d°	D.Tours	
MASEON	Pierre	26.2.22	25, rue du Gal Cavai- gnac Tours	d°	D.Tours	
GLANINI	René	11.2.22	35, rue Blaise-Pascal Tours	d°	D.St-Pierre	
CHARBONNIER	André	18.12.22	13, rue Anatole France à St-Pierre	aide ouvrier auxiliaire	D.Tours	

*Liste des Sursitaires*

*Service Voie et Batiments*

---

Cantonnier Destuyver sens  
2<sup>e</sup> canton. Proc. le. trans.

V.S.  
Pour servir  
Destuyver  
13/11/1945

Honorable M. le Ministre,

J'ai l'honneur de vous  
rendre compte que j'ai égaré  
le premier feuillet attestant mon  
maintien à la disposition de la  
S. N. C. F. jusqu'au 16 Février 1945.  
Si ce n'est pas ce feuillet, je  
vous joint ma carte de travail  
ne sachant pas lequel m'est  
demandé.

Pecqy Honorable M. le Ministre,  
mes respectueuses salutations

Votre dévoué

Destuyver

S.N.C.F.  
REGION DU SUD-OUEST  
Voie et Bâtiments  
Division des Etudes  
-----

I - Liste nominative des agents et auxiliaires hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1915<sup>4</sup>, 1920, 1921 et 1922, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département. *d'Indre et Loire*

N°...1...

NOM	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplie	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Luteau	Guy	14-6-21	8, Rue du Perron à Tours	Ouvrier de 1 <sup>er</sup> cl. à l'essai (signalisation mécanique)	1 <sup>re</sup> Régional	
Gambin	Egidio	15-3-22	95, R. de l'Évidence à St Pierre des Corps	Ouvrier de 2 <sup>nd</sup> cl. à l'essai (signalisation mécanique)	-- d --	
Brocheriou	Paul	11-12-19	53 Rue de la Rabatterie La Motte, St Pierre des Corps	Auxiliaire électrique (Lignes télégraphiques)	-- d --	

S.N.C.F.  
REGION DU SUD-OUEST  
Voie et Bâtiments  
Division des Etudes

I - Liste nominative des agents et auxiliaires hommes de  
la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés  
en 1919<sup>4</sup>, 1920, 1921 et 1922, dont la résidence d'habitation  
se trouve dans le département *du Loir et Cher*

N°...1....

Nom	Prénoms	Date de naissance	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplie	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bouton	Jean	20-5-21	Lançon par Mennetou sur Cher	Auxiliaire électrique (lignes télégraphiques)	S <sup>e</sup> Régional	
Malbete	Pierre	25-10-21	a <sup>r</sup> Mennetou sur Cher	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	

S.N.C.F.

Région SUD-OUEST  
Service V.B  
Arrondissement 2ème TOURS

I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis  
du Service du Travail Obligatoire, nés en 1919 4 ; 1920  
et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans  
le département d'Indre et Loire.

Nom	Prénoms	Date de Naissance.	Adresse domiciliaire	Grade et fonction remplis	Etablissement auquel l'intéressé est affecté.
DUMAS	René	13-11-19	90 Bd Heurteloup TOURS.	Attaché Ech 11.	2ème Arrondissement .

20 Juin 1944

S.M.C.F.  
Région du SUD-OUEST  
Service Voie et Bâtiments  
2e Arrondissement

1ere Catégorie - agents ou auxiliaires dont la SNCF propose le licenciement par mesure disciplinaire.	a	III ---(Délai) jours(a) (14)
2eme " - agents ou auxiliaires dont la SNCF propose la résiliation du contrat autrement que par mesure disciplinaire.		
3eme " - agents ou auxiliaires qui demandent la résiliation de leur contrat de travail (tous motifs)		

- a) rayer les indications inutiles  
(le grade et la spécialité  
( s'il s'agit d'un agt du  
b) indiquer cadre permanent.  
(la lettre A s'il s'agit  
(d'un auxiliaire.

III | Transmis en deux exemplaires

—123

Inspecteur du Soc de la Main-d'Oeuvre des  
Transports à

A 1e

(Timbre et signature)

## Le Chef d'Arrondissement

Retour à M. le Chef d'  
Arrondissement de  
avec mes décisions et obser-  
vations.

A le  
L'Inspecteur du Sce de la  
Main-d'Oeuvre des Transports,

S.N.C.F

1<sup>e</sup> Arrondissement - Voie et  
Batiments.- TOURS.

LISTE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS SOUMIS A

DONT LES CARTES DE TRAVAIL SONT A VALIDER JUS

31 DECEMBRE 1944.

(Indre et Loire.)

Nom et prénom	:/	Date de naissance	:	Emploi	:	Résidence
VERRAIL Jacques	:	6 Janvier 1921	:	Piqueur, élè-	:	TOURS.
	:		:	ve Chef de	:	
	:		:	Distrikt.	:	
	:		:		:	

Tours, le 4 Avril 1944.

Tours le 24 Mars 1944.

VOTS & BATIMENTS

Arrondissement de TOURS

S.T.O

Monsieur le Chef de  
la 2<sup>e</sup> section

- Vous rendez bien vous mettre en rapport avec Monsieur Jaffa, chef de section à Poitiers pour faire établir pour les agents de notre section dont la résidence n'enfîte se trouve dans la

Vienne, une fiche de proscription valable leur carte de travail jusqu'au 31-12-44.

- A titre indicatif, appartement au STO : Toupault - Grosjean - Gillet - Janvier -

R. Butman

Le Chef de Bureau  
du 2<sup>e</sup> Arrondissement

Les fiches de proscription  
ont été apportées au chef de quartier  
de Châtellerault le 25 Mars

9 MAR 1944

Le Chef de Section pro  
W. W. W.

## VOIS &amp; BATIMENTS

## Arrondissement de TOURS

LISTE des agents et auxiliaires de la S.N.C.F.  
 soumis au service du Travail obligatoire né en 1919 - 1920 - 1921 et 1922  
 (fiches de validation à viser par le S.G.M.O.)

Nom	Prénom	Date de naissance	Résidence	Nom	Prénom	Date de naissance	Résidence
LUTEAU	Guy	14-6-21	Tours	MULLER	Lucien	12-6-20	St-Avertin
GAMBIN	Egidio	15-3-22	St-Pierre-d.C.	TESSIER	Albert	16-4-20	St-Symphorien
BROCHERIOU	Paul	11-12-19	-d°-	MOREAU	Marcel	19-1-21	La Riche
BOUTON	Jean	20-5-21	Mennetou-s/Cher	TURPIN	Berhard	15-7-20	Vouvray
MALBETE	Pierre	25-10-21	-d°-	TESSERAUD	Georges	17-1-21	Tours
DESTUYVER	Denis	30-6-20	Joué-les-Tours	COUFFIGNAL	Roger	11-8-20	Tours
FOUCHE	André	25-7-21	Langeais	VERON	Paul	22-7-20	Tours
ANDRE	Robert	30-1-20	La Celle	CAILLAULT	Marcel	28-2-20	St-Symphorien
MORENCAIS	René	29-12-21	St-Pierre-d.C?	VACHON	Pierre	24-10-20	St-Pierre-d.C.
LUCAS	Marcel	5-11-20	La Riche	VALLOIS	Serge	24-8-21	Tours
VIAU	Pierre	12-12-21	St-Pierre	MORIN	Norbert	21-2-20	St-Pierre-d.C.
NOYANT	René	25-11-20	Amboise	FROGER	Georges	4-11-22	St-Symphorien
MARCHOUX	Claude	30-8-20	Vernou-s/Brenne	BRUNET	Jean	2-4-22	Tours
VAUGES	Roger	22-10-20	Tours Chouzy	VEDRENNE	René	29-7-22	Tours
BERTRAND	Albert	30-1-21	Thilouze	MILLEREUX	Eugène	16-2-22	Tours
VESIN	Yvan	18-8-20	Châteaurenault	LOUIS	André	16-8-22	Saché
BIZERAY	Georges	22-12-20	Cour-s/Loire	ECOUTE	André	13-5-22	Tours
PICHON	Georges	21-9-20	Monts	NIAULIN	Lucien	22-7-22	Tours

Nom	Prénom	Date de naissance	Résidence
ROBINEAU	Claude	17-12-22	Tours
BESNARD	Robert	2-12-21	St-Pierre
AUBERGEON	Lucien	21-10-21	Port-Boulet
GUILLAUME	André	28-3-22	St-Pierre
PIGNON	Roger	13-10-19	-d°-
POUZIOUX	Robert	22-7-20	-d°-
GAUTHIER	Clovis	15-11-21	Tours
PAVIOT	Maurice	13.2.21	Tours
LAGUEYTT	Maurice	8- 9- 20	Tours ) <i>rectification de 5.5.44</i>
ROUESNEL	André	6- 2- 20	Tours )
VERRAIL	Jacques	6 - 1- 21	Tours

S.N.C.F.

Région : SUD-OUEST  
 Service : Voie et Bâtiments  
 Arrondissement : 2e - Tours

I - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1922, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département Indre-et-Loire

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
FROGER	Georges	4-11-22	17 Quai Pasteur SAINT-SYMPHORIEN	auxiliaire cantonnier	District TOURS	Inapte
BRUNET	Jean	2-4-22	9 rue Jules Vernes, TOURS	Attaché éch.7 S.E.	S.E.S.	proposition UK en cours
VEDRENNE	René	29-7-22	139 rue Orget, TOURS	Surveillant S.E.	S.E.S.	-d°
MILLEREUX	Eugène	16-2-22	8 Avenue du Château TOURS	Attaché éch.8 S.E.	S.E.S.	-d°
LOUIS	André	19-8-22	La Carrée - SACHE	auxiliaire cantonnier S.E.	S.E.S.	Inapte
LECOMTE	André	13-5-22	43 Bd Marchand Duflosais TOURS	auxiliaire	District Tours.	Inapte
NIAULIN	Lucien.	23-7-22	73 Rue Lakanal TOURS	auxiliaire.	Bureau Post TOURS	Inapte.
ROBINEAU	Claude	17-12-22	70 Rue Claude Thion TOURS	auxiliaire.	District TOURS.	Inapte.

S.N.C.F.

Région : SUD-OUEST  
 Service : Voie et Bâtiments  
 Arrondissement : 2e TOURS

II - Liste nominative des agents hommes de la S.N.C.F. soumis au Service du Travail Obligatoire, nés en 1919<sup>4</sup>, 1920 et 1921, dont la résidence d'habitation se trouve dans le département INDRE-et-LOIRE

N°

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
DESTUYVER	Denis	30-6-20	JOUX-las-TOURS	auxiliaire cantonnier	District TOURS-SUD	plus de 2 ans SM.
BAUDARD	Georges	16-1-21	10 bis rue Pasteur, TOURS	Relevé au 8 s.m.	District de TOURS	-d°-
FOUCHE	André	25-7-21	Bel Air - LANGEAIS	-d°-	District de LANGEAIS	
ANDRE	Robert	30-1-20	LA CELLE-ST-AVANT	-d°-	District de PORT-de-PILES	-d°-
SURGET DRB	Henri	24-11-21	VILLEFRANCHE	-d°-	-d°-	
GOUGET DRB	Gilbert	14-11-21	25 rue Houchot, TOURS	-d°-	District de TOURS	
MORENGAIS	René	29-12-21	7 rue Eugène Pottier, St-PIERRE-des-CORPS	-d°-	District de St-PIERRE-des-CORPS	
LUCAS	Marcel	5-11-20	St-Côme Jardin - LA RICHE	Relevé de Tours.	District de TOURS	
VIAU	Pierre	12-12-21	Jardins d'Alençay - St-PIERRE-des-CORPS	-d°-	District de St-PIERRE-des-CORPS	
NOYANT	René	25-11-20	10 Quai des Marais AMBOISE	-d°-	District d'AMBOISE	
MARCHOUX	Claude	30-6-20	rue Neuve - VERNON-sur-BRÉVIE	-d°-	-d°-	
VAUGES	Roger	22-10-20	7 rue d'Alger - TOURS	cantonnier	District de TOURS	1er Jan
BERTRAND	Albert	30-1-21	THILOUZE	auxiliaire cantonnier	District de PORT-de-PILES	

NOM (1)	Prénoms (2)	Date de naissance (3)	Adresse domiciliaire (4)	Grade et fonction remplis (5)	Etablissement SNCF auquel l'intéressé est affecté (6)	Observations (7)
VESIN	Ivan	18-8-20	2 rue Michelet CHATEAURENAULT	auxiliaire caoutchoucier	District de CHATEAURENAULT	
BIZZRAY	Georges	22-12-20	Le Vivier - COURS/LOIRE	-d°-	District de BLOIS	
PIGHON	Georges	21-9-20	MONTS	-d°-	District de TOURS-SUD	
MULLER	Lucien	12-6-20	Chateau-Roidelement - St-AVERTIN	-d°-	District de TOURS	
TESSIER	Albert	16-4-20	17 rue St-BARTHélémy - St-SYMPHORien	-d°- <i>liegt de Tury</i>	District de St-PIERRE-des-CORPS	
VIEILFAULT	Robert	10-1-21	202 rue Février - TOURS	Attaché éch.12	Arrondt. de TOURS	<i>pas à Février</i>
HOREAU	Marcel	9-1-21	St-Côme Jardin - LARIGNE	Aux <sup>re</sup> peintre	District B.	
TURPIN	Bernard	5-7-20	rue Gambetta - VOUVRAY	Dessinat <sup>re</sup> calqu <sup>re</sup>	Arrondt. E.V.	
TESSERAUD	Georges	17-1-21	54 rue de Metz - TOURS	Piqueur	Arrondt. Entretien	
COUFFIGNAL	Roger	11-8-20	20 rue Jacob Burel - TOURS	Expéditionnaire	2e Section - TOURS	
VERON	Paul	22-7-20	211 rue du Général Renault TOURS	-d°-	2e Dist <sup>t</sup> - TOURS	
CAILLAULT	Marcel	28-2-20	1. Place de la Transalé St.Symphorien	auxiliaire	2 <sup>e</sup> sou. TOURS	Inapté
VACHON	Pierre	24-10-20	26 Rue de Broz. Chauvin	-d°-	2 <sup>e</sup> sou St.Pierre de C.	Inapté.
VALLOIS	Jeanne	24-8-21	19 Rue du Petit Solit <sup>re</sup> St.Pierre de C.	-d°-	- d -	Inapté.
PAREAU	René	2-3-20	161 Rue Guionneau TOURS.	-d°-	- TOURS -	<i>Double Renvoi à la page du CG 10.</i>
MORIN	Nobert.	21-2-20.	50 Rue de la Noue St.Pierre de C.	-d°-	en sou St.Pierre de C.	Exempté!

GB.

S.N.C.F.

-----  
SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

-----  
88, Rue Saint-Lazare

17 JANV 1944

5ème R E C T I F I C A T I F

à la liste nominative des agents de la S.N.C.F. nés en  
1919<sup>4</sup> - 1920 - 1921 - 1922 (autres que ceux classés en U.K.)  
et dont la résidence d'habitation se trouve dans le département  
de l'<sup>1</sup> INDRE - et - LOIRE

Radiation

PACREAU Roland 2.3.20

Remis à la disposition du C.G.M.O.

Joint 20/144

GB.

S.N.C.F.

## 4ème REC T I F I C A T I F

30 NOV. 1943

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

88, Rue Saint-Lazare

à la liste nominative des agents de la S.N.C.F. nés en  
 1919<sup>4</sup> - 1920 - 1921 - 1922 (autres que ceux classés en U.K.)  
 et dont la résidence d'habitation se trouve dans le département  
 de l' INDRE-et-LOIRE

*fait 1er dec 44*

PERCHAUD Claude 13.1.22 démissionnaire.

1<sup>e</sup>) Radiation2<sup>e</sup>) Additions

LECOMTE	André	13.5.22	43,Bd Marchand Duplessis	à Tours	Inapte
NIJULIN	Lucien	22.7.22	73,Rue Lakanel	à Tours	Inapte
ROBINEAU	Claude	17.12.22	70,Rue Claude Thion	à Tours	Inapte
CAILLAULT	Marcel	28.2.20	8,Pl.de la Tranchée	à St-Symphorien	Inapte
VACHON	Pierre	24.10.20	26,Rue du Bas-Chemin	à St-Pierre-des-Corps	Inapte
VALLOIS	Serge	24. 8.21	19,Rue du Petit Soleil	à Tours	Inapte
PACREAU	Roland	2. 3.20	161,Rue Giraudeau	à Tours	Inapte
MORIN	Norbert	21. 2.20	50,Rue de la Noue	à St-Pierre-des-Corps	Exempté

*fait 1er dec 44*

# Attestations

TON & BATIMENTS  
GARDEMEUBLE DE TOURS

Tours le 6 Mai 1944.

Monsieur le chef de la commission

- Nous vous ag. bien reçu à 142 Boulon  
domicile à Langon, et à 142 Malbos,  
comme à l'ordre des experts détachés  
de la mission des Etats, le jeudi 27 à validation  
de leur carte de travail. Votre

- Le mardi 1er au matin à vos titres &  
feuilles ayant servi à valider leur carte  
vers 10h 16-2-44.

- On ne faisant ce nécessaire fait,  
vers 10h 16-2-44 vers 10h 16-2-44

Rappelé  
F.T.W

VOIS & BATIMENTS

ENTREPRENEURS DE TOUSS

Tours le 6 Mai 1944.

Monsieur le chef de la commission

-ous veux bien remettre à M. Boileau  
Demain à l'anglo, et à M. Malo  
comme à l'heure de l'appel d'offres  
de la mission des Etats, 6 feuilles de validation  
de leur carte de travail signées.

- Je vous prie d'avoir bonne volonté  
d'ajouter ces feuilles pour valider leur carte  
usurpée le 16.2.44 -

- En ce cibant de nécessaire fait,  
vous avez à me donner les feuilles suivantes.

Rolle de  
5.5.44

Voie et Bâtiments  
2<sup>e</sup> Arrondissement  
Personnel

S T O

Tours, le 4 Septembre 1943

Monsieur le Chef d'Arrondt.  
Exploitation, à TOURS

Suite à ma communication téléphonique de ce jour.

Conformément aux instructions contenues dans la lettre P.9756 du 2 Septembre, de M. le Directeur, la situation des jeunes gens sursitaires des classes soumises au S.T.O. appartenant à la S.N.C.F. doit être régularisée au plus tard le 10 courant et mention doit être portée sur leur carte de travail de la régularité de leur situation.

A cet effet, après accord avec M. le Directeur Départemental du S.T.O. d'Indre-et-Loire, les cartes de travail des intéressés figurant sur les listes jointes que je vous communique seront retirées contre remise de l'attestation prévue in fine de la lettre de M. le Directeur.

*Monseigneur Jules Courtois*  
*2<sup>e</sup> Arrondissement PERSONNEL EXPLOITATION*  
*n° 169*

Ces cartes devront être remises à la Direction du S.T.O. (31, rue Eupatoria, à Tours) à partir du 7 courant par un agent qualifié de votre service qui les déposera lorsqu'e

les cartes de travail de vos agents et employés, me remettront et me renverront les listes communiquées en

me tenir à jour de la situation de la partie de l'opération sera terminée.

Le Chef du Service de l'arrondissement, le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,

de l'arrondissement de Tours, à la date du 8/9/43

INPECTEUR PRINCIPAL  
ARRONDISSEMENT DE TOURS

P  
9.9.43

e - Ap

Tours, le 9 Septembre 1943

M. le Chef du 2<sup>e</sup> Arr. de la Voie - TOURS

PERSONNEL STO.

Suite à votre lettre Personnel STO du 4.9.43, je vous retourne ci-joint les listes des agents de nos ateliers et du MG. de St-Pierre astreints au STO. Nous avons complété ces listes en tenant compte de nos derniers embauchages.

Par ailleurs nous avons fait le nécessaire auprès de M. le Directeur Départemental du STO conformément aux prescriptions de la lettre P.9756.

A noter que 3 de nos agents sont absents sans autorisation :

LE GENTIL Benoit depuis le 2.8.43

JOUENNE Bernard depuis le 3.9.43

BROQUET Marcel depuis le 13.8.43.

Il ne nous a évidemment pas été possible de faire viser leur carte par le STO.

L'Ingénieur chef des ateliers,

10.9.43  
Maurice

J. J. Lamotte

ATELIERS

232

10 JUIL 1941

Ouvrage

d Em. 472 - Dt St Pierre - M. 140584  
3.11.4.1 .

1 soupape d'alimentation B.6 à réparer et faire l'essai

2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

3<sup>e</sup> SECTION

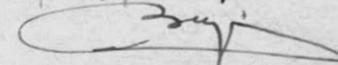
Bordereau d'envoi des  
Cartes de Travail

Vesin Mfran

auxiliaire Châteauvau

LE 7 SEP. 343

/ Le Chef de Section P<sup>st</sup>



S. N. C. E.

## **Bordereau d'Envoi**

## RÉGION DU SUD-OUEST

Service de l'IB

## 2<sup>me</sup> ARRONDISSEMENT

Nº de N° 6.931

adressé à Monsieur le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement.

(Cartes Rétirail - \$70.)

Imp. Thiolat Frères, St-Amand (Cher) (Ac<sup>4</sup>-18.889-1-10-39)

Numéros des pièces	DÉTAIL DES EXEMPLAIRES	Nombre d'Exemplaires
	<p>Pichon Georges - Claude -  <u>Surget</u> —      sous ay <del>l'autre</del> et      ( <del>Il</del> Bistugyev ayant fait faire      leur embûchement, leur carte ne      pouvait être adresser qu'ultérieurement )</p>	

REÇU les pièces ci-dessus.

A. HOOKS le - 8 SEP 1943

19

le Le Chef de Section pris

**Retour à l'Expéditeur**

S. N. C. F.

## Bordereau d'Envoi

## RÉGION DU SUD-OUEST

adressé à Monsieur le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement

## SERVICE RÉGIONAL DISSEMINT

4

Nº de N.º 6.981

Imp. Thiolat Frères, St-Amand (Cher) (Ac<sup>t</sup>- 18.889-i-10-39)

REÇU les pièces ci-dessus.

[6]..... 19.

A TOURS - 9 SEP 1943

## Le Chef de Section <sup>Prat</sup>

**Retour à l'Expéditeur**

S. N. C. F.

## **Bordereau d'Envoi**

## RÉGION DU SUD-OUEST

Service de VB  
2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Nº de Nro 6.931

100-101-102-103-104

Imp. Thiolat Frères, St-Amand (Cher) (Ac<sup>t</sup>- 18.889-i-10-39)

Digitized by srujanika@gmail.com

Numéros des pièces	DÉTAIL DES EXEMPLAIRES	Nombre d'Exemplaires
	Gouget	Albert
	Lucas	March
	Vieu	Pierre
	Muller	Lucien
	Bessier	Albert
	Morau	March
	Couffignal	Roger
	Verry	Paul
	Troyer	Jurgen

REÇU les pièces ci-dessus.

A. IULIUS le 8 SEP 19

19

Le Sénateur Chef du Sénat

## Retour à l'Expéditeur

3  
S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *André Robert*,  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P<sup>r</sup> le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*  
*H. Mury*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Brunet Jean*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le 6 Septembre 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P<sup>r</sup> le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Mihail*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Mocherion Paul*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 19 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le 6 Septembre 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
L'Inspecteur Divisionnaire

*Maurice*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Couffignal Roger*

Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943

pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par

la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail

obligatoire.



Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Miriel*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. DESTUYVER ~~deux~~  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 30 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le 27/9/43

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
P<sup>r</sup> le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

Hirich

Perrinot (am. dirigeur)

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M.

*Fouche' Claude*

Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.

Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,

*P le Chef de 2<sup>e</sup> Arrondissement*

*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Himly*



S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Froger Georges*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le

- 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef de 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Mirrey*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. **GROSPEAUD**  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
*François*  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le 7 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
**P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement**  
**L'Inspecteur Divisionnaire**

*Maurice*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Gouget Jilleurt*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.

Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Milie*



S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Gambin Egidio*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le 6 Septembre 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*p<sup>r</sup> le Chef de 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Miril*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Lecomte*.

Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le 8/9/43

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P<sup>r</sup> le Chef de 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Miriel*

/

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments\*

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Louis Audre Lucie*,  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le 6 Septembre 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
~~Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement~~  
L'Inspecteur Divisionnaire

*Ménard*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

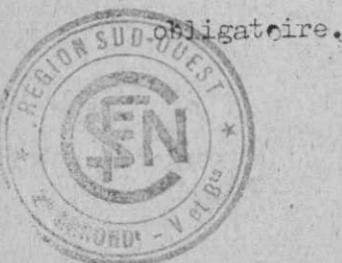
Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Lucas Myard*

Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail



Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P. le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Alain*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Luteau Guy*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le 6 Septembre 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P* le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement  
L'Inspecteur Divisionnaire

*Rainey*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. Morencoid René  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.

Tours, le 6 SEPT 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
P<sup>r</sup> le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement  
L'Inspecteur Divisionnaire

S. Aimé



S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M.<sup>r</sup> *Marchoux Claude*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Mirail*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Milleray Eugène*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le 6 Septembre 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P<sup>r</sup> le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*M. Alain*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Moréau Marcel*,  
Agent de la S.N.C.F., lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Mimy*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments  
à Tours, atteste que la carte de travail de M.  
*Muller Lurey*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail

obligatoire.



Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P. le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*  
*Marie*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Nicoulin*

Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.

Tours, le 8/9/43

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P<sup>r</sup> le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Nicoulin*



S.N.C.F..

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Moyant René*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef de 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*  
*Mariel*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. **PILLET**

Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943

pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par

la Direction Départementale d'<sup>Vienne</sup> Indre-et-Loire du Service du travail

obligatoire.

Tours, le 7 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,

*P. le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*

*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Maurin*



S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voies et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. **POUPAULT**  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
Vienne  
la Direction Départementale d'Indre et Loire du Service du travail

obligatoire.



Tours, le 7 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
**P<sup>r</sup> le Chef de 2<sup>e</sup> Arrondissement**  
**L'Inspecteur Divisionnaire**

*Maurin*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M.

*Tichy, Georges*

Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P. le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Miriel*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *ROCHER*.

Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943

pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par

la Direction Départementale ~~de Indre et Loire~~ <sup>Vienne</sup> du Service du travail

obligatoire.

Tours, le 7 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Ménier*



S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M.<sup>r</sup> *Robineau*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail

obligatoire.



Tours, le 8/9/43

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P<sup>r</sup> le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*

*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Maury*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *SAULNIER*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'<sup>Tours</sup> Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.

Tours, le 7 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Maurier*



S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Surget Henri*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P. le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*  
*Maurice*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Turpin Bernard*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.

Tours, le

— 6 SEPT 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement  
L'Inspecteur L'Inspection Générale

*Steiney*



S.N.C.F.

RÉGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M.*Tesseraud Jules*,  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.

Tours, le

6 SEPT 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Ainay*



S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Gérard Allouet*,  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P<sup>r</sup> le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*  
*Allouet*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Vieilfault Robert*,  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.

Tours, le - 6 SEPT 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Maurice*



S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Visin Guy*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le 07.9.43

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,

*P. le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Alain*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,

à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Véronne René*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.

Tours, le 6 Septembre 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Mirail*



S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Véron Paul*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,  
*P le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*  
*L'Inspecteur Divisionnaire*

*Mirail*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

2<sup>e</sup> Arrondissement

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement de la Voie et des Bâtiments,  
à Tours, atteste que la carte de travail de M. *Vian Pierre*  
Agent de la S.N.C.F. lui a été retirée jusqu'au 10 Septembre 1943  
pour que mention de la situation de l'intéressé y soit portée par  
la Direction Départementale d'Indre-et-Loire du Service du travail  
obligatoire.



Tours, le - 6 SEP 1943

Le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement  
*P. le Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement*

*L'Inspecteur Divisionnaire*

*P. Vian*